



Master MEEF

« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »

Mention second degré

Mémoire

L'inclusion de l'étudiant international dans les institutions universitaires

Faciliter l'apprentissage de l'étudiant international pendant son cursus universitaire

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Master

Soutenu par

Doris AQUINO REBOUÇAS CASTRO

Le 14 octobre 2020

En présence de la Commission de Soutenance composée de :

Rogério LIMA, directeur de mémoire

Dora FRANÇOIS, membre de la commission

Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis.

Victor Hugo

Remerciements

Ce présent mémoire est le fruit de nombreuses heures de travail, durant un contexte très particulier dans la vie de tous, la pandémie de la Covid-19. Une période où tout a basculé entre longues heures de recherches dans la solitude de mon appartement et des moments de partage virtuel, dont la finalité n'aurait pas été possible sans la participation de nombreuses personnes.

Je souhaiterais en premier lieu, remercier Monsieur Rogerio Lima, Directeur de mémoire et Madame Dora François, pour avoir accepté de m'encadrer dans cette étude et pour avoir accepté de me faire confiance.

Je souhaite également remercier à Barbara Lara, pour sa la compagnie tout au long de nos études en Master 2, pour nos fous rires et pour m'avoir apporté son support dans mes moments de doutes et d'angoisse (*Foca no Diploma !*).

Mes sincères gratitude vont également vers le corps académique de l'Université de Aveiro, de l'Université de Brasilia et de l'Université de Nantes, pour la qualité de l'enseignement qu'ils prodiguent, les bons conseils, mais surtout le travail qu'ils fournissent au quotidien pour créer cet environnement favorable à l'épanouissement académique de tous ceux qui y étudient.

Je souhaite particulièrement remercier Mme GAUTIER pour son aide précieuse à la relecture et à la correction de mon mémoire.

Je suis redevable à mes parents, Jusselen et Felix, pour leur soutien moral et leur confiance indéfectible dans mes choix.

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien inconditionnel de Javier Rincón.

Enfin, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à toutes les autres personnes qui, même sans être citées personnellement, par leurs conseils et leurs diverses compétences, ont tout autant contribué de à la réalisation de ce mémoire.

Sommaire

Remerciements	3
Sommaire	4
Introduction	6
PREMIÈRE PARTIE	8
1. L'immigration en France	8
1.1 Les périodes clefs de l'immigration en France	8
1.2 La politique d'Immigration en France des années 2000 à aujourd'hui	15
1.2.1 Les flux d'entrée en France	16
1.2.2 Durcissement des conditions d'entrée sur le territoire français = la politique d'immigration choisie	17
1.2.3 Des notions à ne pas confondre : Français, étrangers et immigrés :	19
a) Comment devient-on Français ?	19
b) Ne pas confondre étranger et immigré	20
1.3 Le rôle des institutions chargées de gérer les flux d'immigration	21
1.3.1 L'OFII – L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	25
1.3.2 DAAEN – Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Étrangers et de la Nationalité	27
1.3.3 L'OFPPRA – Office Français pour les Réfugiés Politiques et Apatrides	28
DEUXIÈME PARTIE	29
2. Les étudiants internationaux dans l'Enseignement Supérieur en France	29
2.1 Le rôle du Campus France : promouvoir la France et l'excellence de ses universités ...	34
2.1.1 Demande de visa pour études : France Visas	38
a) Le visa court séjour :	38
b) Le visa long séjour :	39
2.1.2 Les formalités à accomplir par l'étudiant international dès son arrivée en France .	41
2.2 L'inclusion de l'étudiant international à l'Université. Observations appliquées à l'Université de Nantes	42
2.2.1 La ville de Nantes présentée comme « The most liveable city in Europe”	43
2.2.2 L'Université de Nantes promeut ses avantages	44
2.2.3 Les procédures d'inclusion des étudiants internationaux mises en avant par l'Université de Nantes	45
a) Programme d'échange :	45
b) Procédure CEF/ Campus France :	46

c) Procédure i-FLE – Institut de Français Langue Étrangère :.....	46
d) Procédure pour le demandeur d’asile ou réfugié :.....	46
e) Le recrutement de tuteurs.....	47
2.2.4 La vie universitaire et son campus viennent promouvoir la ville.....	48
2.2.5 Hébergement, transport et restauration : ils contribuent à l’inclusion des étudiants et au développement de la ville et de sa région	49
2.2.6 Sécurité Sociale et Mutuelle étudiante.....	56
2.2.7 Droit au travail	57
2.2.8 Cours de Français.....	58
2.2.9 Culture et participation aux projets	59
2.3 Permettre aux étudiants internationaux de mieux réussir leur inclusion et leurs apprentissages dans les institutions universitaires.....	59
2.3.1 Comment réduire les écarts entre les discours officiels prônant l’accueil et l’intégration des étudiants et la réalité vécue sur le terrain par ces derniers.....	59
TERCEIRA PARTE	63
Introdução.....	63
Metodologia	63
2.4 Segunda Parte: Análise de cada resposta obtida.....	69
3.4 Conclusão	81
QUARTA PARTE.....	85
Introdução: Projeto de Engenharia de Formação	85
A Engenharia de Formação Pedagógica.....	86
As diferentes plataformas de gestão de aprendizagem.....	88
O Estudante:.....	89
O Professor:.....	91
Proposição de Engenharia de Formação:	91
Conclusion.....	94
BIBLIOGRAPHIE.....	96
ANNEXE	105

Introduction

Forte de mes nombreuses années de fréquentation de plusieurs universités françaises, j'ai eu l'occasion de connaître des expériences diverses en plusieurs domaines d'études : en FLE au CIDEF – l'UCO Angers, en Économie des Entreprises à l'Université d'Angers, en LEA Mention Affaires Internationales à l'Université de Poitiers et dernièrement en Master MEEF IFCI à l'Université de Nantes.

Certaines de ces expériences furent très enrichissantes et formatrices tant sur le plan de mes acquisitions de nouvelles connaissances que sur le plan de mon développement personnel et de ma progression professionnelle.

Cependant j'ai aussi été confrontée à un certain nombre de difficultés rencontrées pendant mon cursus universitaire, liées à mon origine étrangère.

C'est grâce à cette expérience mitigée qui a en effet comporté des aspects positifs mais aussi des aspects éprouvants, que j'ai eu l'idée de proposer ce sujet de recherche.

Celui-ci peut se définir ainsi : comment améliorer l'inclusion des étudiants internationaux au sein des institutions universitaires afin que leurs conditions d'apprentissage soient facilitées tout au long de leurs cursus universitaires. Il s'agit d'encourager les institutions académiques à s'adapter au mieux aux besoins spécifiques des étudiants internationaux.

Cette recherche fera l'objet de notre troisième partie organisée autour d'un questionnaire proposé à des étudiants d'origine étrangère.

Dans une première partie, nous nous intéresserons à la longue histoire de l'immigration internationale vers la France –histoire qui remonte au moyen âge – et dont nous présenterons les périodes clefs à partir du 18^e siècle.

Après avoir montré la complexité de la notion d'étranger et d'immigré, nous montrerons les stratégies fluctuantes mises en œuvre par les autorités politiques françaises pour encourager ou au contraire réduire ces flux d'immigration. Il s'agira de comprendre quelles sont les principales institutions et les nombreuses étapes

qui jalonnent le parcours d'intégration d'un immigré ; en effet ce parcours s'applique aussi à l'étudiant international qui vient étudier en France.

Dans la deuxième partie de cette recherche, nous nous intéresserons plus particulièrement aux flux croissants des étudiants internationaux vers l'enseignement supérieur en France. Nous montrerons que les institutions françaises chargées d'accueillir et de gérer ces flux d'étudiants fournissent des moyens et des efforts importants pour favoriser l'arrivée de ces étudiants en France (moyens d'information, création d'infrastructures de logement, de transport, de restauration etc.) afin d'offrir des conditions de vie confortables à ces étudiants.

Mais cet accueil s'accompagne-t-il aussi d'assez d'efforts en provenance des autorités académiques (en charge des dispositifs de formation) pour faciliter le confort des apprentissages de l'étudiant étranger : c'est ce que nous étudierons dans notre troisième partie avant de proposer un dispositif d'ingénierie de formation adapté à la période actuelle de pandémie (Covid-19).

PREMIÈRE PARTIE

1. L'immigration en France

Les migrations constituent un phénomène universel et antique, depuis des siècles les migrations se font au fil des routes et des voyages. La migration ne se limite pas au seul déplacement géographique : elle prend souvent ses racines dans l'histoire et a des conséquences sociales et culturelles, pour les migrants eux-mêmes et pour les membres des sociétés de départ comme d'arrivée. Pour le migrant, changer de pays, c'est changer d'environnement social, mais aussi de langue, de cadre culturel (coutumes, lois, religion), de mode de vie, de situation sociale et politique. Pour le pays d'immigration, la présence des immigrés est source d'apports variés : démographique, économique, mais aussi techniques, culturels (cuisine, arts, etc.).

1.1 Les périodes clefs de l'immigration en France

*« Ne voilà pas de braves messagers
Qui vont errants par pays étrangers ?
[...]*

*Ces pauvres gueux pleins de bonnes aventures
Ne portent rien que des choses futures. »
(Bohémiens – J. CALLOT)*

Une immigration qui remonte au Moyen-Âge

A partir du Moyen-Âge, la France accueille des théologiens comme Thomas d'Aquin, des marchands et des banquiers venus d'Italie ou d'Allemagne, et le Roi est entouré de ministres étrangers, comme Mazarin ou Necker. La diplomatie exige parfois de se tourner vers l'Europe pour sceller des mariages princiers. Les étrangers sont indispensables pour le métier des armes et aussi pour le commerce. En outre, des comédiens, des musiciens, des peintres et des philosophes viennent aussi d'Europe pour participer à l'élan culturel de la France.

Mais ces migrations sont aussi traversées par des figures modestes, des hommes et des femmes venus d'ailleurs rencontrent des migrants de proximité,

ceux qui quittent une région pour aller travailler plus loin ou commencer une autre vie. Ce sont des artisans, domestiques, colporteurs, marins, pêcheurs et paysans.

Un fort accroissement de l'immigration à la fin du 18^{ème} siècle

Selon NOIRIEL (p. 39), la fin du 18^{ème} siècle semble marquer un tournant : elle est au croisement de deux révolutions¹. La première, qui est la Révolution Française², instaure une nouvelle conception de la Nation et distingue désormais celui qui est étranger de celui qui est citoyen. L'État-nation, proclame l'égalité de tous et accorde la qualité de « Français » à ceux qui sont nés sur son sol, valorisant le sentiment d'appartenance nationale. La seconde, c'est la Révolution industrielle, avec la naissance du chemin de fer et l'apparition des grandes usines, les migrations prennent une tournure beaucoup plus massive. L'accroissement des besoins en main d'œuvre attire sur le territoire français de nombreux migrants. La France rayonne comme une terre de liberté et attire les bannis de toute l'Europe. Des nombreux Allemands, Italiens, Suisses, Espagnols et Belges s'y installent pour trouver de l'embauche.

En 1881, des millions d'étrangers – hommes et femmes – vivent en France, soit 3% de la population³. Les raisons de cette migration sont nombreuses : la natalité des Français décline⁴, l'exode rural prive de bras certaines campagnes et ne parvient pas à suffire aux besoins de l'industrie en pleine mutation. Ainsi, des paysans étrangers, chassés par la misère ou le surpeuplement, viennent combler ce manque et rejoignent en grand nombre le prolétariat industriel.

A la fin du 19^{ème} siècle : le début d'une régulation des flux d'immigration.

A la fin du 19^{ème} siècle, la notion d'étranger a commencé à être assimilée à une différence de nationalité, et en ce temps de nationalisme les étrangers suscitent

¹ NORIEL, G. *Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir*. Hommes & Migrations, 2005, 1255, p. 38 à 48

² En France, le terme « étranger » désignant toute personne n'ayant pas la nationalité de l'État dans lequel elle vit prend ce sens à partir de la Révolution où, pour la première fois dans l'histoire, la définition de la « qualité de Français » entre dans la Constitution. LEBLANC G., *Dedans, dehors : la condition d'étranger*, Paris : Seuil, 2010, 217 p.

³ RABUT, O. *Les étrangers en France*. Population, 1973, p. 620.

⁴ LE BRAS, H. *La France, pays d'immigration*. Hommes & Migrations, 1988, 1114, p. 13 à 16

de violentes réactions xénophobes⁵⁶⁷, les ouvriers français les accusant de concurrence déloyale et la population voyant en eux des ennemis de la patrie ou des sauvages porteurs de maladies. Pour calmer les tensions, l'État met en place des mesures destinées à régler et surveiller les étrangers.

Pour répondre à cette forte présence étrangère, la Troisième République adopte un décret de 1888⁸ leur imposant de s'enregistrer en Mairie pour pouvoir travailler. En 1889, une loi détermine pour l'avenir le Code de la nationalité, imposant la nationalité française dès leur naissance aux enfants d'étrangers nés en France d'un parent déjà né en France. Pour ceux dont les deux parents sont immigrés, la nationalité leur est attribuée à leur majorité, à moins qu'ils n'y renoncent. À partir de 1893, ils doivent être immatriculés pour obtenir « la feuille de 46 sous⁹ », ce permis de travail avant la lettre, qui est aussi l'ancêtre de la carte de séjour.

Avec le 1^{er} conflit mondial, les flux de population immigrée se « mondialisent »

Pendant la Grande Guerre (1914 – 1918), près de 43 000 hommes originaires de 52 pays sont mobilisés dans un régiment de marche de la Légion Étrangère. Très vite, la France fait appel à sa troupe coloniale¹⁰, 172 000 Algériens soumis à la conscription depuis 1912 rejoignent le rang de l'armée française, 160 000 tirailleurs sénégalais sont aussi recrutés et renforcés par des troupes venues d'Indochine, du Maroc, de Tunisie et de Madagascar. Les Français découvrent concrètement l'étendue de leur empire et les soldats indigènes sont confrontés pour la première fois à la réalité de la métropole.

⁵ LIAUZU, C. *Immigration, colonisation et racisme : pour une histoire liée*. Hommes & Migrations, 2000, 1228, p. 5 à 14

⁶ Xénophobe, adjectif et nom : qui est hostile aux étrangers. Larousse, 2020, *Dictionnaire français Online*

⁷ Xénophobie nom féminin : hostilité systématique manifestée à l'égard des étrangers. Larousse, 2020, *Dictionnaire français Online*.

⁸ KRONENBERGER, S. Les étrangers, l'immigration et la citoyenneté républicaine (1789-1899), dans *Parlement(s)*, Revue d'histoire politique 2014/3 (n° 22), p. 41 à 47.

⁹ « Il reçoit un récépissé après avoir acquitté un droit de 2.30 francs, « la feuille de 46 sous » sans laquelle il ne peut occuper un emploi » HUBSCHER, R. *L'immigration dans les campagnes françaises : (XIXe-XXe siècle)*, Odile Jacob, 2005, sp.

¹⁰ MICHEL, M. *Les Africains et la Grande Guerre : Appel à l'Afrique (1914-1918)* Paris : Karthala, 2003, 302 p., (coll. Hommes et société)

Pour répondre à l'effort de guerre, le gouvernement décide alors de faire venir des travailleurs de pays alliés ou neutres, l'immigration pour le travail entre dans l'ère du recrutement organisé. La carte de travail devient obligatoire, c'est donc la fin de la liberté de circulation. Au total, ce sont plus de 400 000 immigrés recrutés, les 2/3 pour l'industrie et 1/3 pour l'agriculture. A partir de 1916, le gouvernement français fait venir plus de 234 000 travailleurs qui vont prendre part à l'effort de guerre et la France recrute également 140 000 travailleurs chinois. Ces travailleurs sont encadrés par un système qui allie des méthodes coloniales et la discipline militaire, ils sont maintenus à l'écart de la population, ce qui entraîne tensions et affrontements, tandis que s'installent de nouveaux stéréotypes racistes.

Pendant l'entre-deux-guerres, des mesures sont prises pour faciliter un nouvel afflux de population immigrée

La France a perdu 1 300 000 hommes pendant les combats et le pays doit faire face aux nécessités de la reconstruction. Au cours des années 20, l'expansion industrielle et le dépeuplement rural vont rendre nécessaire la poursuite d'un recrutement à grande échelle. Entre 1919 et 1920, l'État français signe des conventions d'immigration avec plusieurs pays surpeuplés d'Europe. Ces conventions garantissaient l'égalité des salaires et le bénéfice des lois de protection sociale. Les contrats de salaire obligatoire fixent les conditions d'emploi et de rémunération. Pour lutter contre la crise démographique, le Parlement adopte en 1927 une loi facilitant l'accès à la nationalité française, il suffit désormais de séjourner en France depuis 3 ans, au lieu de 10, pour pouvoir déposer une demande de naturalisation.

D'après les statistiques officielles, il y avait 1 532 000 étrangers en 1921 et ce nombre a presque doublé en 1931, soit près de 7% de la population ; la France figure désormais au premier rang des pays d'immigration devant les États-Unis, qui ferment ses frontières en instaurant la loi des quotas.

La crise économique des années trente provoque des mesures radicales à l'encontre de la population immigrée.

Lorsque la crise économique touche la France à l'automne 1931, la xénophobie gagne toutes les strates de la société. En 1932, le Parlement vote une

loi « protégeant la main-d'œuvre nationale » et l'aggravation de la crise entre 1934 et 1935 conduit le gouvernement à organiser des rapatriements de travailleurs étrangers (des Portugais, car ils sont les derniers arrivés, et surtout des Polonais) et ceci dans l'indifférence générale. Il multiplie également les expulsions de militants et les refoulements d'étrangers en situation irrégulière. En 1938 les Décrets-Lois du gouvernement Daladier (Décret-Loi du 12 novembre 1938 relatifs à la situation et à la police des étrangers) facilite les expulsions et l'ouverture de « camps de concentration¹¹ » pour les étrangers jugés « indésirables » que l'on ne peut renvoyer à leur pays. La patrie des droits de l'homme a l'aire de délaisser ses idéaux.

Des mesures hostiles à la population immigrée sont renforcées pendant la seconde guerre mondiale.

Lors de la déclaration de guerre en 1939, certains étrangers « ressortissant ennemis » sont internés, sans tenir compte de leurs engagements. Des antifascistes et antinazis prennent le chemin des camps. D'autres, naturalisés ou mobilisés dans des bataillons étrangers, participent à la défense de la France.

Pour répondre à la poussée xénophobe et antisémite, le Décret-Loi Marchandeu du 21 avril 1939¹² réprime la diffamation par voie de presse envers « un groupe de personnes appartenant par leur origine à une race ou une religion déterminée ». Il sera abrogé par Vichy en 1940.

Le gouvernement de Vichy pousse la logique xénophobe à son comble. Les étrangers « en surnombre dans l'économie nationale » sont rassemblés dans des Groupements de Travailleurs Étrangers (GTE), notamment les réfugiés espagnols. Certains internés sont livrés aux autorités nazies. Le statut des Juifs de 1940 et 1941 renforce l'exclusion des étrangers.

Face à l'urgence des besoins en main d'œuvre étrangère de l'après 2^{ème} guerre, la régulation de l'État va s'effacer devant les lois du marché.

¹¹ BERNARDOT Marc, *Camps d'étrangers Bellecombe-en-Bauges*. Éd. du Croquant, 2002, 223 p. (coll. Terra) – selon le terme de l'époque.

¹² Source Officielle Légifrance Le service public de la diffusion du droit. Journal Officiel. Décret-Loi du 21 avril 1939 tendant à réprimer les propagandes étrangères.

Après la Libération, la croissance amplifie les besoins et le recours à la main-d'œuvre étrangère redevient plus que jamais nécessaire.

L'Ordonnance de 1945¹³¹⁴ sur l'entrée et le séjour des étrangers distingue trois catégories d'immigrés : résidents temporaires (un an), ordinaires (trois ans) ou privilégiés (dix ans). Elle soumet le recrutement à des conditions strictes : contrat de travail, garanties de logement, certificat médical. Elle crée aussi L'Office National de l'Immigration (ONI). Cette politique va tourner court. Les procédures trop rigides encouragent les entrées illégales, les migrants rentrent sans contrat de travail et se font régulariser à *posteriori*. Ainsi, dans l'urgence, la loi du marché l'emporte et le recrutement de la main d'œuvre étrangère échappe de plus en plus au contrôle de l'État.

Une particularité française : son immigration d'origine algérienne

Le conflit algérien entraîne le durcissement du contrôle des migrants algériens, traités en suspects et soumis aux violences policières, comme lors de la manifestation du 17 octobre 1961. Pourtant, les flux migratoires de l'Algérie vers la France se poursuivent. Après les accords d'Évian en 1962, la libre circulation est maintenue et les Français d'Algérie rapatriés bénéficient d'une politique de réintégration professionnelle. Les "harkis", nom donné aux musulmans qui se sont battus dans les rangs de l'armée française, sont, eux, confinés dans des camps de regroupement et nombre d'entre eux connaîtront une exclusion durable.

Des années 50 au début des années 70, la France tente, aux côtés des pays européens et d'autres pays, de mieux réguler les flux de réfugiés et de main d'œuvre étrangère qui arrivent sur son sol

En application de la Convention de Genève de 1951, l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés¹⁵ et Apatrides) délivre le statut de réfugié à 4

¹³ Source Officielle Légifrance Le service public de la diffusion du droit. Journal Officiel. Ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

¹⁴ Depuis 1945, on parle couramment de main-d'œuvre immigrée ou de travailleurs immigrés et le terme tend, dans la langue courante, à remplacer celui d'« étranger » SAYAD A., "Qu'est-ce qu'un immigré ?", dans *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, vol. 1 *L'illusion du provisoire*, [1ère édition parue en 1991], 2006, p. 31 à 81

¹⁵ La Convention de Genève du 28 juillet 1951 définit le réfugié comme étant la personne qui craint "avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son

demandeurs sur 5. Dans un premier temps, seuls sont concernés les réfugiés européens : Républicains espagnols, exilés d'Europe centrale et orientale.

A partir de 1957, le Marché Commun autorise la libre circulation des travailleurs dans les six pays signataires : France, Allemagne fédérale, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg. En 1956, le gouvernement assouplit les procédures d'entrée des travailleurs étrangers et autorise exceptionnellement leur régularisation sur présentation d'un contrat de travail.

Entre 1961 et 1965, la France signe des accords de main-d'œuvre avec l'Espagne, le Portugal, la Yougoslavie et la Turquie, afin de favoriser l'immigration. Une autre série d'accords tente d'encadrer les migrations en provenance des anciens pays colonisés, afin de les freiner. Mais les entrées illégales restent majoritaires, surtout pour les Portugais.

Avec la création de la Direction de la Population et des Migrations (DPM) en 1966¹⁶, le gouvernement consacre les préoccupations sociales des politiques migratoires.

La loi du 1^{er} juillet 1972 renforce le dispositif contre le racisme¹⁷. La loi est votée dans un contexte de violences contre les immigrés venus du Maghreb.

appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques" en cas de retour dans son pays. Un réfugié est donc une personne qui a demandé l'asile dans un pays étranger et qui s'est vu reconnaître la qualité de réfugié. En France, c'est l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) qui instruit les demandes d'asile et reconnaît le cas échéant la qualité de réfugié. La Convention de Genève prévoyait des réserves temporelles ("les événements survenus avant le 1^{er} janvier 1951") et spatiales ("en Europe") à son application. Celles-ci ont été levées par le protocole de New York, ratifié par la France en 1971. Jusqu'à cette date, les personnes reconnues réfugiées en France provenaient donc de pays européens. Avec la levée des réserves, les ressortissants d'autres pays ont pu prétendre à la qualité de réfugié. Les réfugiés placés sous la protection de la France ne peuvent retourner dans leur pays.

¹⁶ La Direction de la Population et des Migrations (DPM) a été créée par Décret du 6 juillet 1966 pour répondre au phénomène des mouvements migratoires qui ont marqué l'après-guerre. Pour mener à bien ces missions, la DPM était structurée en 3 sous-directions : démographie, mouvements de population et questions internationales (DMI), accueil et intégration des naturalisations. La DPM a cessé son activité au 31 décembre 2007. Ses différents bureaux et services ont alors été intégrés au nouveau Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement, créé au lendemain de l'élection présidentielle de mai 2007. Ce Ministère ayant lui-même cessé d'exister, les missions qui relevaient de la DPM sont désormais assurées au sein du Ministère de l'Intérieur par la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF). Archives Nationales.

¹⁷ Racisme (nom masculin) : idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les « races » ; comportement inspiré par cette idéologie. Larousse, 2020, *Dictionnaire français Online*.

Du milieu des années 70 à la fin du 20^{ème} siècle : des mesures nationales qui fluctuent beaucoup au gré des majorités gouvernementales. Est-ce l'échelon européen qui permettra d'atteindre une meilleure régulation de la politique d'immigration ?

Avec la crise économique mondiale qui frappe la France en 1974, les pouvoirs publics en reviennent à une politique de fermeture : diminution des flux migratoires et encouragements aux retours. L'État suspend l'immigration des travailleurs étrangers et de leurs familles, mais les flux illégaux se poursuivent. En 1975, le gouvernement rétablit le regroupement familial. La loi dite « Bonnet » du 10 janvier 1980 élargit les motifs d'expulsion.

En 1981, le gouvernement rétablit la liberté complète d'association pour les étrangers, limitée depuis 1939, et régularise 150 000 personnes ; en 1984, après trois années de séjour légal, les immigrés peuvent obtenir une carte de résident de dix ans. Cette décision est votée à l'unanimité par le Parlement.

« Les statistiques données par le Ministère de l'Intérieur indiquent que, entre 1880 et 1980, 18 millions de Français sont des descendants d'immigrants à la première, deuxième ou troisième génération. »¹⁸

L'accord signé à Schengen, le 14 juin 1985¹⁹, par l'Allemagne, la France et le Benelux entre en application. Il crée une frontière extérieure commune aux pays signataires et met en œuvre une politique de visas à l'échelle européenne ; le traité d'Amsterdam de 1999 intègre la convention de Schengen dans l'Union Européenne et se fixe l'objectif d'une politique commune de l'immigration.

1.2 La politique d'Immigration en France des années 2000 à aujourd'hui

"Les petits étrangers qui viennent en classe à cinq ou six ans, ne sachant pas un mot français, passent à douze ou treize ans le certificat d'études comme leurs camarades. Ils oublient leur dialecte d'origine et parfois servent d'interprètes à leurs parents. Ils apprennent très rapidement notre langue, surtout les Italiens. L'école est le creuset où se fondent les nationalités diverses en un métal franc et de bon aloi."

¹⁸ Source Officielle Annales ESC, juillet-août 1986, n° 4, p. 751 à 769

¹⁹ Source Officielle Gouvernement Signature des accords de Schengen du 14/06/1985

Les déplacements de populations de par le monde s'intensifient, et surtout leur progression est marquée par de nettes transformations. La pression démographique et la pauvreté comptent toujours parmi les facteurs qui poussent des hommes et des femmes à quitter leur pays d'origine.

Ces étrangers sont de plus en plus souvent originaires de zones urbaines, qualifiés, issus des classes moyennes.

1.2.1 Les flux d'entrée en France²⁰

Des notions à préciser : Les flux d'immigration correspondent aux seules personnes venant effectuer des séjours à caractère permanent.

Le caractère permanent ou temporaire de l'immigration est apprécié essentiellement au regard de la durée de validité du premier titre de séjour délivré aux étrangers majeurs. L'immigration à caractère permanent concerne les étrangers recevant un premier titre de séjour d'une durée égale ou supérieure à un an. Cependant, bien qu'ayant droit à une carte de séjour d'un an, les étrangers venus faire leurs études en France relèvent de l'immigration temporaire.

Mesure statistique des différents flux d'immigration à caractère permanent

Le nombre d'immigrants à caractère permanent s'élève en 2003 à 135 400 (non compris les entrants en provenance de l'Espace Économique Européen), soit une augmentation de 10 % par rapport à 2002. En 2003, la majeure partie des étrangers autorisés à résider de façon durable en France est originaire du continent africain (67 %), notamment d'Algérie et du Maroc. Les autres, bien moins nombreux, viennent d'Asie (16 %), d'Europe non communautaire (10 %) et d'Amérique (8 %).

²⁰ Source Officielle INSEE – Fiches thématiques sur le flux d'immigration. Motifs d'immigration, Comparaisons internationales. INSEE Références. Paru le 10/09/2005.
Thierry, X. (2004). *Évolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni*. Population, vol. 59(5), p. 725 à 764. S'agissant d'admissions au séjour pour une durée supérieure ou égale à un an, étudiants compris.

En 2003, les flux d'immigration les plus importants sont motivés par des raisons familiales (79 % des entrées). Les familles non originaires de pays de l'Espace Économique Européen ont le droit de s'installer dans le cadre du regroupement familial uniquement. Cette procédure induit à elle seule 20 % des entrées. L'immigration concernant les familles de Français en induit 12 %.

Créé en 1998, le titre de séjour « vie privée et familiale » a généré un flux d'entrées croissant au sens strict, mais aussi de régularisations ; plus des trois quarts concernent des membres de familles de Français. Le nombre de titres « vie privée et familiale » délivrés a doublé entre 2000 et 2003.

Seuls 5 % des immigrants sont des travailleurs permanents. Les entrées de travailleurs permanents originaires des pays tiers (c'est-à-dire hors Espace Économique Européen) ont augmenté entre 1998 et 2001. Elles diminuent depuis, passant de 8 811 travailleurs en 2001 à 6 500 en 2003 (- 26 %), à cause de la suspension des dispositions particulières visant à faciliter le recrutement d'ingénieurs et de cadres spécialistes de l'informatique.

Enfin, 9 800 personnes, soit 7 % des immigrants, ont obtenu un titre de réfugié et 7 600 (6 %) sont venues en qualité de visiteurs.

ANNEXE 1 : Flux d'immigration permanente par motif en 2003

1.2.2 Durcissement des conditions d'entrée sur le territoire français = la politique d'immigration choisie

La politique d'immigration choisie²¹ vise à durcir les conditions d'entrée de l'immigration "subie"²². Selon Travet²³ p.8, « la politique d'immigration choisie a été mise en place essentiellement pour deux raisons : d'une part augmenter les volumes de l'immigration de travail, choisie et favorisée, et d'autre part mettre fin

²¹ Les axes de la politique d'immigration choisie consistaient à fixer, en fonction des besoins de l'économie et de nos capacités d'accueil, le nombre de personnes admises à s'installer en France. Viprey, M. *Immigration choisie, immigration subie : du discours à la réalité*. La Revue de l'Ires, 64(1), 2010, p. 149-169.

²² Constituée d'hommes et de femmes qui entrent en France pour des raisons familiales ou comme demandeurs d'asile, celles et ceux qui seraient soupçonnés de bénéficier du système social ou qui ne représenteraient pas ou peu d'intérêt économique et professionnel. Viprey, M., *Immigration choisie, immigration subie : du discours à la réalité*. La Revue de l'Ires, 64(1), 2010, p. 149 à 169.

²³ Travet, M. *L'immigration professionnelle choisie*. Plein droit, 91(4), 2011, p. 8.

aux pratiques des services de main-d'œuvre étrangère des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP²⁴), devenues les unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et des entreprises (Direccte). »

Cette politique a été annoncée le 8 juin 2005 par le Premier Ministre, Dominique de Villepin, dans sa déclaration de politique générale, et mise en œuvre par le Ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, en mai 2006 (loi CESEDA²⁵ – Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile,) et poursuivie en novembre 2007 avec la loi sur l'immigration et l'intégration²⁶.

Parmi les innovations de la loi sur l'immigration et l'intégration, on peut notamment citer (Lochak, p. 7) : – la suppression du mécanisme de régularisation mis en place par la loi Chevènement²⁷, qui permettait d'obtenir un titre de séjour après dix ans de séjour habituel en France ; – l'atténuation des effets des liens personnels et familiaux qui permettent à un étranger d'obtenir une carte « vie privée et familiale »²⁸ ; – la précarité accrue de la situation faite aux conjoints de Français²⁹ ; – l'allongement du délai d'attente à trois ans pour solliciter une carte de

²⁴ La DDTEFP a été « accusée d'entraver, voire de verrouiller depuis de nombreuses années, l'immigration de travail par des contrôles tatillons et injustifiés et par des délais d'instruction trop longs. » Travet, M. *L'immigration professionnelle choisie*. Plein droit, 91(4), 2011, p. 8.

²⁵ Source Officielle Loi CESEDA – Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

²⁶ Source Officielle Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité (1).

²⁷ La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi « Chevènement », va mettre en place solennellement un nouveau cadre institutionnel pour l'intercommunalité ainsi que des modalités permettant d'adapter les structures existantes à ce nouveau cadre. Ainsi, les communautés de ville, les districts et à terme les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN) sont appelés à disparaître au profit des trois structures principales que sont la « communauté urbaine », la « communauté de communes » et la « communauté d'agglomération » nouvellement créées. En outre, la loi tend à favoriser les EPCI à fiscalité propre au détriment des syndicats de communes, c'est-à-dire de l'ancienne intercommunalité de gestion.

²⁸ Désormais, ces liens seront appréciés de façon plus stricte : « notamment au regard de leur intensité, de leur ancienneté et de leur stabilité », des conditions d'existence et de l'insertion de l'intéressé dans la société française. Lochak, D. *Immigration choisie, immigration subie : rien de nouveau sous le soleil ? Écarts d'identité*, ADATE, 2006. Consulté le 04 août 2020

²⁹ Pour obtenir un titre d'un an, ils devront produire un visa long séjour et non plus seulement justifier d'une entrée régulière, ce qui implique, le cas échéant, de devoir retourner dans leur pays d'origine pour y solliciter la délivrance d'un tel visa. Est également supprimé l'accès de plein droit à une carte de résident : après trois ans de mariage, ils pourront demander cette carte, mais une série de conditions, dont celle d'intégration républicaine, leur seront opposables. Est également prévue la possibilité de retirer la carte de résident en cas de rupture de la vie commune dans les quatre ans suivant la célébration du mariage. Enfin, la durée de communauté de vie permettant aux conjoints de Français de demander la nationalité française passe de deux à quatre ans si le couple réside en France, et de trois à cinq ans si le couple habite à l'étranger. On peut rappeler ici que depuis la loi

résident pour les parents d'enfants français, à qui la loi de 2003 avait déjà barré l'accès de plein droit à la carte de résident; – le durcissement des conditions du regroupement familial. Comme pour les parents d'enfants français, l'essentiel avait déjà été fait dans la loi de 2003³⁰.

De surcroît, la loi conditionne l'entrée en France à de nombreuses conditions, dont la maîtrise de la langue française et la signature d'un contrat d'intégration³¹. En outre, pour attirer l'élite de l'immigration internationale, la France propose depuis 2007 une carte de séjour "compétence et talent" destinée à attirer les immigrés qualifiés dont "*le talent constitue un atout pour le développement et le rayonnement de la France*".

1.2.3 Des notions à ne pas confondre : Français, étrangers et immigrés :

a) Comment devient-on Français ?

Est française toute personne possédant la nationalité française³². La nationalité française³³ se divise en deux sous-catégories : les Français de naissance et les Français par acquisition de la nationalité française. En effet, la nationalité française peut résulter soit d'une attribution par filiation (droit du sang) ou par la naissance en France (droit du sol) soit d'une acquisition à la suite d'évènements personnels (mariage avec un Français, par exemple) ou d'une

du 26 novembre 2003, l'accès à la nationalité du conjoint de Français a déjà été rendu plus difficile par l'allongement des délais et surtout par l'introduction de critères subjectifs, comme « la communauté de vie affective » et « la connaissance de la langue française ». Au bout du compte, cette déclaration de nationalité tend à s'apparenter à une procédure de naturalisation. Lochak, D. *Immigration choisie, immigration subie : rien de nouveau sous le soleil ? Écarts d'identité*, ADATE, 2006.

³⁰ Suppression de l'accès direct à la carte de résident, nouveaux critères d'appréciation des ressources, accroissement des prérogatives du Maire, sanction du regroupement familial « de fait ». La nouvelle loi augmente de un an à dix-huit mois le délai pour demander le regroupement familial. Lochak, D. *Immigration choisie, immigration subie : rien de nouveau sous le soleil ? Écarts d'identité*, ADATE, 2006.

³¹ L'étranger admis pour la première fois au séjour en France ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans révolus, et qui souhaite s'y maintenir durablement, s'engage dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine. Il conclut avec l'État un contrat d'intégration républicaine par lequel il s'engage à suivre les formations prescrites pour donner suite à l'entretien individuel et personnalisé avec un auditeur de l'OFII.

³² Frédérique Cornuau et Xavier Dunezat, « *L'immigration en France : concepts, contours et politiques* », Espace populations sociétés [En ligne], 2008/2 | 2008, mis en ligne le 01 septembre 2010.

³³ La nationalité est le lien juridique qui relie un individu à un État déterminé. De ce lien découlent des obligations à la charge des personnes qui possèdent la qualité de Français, en contrepartie desquelles sont conférés des droits politiques, civils et professionnels, ainsi que le bénéfice des libertés publiques.

décision des autorités françaises (naturalisation). La population française se décompose donc elle-même en deux : les Français nés en France et les Français nés à l'étranger. (Cornuau et Dunezat, sp)

b) Ne pas confondre étranger et immigré

Un étranger³⁴ est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit parce qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit parce qu'elle n'en a aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme Françaises³⁵. (Cornuau & Dunezat, sp.)

Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). A la différence de la qualité d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir Français par acquisition.

Un immigré³⁶, selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, « est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient Français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré ».

³⁴ Source Officielle Définition d'étranger par l'INSEE

³⁵ Frédérique Cornuau et Xavier Dunezat, « L'immigration en France : concepts, contours et politiques », *Espace populations sociétés*, 2008/2 | 2008.

³⁶ Source Officielle Définition d'immigré par l'INSEE

1.3 Le rôle des institutions chargées de gérer les flux d'immigration

Le souhait de limiter le nombre d'étrangers pour faciliter leur intégration.

Selon Guélamine³⁷, « Du point de vue des pouvoirs publics, la politique de restriction des flux migratoires en France s'est longtemps justifiée par la nécessité d'intégrer les immigrés légalement installés sur le territoire. En d'autres termes, cette conception induit que l'intégration des minoritaires, processus pourtant perçu en France comme la conséquence d'une volonté individuelle affirmée et démontrée à assimiler culturellement à la société, est déterminée par la présence d'un nombre limité d'étrangers. »

Quelques repères chronologiques montrant l'intervention permanente du législateur dans les conditions d'accès à la nationalité française³⁸

1804 : Le Code Civil fixe les conditions d'acquisition de la "qualité de Français" et revient sur ces dispositions pour permettre aux émigrés et à leurs enfants de revenir en France et instaure la possibilité, pour tout étranger né en France, d'acquérir la nationalité française à sa majorité (21 ans).

1851 : Selon le Code Civil³⁹, Article 19-3 « Est Français l'enfant né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né. » et Article 19-4 « Toutefois, si un seul des parents est né en France, l'enfant français, en vertu de l'article 19-3, a la faculté de répudier cette qualité dans les six mois précédant sa majorité et dans les douze mois la suivant. Cette faculté se perd si l'un des parents acquiert la nationalité française durant la minorité de l'enfant. »

1889 : Selon l'article 8-4° du Code Civil⁴⁰, tel qu'il était rédigé par la loi du 26 juin 1889 « Est Français tout individu né en France d'un étranger et qui, à l'époque de sa majorité est domicilié en France, à moins que, dans l'année qui suit sa majorité...,

³⁷Guélamine, F. *Les organisations chargées de l'immigration. Action sociale et immigration en France : Repères pour l'intervention* (p. 105 à 132). 2009. Paris : Dunod.

³⁸ Source Officielle Ministère de l'Intérieur. Immigration, asile, accueil et accompagnement des étrangers en France. Historique du droit de la nationalité française.

³⁹ Source Officielle Légifrance Le service public de la diffusion du droit. Journal Officiel. Code civil : Chapitre II : De la nationalité française d'origine (Articles 18 à 20-5) Article 19-3 et Article 19-4.

⁴⁰ Source Officielle Senat – Loi du 26 juin 1889, article 8-4° du Code Civil.

il n'ait décliné la qualité de Français et prouvé qu'il a conservé la nationalité de ses parents par une attestation en due forme de son gouvernement, laquelle demeurera annexée à la déclaration, et qu'il n'ait en outre produit, s'il y a lieu, un certificat constatant qu'il a répondu à l'appel sous les drapeaux, conformément à la loi militaire de son pays, sauf exceptions prévues aux traités »

1927 : La loi du 10 août 1927⁴¹ sur la nationalité facilite l'accès à la nationalité française (la durée de résidence est réduite à 3 ans). Elle dispose surtout que les enfants nés d'une mère française et d'un père étranger, situation très fréquente, sont Français. De 1927 à 1938, le nombre des naturalisations s'élève à 38 000 par an en moyenne, jusqu'à atteindre 81 000 en 1938.

1940 : La loi du 22 juillet 1940⁴² sur la nationalité (annulée en 1944) pose le principe d'une révision générale des naturalisations accordées depuis 1927. La nationalité française peut être retirée par décret, après avis d'une commission dont la composition et le mode de fonctionnement sont fixés par arrêté du Garde des Sceaux. 500 000 dossiers sont ainsi réexaminés et la nationalité française est retirée à 15 000 personnes, d'origine juive en grande partie. Par ailleurs, en vertu de la loi du 23 juillet 1940, de nombreux résistants (le général de Gaulle, Philippe Leclerc de Hautecloque, Pierre Mendès-France) sont déchus de la nationalité française.

1945 : Une ordonnance fixe le "Code de la nationalité française". Après la Libération, le gouvernement du Général de Gaulle rétablit la légalité républicaine en annulant la plupart des lois de Vichy et promulgue, le 19 octobre 1945⁴³, le Code de la nationalité française. Les naturalisations vont d'abord récompenser les étrangers qui ont participé à la Résistance puis devenir un instrument de la politique en matière de population. Elle rétablit les conditions de la loi de 1927, à l'exception de la durée de séjour exigée avant naturalisation, portée de 3 à 5 ans.

⁴¹ Source Officielle Journal officiel de la République française. Lois et décrets (version papier numérisée) n° 0189 du 14/08/1927 – Texte en accès protégé.

⁴² Source Officielle Loi du 22 juillet 1940 Révision des naturalisations depuis la loi du 10 août 1927. Journal officiel de la République française. Lois et décrets (imprimé à Vichy) (version papier numérisée) n° 0179 du 23/07/1940 - Texte en accès protégé.

⁴³ Source Officielle Ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française. Journal officiel de la République française. Lois et décrets (version papier numérisée) n° 0247 du 20/10/1945 - Texte en accès protégé

1973 : La loi du 9 janvier 1973⁴⁴ modifie le Code de la nationalité pour tenir compte de l'accession à l'indépendance de la plupart des territoires qui constituaient l'Union Française. Le Code de la nationalité est alors harmonisé avec les grandes réformes du Code Civil, qui consacre l'égalité des époux dans le mariage et celle des enfants légitimes et naturels.

1984 : La loi du 7 mai 1984⁴⁵ supprime les barrières qui subsistaient en matière civique pour les naturalisés (délai avant d'être éligible à la naturalisation, par exemple) et instaure un délai de 6 mois après le mariage pour souscrire une déclaration de nationalité.

1993 : Réforme du Code de la nationalité visant les enfants d'étrangers. La loi du 22 juillet 1993⁴⁶ réintroduit le Code de la nationalité dans le Code Civil. , Les jeunes étrangers nés en France et y résidant ont désormais l'obligation, pour devenir Français, d'effectuer une démarche administrative, dite « manifestation de volonté », entre 16 et 21 ans. L'objectif de cette réforme est de redonner du sens au droit de la nationalité en restreignant ou supprimant certains modes d'acquisition de la nationalité française.

1998 : La loi du 16 mars 1998⁴⁷ rétablit le principe de l'acquisition de plein droit de la nationalité française pour les jeunes étrangers nés en France et y résidant depuis au moins 5 ans, et leur permet, s'ils remplissent les conditions de résidence, de demander, dès l'âge de 16 ans, à devenir Français. Les parents peuvent effectuer cette demande pour leur enfant dès qu'il atteint l'âge de 13 ans. Par ailleurs, le délai permettant l'acquisition par le mariage est ramené à 1 an. La loi facilite l'acquisition de la nationalité française par les réfugiés statutaires et améliore les modalités de preuve de la nationalité française.

⁴⁴ Source Officielle Loi n° 73-42 du 9 janvier 1973 complétant et modifiant le code de la nationalité française et relative à certaines dispositions concernant la nationalité française.

⁴⁵ Source Officielle Loi n° 84-341 du 7 mai 1984 modifiant et complétant la loi n° 73-42 du 9 janvier 1973 en matière d'acquisition de la nationalité française par mariage. Source Officielle Légifrance Le service public de la diffusion du droit. Journal Officiel.

⁴⁶ Source Officielle Loi n° 93-933 du 22 juillet 1993 réformant le droit de la nationalité (1). CHAPITRE I : Dispositions modifiant le droit de la nationalité, articles 1 à 49. Source Officielle Légifrance Le service public de la diffusion du droit. Journal Officiel.

⁴⁷ Source Officielle Loi n° 98-170 du 16 mars 1998 relative à la nationalité (1). Chapitre I et II, Section 1 à 4 – Dispositions modifiant les règles d'acquisition de la nationalité française. Articles 1 à 36. Source Officielle Légifrance Le service public de la diffusion du droit. Journal Officiel.

2003 : La loi du 26 novembre 2003⁴⁸ introduit la connaissance des droits et devoirs conférés par la nationalité française comme nouveau critère d'appréciation de l'assimilation à la communauté française. L'acquisition de la nationalité par mariage est plus strictement encadrée. Le délai de communauté de vie après le mariage est porté à 2 ans quand le couple réside en France depuis au moins 1 an, sinon, il est porté à 3 ans. La connaissance suffisante de la langue française devient une condition de recevabilité de la déclaration.

2006 : La loi du 24 juillet 2006⁴⁹ relative à l'immigration et à l'intégration allonge à 4 ans le délai de communauté de vie après le mariage lorsque le couple réside en France depuis au moins 3 ans. Le délai d'opposition du gouvernement est porté de 1 à 2 ans. La cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française est généralisée à tous les nouveaux Français, quel que soit le mode d'acquisition de la nationalité française.

2011 : La loi du 16 juin 2011⁵⁰ met l'accent sur l'assimilation linguistique et culturelle des étrangers postulant à la nationalité française : le niveau de maîtrise de la langue française attendu des nouveaux Français est relevé, ils doivent avoir une connaissance suffisante de l'histoire, de la culture et de la société françaises, et adhérer aux principes et valeurs essentiels de la République. Les nouveaux Français doivent déclarer la ou les nationalités qu'ils possèdent déjà, celle(s) qu'ils conservent en plus de la nationalité française et celle(s) auxquelles ils entendent renoncer.

Comme nous allons le constater, les structures assurant la gestion et le contrôle des populations étrangères datent parfois, de plusieurs décennies. Au

⁴⁸ Source Officielle Légifrance Le service public de la diffusion du droit. Journal Officiel. Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité (1). Titre 1^{er} : Dispositions modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (Articles 1 à 55).

⁴⁹ Source Officielle Légifrance Le service public de la diffusion du droit. Journal Officiel. Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration (1). Titre II : Dispositions relatives à l'immigration pour des motifs de vie privée et familiale (Articles 30 à 47)

⁵⁰ Source Officielle Légifrance Le service public de la diffusion du droit. Journal Officiel. Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité (1). Titre 1^{er} : Dispositions relatives à la nationalité et à l'intégration (Articles 1 à 9). Titre II : Dispositions relatives à l'entrée et au séjour des étrangers (Articles 10 à 35)

cours du 20^{ème} siècle, l'apparition du droit des étrangers conduit à l'émergence d'institutions spécifiques chargées de l'immigration et pour une partie d'entre elles, de l'action sociale qui leur est destinée. Au fil du temps, le mandat confié à ces services s'est progressivement transformé. Certaines de ces institutions développent une intervention spécifique en faveur des migrants. D'autres agissent auprès d'eux dans le cadre d'une action relevant du droit commun, ou avec des missions particulières, ponctuelles ou pérennes. L'ensemble de ces structures forme, avec le champ associatif, un ensemble qu'il n'est pas toujours facile de repérer, compte tenu de son hétérogénéité. (Guélamine, p. 105)

1.3.1 L'OFII – L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Créé en 2009, l'OFII est désormais le seul opérateur de l'État en charge de l'immigration légale. Aujourd'hui placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, l'OFII remplit 4 missions principales que l'État lui a déléguées :

- 1) La gestion des procédures régulières aux côtés ou pour le compte des préfetures et des postes diplomatiques et consulaires
- 2) L'accueil et l'intégration des immigrants autorisés à séjourner durablement en France et signataires à ce titre d'un Contrat d'Intégration Républicaine avec l'État
- 3) L'accueil des demandeurs d'asile
- 4) L'aide au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine.

A l'étranger, l'OFII est représenté dans huit pays : Maroc, Tunisie, Turquie, Roumanie, Mali, Sénégal, Cameroun, Arménie.

Cet office applique la Loi Relative au Droit des Étrangers en France⁵¹

La loi, promulguée, le 7 mars 2016 entérine une réforme majeure de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers admis pour la première fois au séjour en France (étrangers primo-arrivants), y compris le public réfugié.

⁵¹ Source Officielle Légifrance Le service public de la diffusion du droit. Journal Officiel. Loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France (1).

L'étranger admis pour la première fois au séjour en France, ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans révolus, et qui souhaite s'y maintenir durablement, s'engage dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine⁵². Il conclut avec l'État un contrat d'intégration républicaine par lequel il s'engage à suivre les formations prescrites pour donner suite à l'entretien individuel et personnalisé avec un auditeur de l'OFII.

Cette démarche s'inscrit dans un parcours d'intégration républicaine.

Les différentes étapes du parcours d'intégration :

La signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) est la première étape du parcours d'intégration en France. Il est conclu entre l'étranger et l'État français, représenté par le Préfet. Il repose sur des engagements réciproques.

L'État organise un dispositif d'accueil individualisé pour favoriser l'intégration de l'étranger. Il comprend les prestations suivantes :

- a) Un entretien personnalisé avec un auditeur de l'OFII⁵³ permettant d'évaluer les besoins de l'étranger de lui prescrire des formations et de l'orienter, en fonction de sa situation individuelle
- b) Une formation civique de 4 journées d'une durée totale de 24 heures
- c) Un test linguistique écrit et oral réalisé à l'OFII pour connaître son niveau en langue française
- d) Une formation linguistique, si nécessaire, dont les besoins et la durée sont définis en référence au niveau de langue A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
- e) Un entretien de fin de CIR.

⁵² Source Officielle Ministère de l'Intérieur. Immigration, asile accueil et accompagnement des étrangers en France. Le parcours personnalisé d'intégration républicaine.

⁵³ L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration : un établissement public aux multiples facettes au service de la politique migratoire. Source Officielle Cahiers d'administration. Collection l'État en mouvement.

Les obligations des étrangers : Respecter les valeurs essentielles de la société française et de la République⁵⁴ ; participer avec assiduité et sérieux aux formations civique et linguistique ; effectuer les démarches prescrites lors de l'entretien à l'OFII, notamment celles relatives à l'accompagnement professionnel ; se rendre à l'entretien de fin de contrat ; suivre les dispositifs d'accompagnement qui leur sont proposés ; signaler par courrier à l'OFII tout changement de situation.

1.3.2 DAAEN – Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Étrangers et de la Nationalité

La DAAE⁵⁵, créée en 2013, est chargée de concevoir et mettre en œuvre la politique publique d'accueil, d'accompagnement des étrangers et d'accès à la nationalité française. Elle comprend :

La SDAAE (Sous-Direction de l'Accueil et de l'Accompagnement des Étrangers) définit et met en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des étrangers accédant pour la première fois au séjour en France et souhaitant s'y installer durablement. Elle assure la conception, le pilotage et la coordination du parcours d'intégration républicaine des étrangers prévu par la loi du 7 mars 2016 sur le droit des étrangers en France⁵⁶.

La SDANF (Sous-Direction de l'Accès à la Nationalité Française) élabore et met en œuvre les règles en matière d'acquisition et de perte de la nationalité et organise le pilotage et le contrôle des procédures d'acquisition de la nationalité française par décret et par déclaration en raison du mariage.

Le secrétariat de la CILPI (Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées⁵⁷) a pour mission de suivre les actions en faveur de

⁵⁴ Le respect du CIR et des valeurs essentielles de la société française et de la République, conditionnent la délivrance de la carte de séjour pluriannuelle lors du renouvellement du titre de séjour (article L. 313-17 du CESEDA) – durée de validité de quatre ans, sauf exceptions prévues à l'article L. 313-18 du CESEDA. La carte de résident pourra être délivrée aux conditions prévues par la loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France.

⁵⁵ Source Officielle Légifrance Le service public de la diffusion du droit. Journal Officiel. Décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur.

⁵⁶ Source Officielle Définition d'immigré par l'INSEE

⁵⁷ Source Officielle Ministère de l'Intégration – Le secrétariat de la CILPI est placé sous l'autorité fonctionnelle du délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL).

l'habitat des personnes immigrées et en particulier le Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants (PTFTM)⁵⁸. Il participe également à l'élaboration des programmes d'opérations de construction et établit un bilan annuel des actions en faveur du logement des populations immigrées, visant notamment à répondre à la problématique du vieillissement de ce public et à la sécurité des logements.

1.3.3 L'OFPRA – Office Français pour les Réfugiés Politiques et Apatrides⁵⁹

C'est un établissement public administratif créé par la Loi du 25 juillet 1952. En charge de l'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, puis de la Convention de New York de 1954, il statue en toute indépendance sur les demandes d'asile et d'apatridie qui lui sont soumises.

L'OFPRA exerce trois missions essentielles : une mission d'instruction des demandes de protection internationale sur la base des conventions de Genève du 28 juillet 1951 et de New York du 28 septembre 1954 et du CESEDA – Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Et une mission de protection juridique et administrative à l'égard des réfugiés statutaires, des apatrides statutaires et des bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Par ailleurs, l'OFPRA a une mission de conseil dans le cadre de la procédure de l'asile à la frontière. Il rend un avis au Ministre de l'Intérieur sur le caractère manifestement fondé ou non d'une demande d'autorisation d'entrée sur le territoire français au titre de l'asile.

Le siège de l'OFPRA est situé à Fontenay-sous-Bois (94) sur la base d'une organisation centralisée, à l'exception d'une antenne en Guyane, compétente pour le traitement de la demande d'asile déposée dans les départements français d'Amérique.

ANNEXE : Les principales données de l'immigration en France au 21 janvier 2020.

⁵⁸ Source Officielle Ministère de l'Intérieur. Immigration, asile accueil et accompagnement des étrangers en France. Direction et services.

⁵⁹ Source Officielle OFPRA

DEUXIÈME PARTIE

2. Les étudiants internationaux dans l'Enseignement Supérieur en France

Une progression du nombre d'étudiants internationaux qui s'est faite en quatre temps

Selon Guilbert (2018), de plus en plus d'étudiants concrétisent une jonction entre projet d'études, projet de vie et projet d'immigration et font l'expérience de la mobilité dans le cadre de leurs études. Ces périodes de mobilité sont vécues comme autant d'expériences uniques, modulées selon les motivations et l'agentivité de ces migrants, selon les origines géographiques et les contextes socio-économiques des pays de départ, les ressources institutionnelles ou familiales sur lesquelles ils peuvent ou non compter.

La raison de la forte augmentation du nombre des étudiants internationaux se dirigeant vers la France s'explique d'une part par une tradition universitaire ancienne et d'autre part, par des motivations très hétérogènes de la part des jeunes du monde entier, en fonction de contextes économiques, politiques et culturels, auxquelles viennent s'ajouter de nombreux facteurs d'incertitude traversant plusieurs grands pays d'accueil : crises écologiques et sanitaires, faible lisibilité de la situation post-Brexit au Royaume-Uni ou des politiques migratoires aux États-Unis, afflux de réfugiés des pays en guerre, etc.

L'évolution de la présence des étudiants étrangers en France, comme dans beaucoup de pays européens, a connu quatre temps importants (Coulon et Paivandi⁶⁰, p. 5). Le premier s'adresse aux voyageurs passionnés en quête du savoir, comme par exemple l'écrivain humaniste d'expression latine du 16^{ème} siècle, Érasme de Rotterdam. Le second temps, entre 1870-1930, se caractérise par la présence d'une élite culturelle et scientifique qui appréciait les études françaises dispensées par la Sorbonne et optait pour ce mode d'apprentissage et d'échanges

⁶⁰ Alain COULON et Saeed PAIVANDI. *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*. Université de Paris 8. Centre de Recherches sur l'Enseignement Supérieur. Rapport pour L'Observatoire de la Vie Étudiante. Mars 2003.

universitaires. On constate également le développement de la colonie égyptienne, en droit essentiellement : toutefois, le nombre d'étudiants internationaux diminue au début du 20^{ème} siècle en raison de campagnes contre l'excès de diplômés en France (diplômés en droit ou docteurs en médecine), campagnes qui concernent aussi, bien entendu, l'accès des étrangers aux carrières médicales⁶¹.

Le troisième temps couvre les décennies suivant la deuxième guerre mondiale (Coulon et Paivandi⁶², p. 6) et est caractérisé par un « élan de générosité », car l'absence des universités nationales pour répondre aux impératifs du développement conduisait un nombre important de pays du Sud à se diriger vers l'Enseignement Supérieur des pays développés. Enfin, une nouvelle ère débute dans les échanges internationaux d'étudiants à partir des années 1980. Avec des programmes de mobilité forts, des débouchés professionnels et la mondialisation du marché de formation, le contexte international est en train de changer. Cohen (2001) interprète cette évolution comme un changement notable dans le temps, consistant à prendre en considération les tendances du marché du travail.

Ces migrations temporaires pour études peuvent constituer l'opportunité de meilleures études et de meilleure insertion professionnelle lors du retour au pays de départ, ou encore le début d'une nouvelle vie pour ceux qui prévoient de s'installer durablement dans le pays où ils ont fait leurs études ou qui élaborent déjà ce projet au cours de leur séjour d'études (Guilbert et Prévost, 2009).

Dans ce contexte, l'Union européenne (UE), déjà première zone d'accueil dans le monde (même sans le Royaume-Uni), peut consolider sa position, en s'appuyant sur le succès du programme Erasmus+⁶³; elle bénéficie également de

⁶¹ Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris en 1900*, Hommes & migrations.

⁶² Alain Coulon et Saeed Paivandi. *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*. Université de Paris 8. Centre de Recherches sur l'Enseignement Supérieur. Rapport pour L'Observatoire de la Vie Étudiante. Mars 2003.

⁶³ Le nouveau programme Erasmus+ vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2014-2020. Le programme Erasmus + pour l'Enseignement Supérieur contribue à la réalisation d'un espace européen de l'Enseignement Supérieur en poursuivant plusieurs objectifs dont : l'amélioration de la qualité et le renforcement de la dimension européenne ; l'accroissement de la mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel universitaire ; le renforcement de la coopération multilatérale, la transparence et la reconnaissance des qualifications acquises, l'internationalisation des établissements supérieurs européens. Le programme favorise les actions de mobilité en Europe et à l'international pour les étudiants (périodes d'études ou de stage), le personnel enseignant, ainsi que l'ensemble des personnels des établissements de l'Enseignement Supérieur. Source Erasmus+

stratégies nationales favorables à l'internationalisation de l'Enseignement Supérieur, notamment en France et en Allemagne.

Selon Terrier (2009), la migration internationale de ces étudiants pour leurs études correspond à un séjour linguistique et culturel. Participer au programme Erasmus représente une fin en soi pour les étudiants européens, l'objectif étant de « faire Erasmus », de vivre l'expérience Erasmus dont la réputation pour les candidats au départ repose sur ces quatre piliers : voyages, langue étrangère, rencontres et fête.

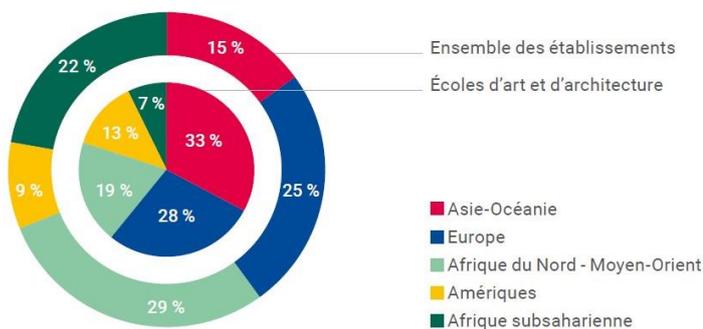
Au cœur de l'Europe, la France occupe aujourd'hui la 5^{ème} place dans l'accueil des étudiants mobiles – avec un écart d'environ 500 étudiants avec l'Allemagne – reflétant néanmoins une croissance moindre que celle de pays concurrents très dynamiques (Australie, Chine, Russie, Turquie, etc.).

Annexe 3 : Top 25 des pays d'origine des études étrangères en France (2018/2019)

Quelques chiffres montrant l'importance des étudiants internationaux en France

D'après une étude de Campus France sur la mobilité des étudiants étrangers, la France comptait, en 2019⁶⁴, 358 000 étudiants étrangers sur le territoire, soit 21% de plus que cinq ans auparavant et 4,3% de plus que l'année 2018.

► Répartition des étudiants étrangers par origine



Source : MESRI-SIES, 2019.

⁶⁴ Selon les données de l'ISU⁶⁴ sur la mobilité des étudiants internationaux, les étudiants marocains sont les étudiants en mobilité internationale les plus représentés en France en 2018/2019 (41729 étudiants), devant les étudiants algériens (31196) et chinois (28436). Source UNESCO.

La France a accueilli en 2018/2019 des étudiants de 196 pays différents. La répartition par région d'origine reste stable, avec 46 % d'étudiants en provenance d'Afrique et un étudiant sur quatre qui est européen. En cinq ans, toutes les régions d'origine ont progressé en effectifs, hormis deux : l'Océanie, qui reste stable (0,2 % des étudiants étrangers, pas d'évolution depuis 2013) et l'Amérique du Sud, qui diminue légèrement (5 % des étudiants étrangers, -1 % en cinq ans).

En 2018, les universités accueillent 71,3 % des étudiants internationaux en mobilité internationale⁶⁵ ; ceux-ci y représentent 12,5% des inscrits. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 9,1 % des inscrits en Licence, 15,7 % en Master et 39,5 % en Doctorat. La part des étudiants en mobilité diplômante⁶⁶ parmi les étudiants en mobilité internationale augmente légèrement avec le niveau d'études : 88,5% en Licence, 90,7% en Master et 94,7% en Doctorat.

Près de trois quarts (72 %) des étudiants étrangers en France sont concentrés dans cinq régions : Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Grand Est et Hauts de France. Avec 124 091 étudiants étrangers accueillis, l'Île-de-France en totalise à elle seule plus d'un tiers.

Annexe 4 : La mobilité internationale étudiante à l'échelle régionale

Les universités continuent de rassembler la grande majorité des étudiants internationaux (69 %). Certaines nationalités privilégient les écoles de commerce par rapport aux autres types d'établissements et les écoles de commerce se trouvent quant à elles pleinement engagées dans une dynamique d'internationalisation, 31% sont des étudiants internationaux.

Les écoles d'ingénieurs sont également très internationalisées, puisque 16 % de leurs effectifs sont étrangers. Certaines nationalités sont particulièrement

⁶⁵ Source Officielle Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. (2018/19) – Parmi les étudiants étrangers, ceux venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études sont appelés étudiants en mobilité internationale. Ils correspondent aux étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger. Les étudiants étrangers en mobilité diplômante sont les étudiants en mobilité internationale venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français. En sont exclus les étudiants inscrits en programme d'échange.

⁶⁶ Source Officielle Cour des Comptes. Rapport thématique – La mobilité internationale des étudiants. La mobilité diplômante dure au moins une année universitaire et débouche sur un diplôme. Elle peut être entrante (étudiants internationaux suivant des études en France) ou sortante (étudiants français suivant des études à l'étranger).

présentes dans les écoles d'ingénieurs. Ainsi, 23 % des étudiants brésiliens en France sont en écoles d'ingénieurs, contre 7 % pour l'ensemble des étudiants étrangers.

Les écoles d'art et d'architecture accueillent 3 % de l'ensemble des étudiants étrangers, mais ces effectifs ont connu une hausse de 25 % entre 2015 et 2018. Sur 10 313 étudiants étrangers, deux tiers sont inscrits dans une école supérieure artistique et culturelle et un tiers dans une école d'architecture.

► Répartition des étudiants étrangers en France par type d'établissement

Type d'établissement	Effectifs 2018-2019	Répartition	Évolution sur trois ans (2015-2018)	% parmi l'ensemble des étudiants
Universités	246 890	69 %	+10 %	15 %
Écoles de commerce et de gestion	36 790	10 %	+70 %	19 %
Écoles d'ingénieurs	26 216	7 %	+17 %	16 %
Écoles d'art et d'architecture	10 313	3 %	+25 %	12 %
Lycées (CPGE, BTS)	16 350	5 %	+31 %	5 %
Autres établissements	21 446	6 %	+10 %	7 %
Total	358 005	100 %	+16 %	13 %^[2]

Source : MESRI-SIES, 2019.

Les facteurs qui attirent les étudiants étrangers à s'inscrire dans une université française

Selon Guilbert⁶⁷ l'étudiant met en œuvre son agentivité et développe sa capacité à tirer profit des occasions qui se s'offrent, en opérant des choix en fonction de ses valeurs, des objectifs qu'il s'est fixé et de son ouverture à l'aventure tant intellectuelle qu'interculturelle.

Nous avons pu constater que les motivations de la population étrangère pour s'inscrire dans une université française sont diverses, les facteurs d'attraction peuvent être associés au prestige des études à l'étranger, à la qualité supérieure de l'enseignement. Pour certaines disciplines, ces facteurs sont la valeur du diplôme étranger sur le marché du travail local ou international, l'offre de bourses, la connaissance de la langue, les conditions ou facilités favorisant l'accès des

⁶⁷ Guilbert, L. (2018). Introduction. *Journal of international Mobility*, 6(1), 3-15.

étrangers à l'Université, la connaissance préalable du pays où l'on va suivre des études supérieures, l'image positive du pays d'accueil. (Coulon et Paivandi⁶⁸, p.24)

La France compte plus de 3 500 établissements d'Enseignement Supérieur publics et privés : Universités, grandes écoles ou encore écoles d'art ou d'architecture, le choix est vaste pour les étudiants étrangers qui veulent étudier en France⁶⁹.

2.1 Le rôle du Campus France : promouvoir la France et l'excellence de ses universités

La page officielle du Campus France⁷⁰ propose une aide précieuse pour les étudiants et chercheurs qui veulent franchir le pas des études à l'étranger et ont choisi la France pour faire un séjour universitaire. Cela commence avec la présentation « Bienvenue en France », qui regroupe plusieurs points importants pour un premier contact avec le pays d'accueil.

En présentant la France comme « une société multiculturelle et ouverte, fière de son histoire et qui mise sur l'avenir [...] heureux de partager avec vous l'art de vivre à la française célébré dans le monde entier. Amoureux du théâtre, passionné de musique ou gourmet gourmand, personne n'est déçu du voyage : en France, il y en a pour tous les goûts.⁷¹ » l'étudiant est déjà séduit par l'accueil que lui réserve ce pays.

En mettant l'accent sur l'excellence de l'Enseignement Supérieur et de la recherche en France, Campus France expose les nombreuses qualités des universités et grandes écoles de renommée internationale, l'internationalisation des établissements, les savoir-faire de professeurs expérimentés et réaffirme son rang

⁶⁸ Alain COULON et Saeed PAIVANDI. *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*. Université de Paris 8. Centre de Recherches sur l'Enseignement Supérieur. Rapport pour L'Observatoire de la Vie Étudiante. Mars 2003.

⁶⁹ Source Officielle Article Campus France – Les différents types d'établissement d'enseignement supérieur en France

⁷⁰ Source Officielle Article Campus France – Campus France vous accompagne

⁷¹ Source Officielle Article Campus France – Séjour universitaire en France : Une aventure inoubliable

et sa volonté de mieux accueillir les étudiants internationaux, tout en mettant en valeur des formations de grande qualité⁷².

Une grande variété de niveaux de formation est proposée

Campus France propose des catalogues de formations en Licence (Bac⁷³+1, Bac+2 ou Bac+3), Master (Bac+5) – les diplômés d'ingénieur, MiM (Master in Management), MSc (Master of Science), DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) et les diplômés d'État d'architecte assurent la validation de cinq ans d'études. Les Masters spécialisés (label de la Conférence des grandes écoles) et les MBA (Master of Business Administration) équivalent à une année de spécialisation post-Master, soit une sixième année d'études. Le portail « recherche » recense les écoles doctorales⁷⁴ et regroupe des offres de doctorat, de stages et de post-doctorat.

Le catalogue des programmes courts et des écoles d'été proposé 150 activités sportives et culturelles aux étudiants internationaux intéressés par un séjour culturel et linguistique ou un programme court.

En raison de la situation épidémique de l'année 2020, Campus France propose un catalogue des formations diplômantes en ligne⁷⁵ (100% à distance ou formation hybride⁷⁶) accueillant les étudiants internationaux qui ne peuvent pas se déplacer pour l'année 2020/2021.

Comment accroître ses chances d'intégrer l'enseignement supérieur français

⁷² Source Officielle Campus France – Les indicateurs du Label « Bienvenue en France »

⁷³ Source Officielle du Ministre de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports – Créé en 1808, le Baccalauréat (BAC) est un diplôme du système éducatif français qui a la double particularité de sanctionner la fin des études secondaires et d'ouvrir l'accès à l'enseignement -supérieur. Il constitue le premier grade universitaire.

⁷⁴ Source Officielle du Ministre de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports – Un Doctorat se prépare dans une école doctorale, elle-même rattachée à une université.

⁷⁵ Source Officielle Article Campus France – Ma formation à distance. Ce catalogue recense plus de 600 formations, proposées en Français ou en Anglais par les établissements d'Enseignement Supérieur français, et couvre les principaux domaines de l'ingénierie, de l'administration, de la gestion, du droit, de la finance, du management, de l'informatique, de l'urbanisme, du design etc. et ce, à tous les niveaux, majoritairement en Master et en post-Master.

⁷⁶ Source Officielle Article Campus France – Ma formation à distance Formation hybride (à distance et sur place)

Le système LMD⁷⁷ est adopté par l'ensemble des établissements supérieurs français et chaque semestre permet de valider 30 crédits ECTS (European Credits Transfer System), capitalisables et transférables d'un pays à l'autre.

ANNEXE 5 - Schéma du système d'Enseignement Supérieur français harmonisé sur le système du LMD

Il est possible de faire reconnaître un diplôme étranger par le centre ENIC-NARIC, qui peut fournir une attestation⁷⁸ de reconnaissance d'un diplôme obtenu dans un système éducatif étranger par rapport au système français, cependant chaque établissement définit ses propres critères d'admission, en fonction du parcours antérieur de l'étudiant et des exigences de la formation envisagée. Des accords de reconnaissance mutuelle des diplômes peuvent néanmoins faciliter les demandes d'équivalences⁷⁹.

Pour faire valoir les acquis de l'expérience professionnelle en vue d'intégrer une formation ou de valider un diplôme⁸⁰, un titre ou un niveau de qualification, il existe deux procédures distinctes : la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.⁸¹), qui permet d'accéder directement à une formation après validation du parcours antérieur, et la Validation des Acquis Professionnels (V.A.P.⁸⁵) qui permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme en certifiant les acquis du candidat.

L'étudiant international qui souhaite intégrer l'Enseignement Supérieur en France est informé du calendrier et des différentes procédures pour se porter candidat selon la nationalité, le pays d'origine, le diplôme de fin d'études

⁷⁷ Source Officielle Article Campus France – Diplômes français, système LMD et équivalences L'organisation en trois cycles des études supérieures est commune à la plupart des pays de l'Union européenne ; en France, c'est l'organisation Licence-Master-Doctorat, ou organisation LMD. Ce système a permis d'uniformiser les cycles et d'organiser la reconnaissance des diplômes entre les pays. Il favorise la mobilité étudiante en Europe comme dans le reste du monde.

⁷⁸ Source Officielle – CIEP devient France Éducation International. Les critères de reconnaissance des diplômes sont différents selon le type d'organisation des études et selon le type de profession envisagée. Le réseau européen ENIC-NARIC peut fournir une attestation de comparabilité et fournit également la certification de la valeur des années d'études effectuées en France dans le pays d'origine de l'étudiant international.

⁷⁹ Source Officielle Campus France – Diplômes français, système LMD et équivalences

⁸⁰ Source Officielle Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports – Validation des acquis de l'expérience (VAE)

⁸¹ Source Officielle Ministère du Travail Portal de Validation des acquis de l'expérience – Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification, qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

secondaires et le niveau d'études souhaité. Il est important d'écrire des lettres de motivation et d'expliquer le choix et le projet professionnel afin que les établissements puissent connaître les raisons pour lesquelles le candidat choisit telle ou telle formation, ainsi que de préparer les traductions des justificatifs s'ils ne sont pas rédigés en Français. Pour cette démarche, Campus France conseille de consulter le site de Campus France dans le pays de résidence de l'étudiant⁸², et notamment sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour plus de détails, ce que nous analyserons dans les prochains points.

Un document attestant du niveau en Français, selon la référence du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), doit être présenté pour suivre des cours de l'Enseignement Supérieur en France en langue française⁸³. Le niveau B1 ou B2 est souhaitable pour des études de niveau Licence et Master, et plus particulièrement dans les filières de sciences humaines et sociales. Certains établissements supérieurs français peuvent exiger un niveau supérieur, C1 ou C2, pour des formations spécifiques⁸⁴. Cette attestation peut être obtenue en passant un examen ou un test officiel de français, comme le TCF ou le TEF. Les étudiants internationaux qui ont obtenu un Bac français dans un établissement de l'AEFE-Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger en sont dispensés⁸⁵.

L'étudiant ou chercheur doit passer des étapes indispensables pour pouvoir venir étudier en France, comme nous avons déjà évoqué, il faut bien choisir sa formation, se porter candidat en sachant que les modalités d'inscription sont différentes selon la nationalité⁸⁶ et, le plus important, être accepté par un établissement de l'Enseignement Supérieur. Selon la nationalité, la situation et la durée du séjour, l'étudiant qui souhaite venir en France devra peut-être obtenir un visa pour poursuivre ses études.

⁸² Source Officielle Campus France par pays

⁸³ Si l'étudiant suit une formation délivrée en langue anglaise, la maîtrise du Français n'est pas requise, l'établissement concerné pourra cependant tester le niveau d'anglais.

⁸⁴ Source Officielle Campus France – Enseignement supérieur en France

⁸⁵ Source Officielle Campus France – Niveau de Français requis pour les étudiants étrangers

⁸⁶ Si le pays d'origine de l'étudiant est couvert par le service d'inscription en ligne : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html>. Pour les autres pays, les modalités d'inscription selon les spécialités et les niveaux d'études sont décrites sur Campus France.

Le site <https://france-visas.gouv.fr/> contient toutes les informations nécessaires pour guider et assister l'étudiant dans les démarches à chaque étape clé de la demande de visa.

2.1.1 Demande de visa pour études⁸⁷ : France Visas

Le portail Études en France⁸⁸ a été mis en place pour simplifier les démarches de pré-inscription dans plus de 280 universités et écoles en France pour les candidats non ressortissants de l'Union Européenne⁸⁹.

De lors que le candidat est accepté dans un établissement d'Enseignement Supérieur ou un programme d'échange en France⁹⁰, il reçoit une attestation d'admission « Études en France », indispensable pour commencer la procédure de demande de visa. Cette demande s'effectue auprès du centre de dépôt de demande de visa (consulats ou prestataires) compétent.

a) Le visa court séjour⁹¹ :

a.1) Le visa « court séjour pour études » : Ce type de visa est délivré afin de permettre à son titulaire de venir suivre en France des formations courtes, participer à des stages ou à des conférences, des réunions d'entreprises, ou encore exercer une activité rémunérée (quelle qu'en soit la forme) dont la durée n'excède pas 90 jours.

C'est un visa délivré par l'un des pays membres de l'espace Schengen pour un transit ou un séjour sur une partie de l'espace Schengen ou sa globalité. Les personnes dispensées de visa pour entrer dans l'espace Schengen en raison de leur nationalité sont : les ressortissants de l'Union Européenne (UE), de l'Espace

⁸⁷ Sources Officielles : Portails Études en France, Campus France et France Visas.

⁸⁸ Source Officielle Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères Portail Études en France

⁸⁹ Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, États-Unis, Gabon, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Nigeria, Pérou, République démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Taiwan, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.

⁹⁰ Source Officielle Campus France – Études en France

⁹¹ Le visa court séjour est généralement délivré pour des voyages de tourisme, des voyages d'affaires ou pour des visites familiales.

Économique Européen (EEE) et de la Suisse, et les ressortissants des pays inscrits sur la liste commune Schengen⁹².

a.2) Le visa « étudiant concours » : ne concerne que les étudiants non-européens et n'est valable qu'en France. Il permet à son titulaire de venir en France passer un concours ou un entretien d'admission dans un établissement d'Enseignement Supérieur. En cas d'admission, le visa de court séjour « étudiant concours » permettra de demander une carte de séjour étudiant en Préfecture sans être obligé de retourner dans son pays de résidence. En cas d'échec, l'étudiant devra quitter la France dès la publication des résultats.

b) Le visa long séjour :

L'étudiant non ressortissant de l'Espace Économique Européen (EEE) (pays de l'UE et Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse doit obtenir au préalable un visa de long séjour pour suivre des études, conduire des recherches ou faire un stage en France pendant une durée supérieure à 3 mois. Il existe deux types de visas long séjour :

Le « Visa Long Séjour valant Titre de Séjour » (VLS-TS) : il permet à son titulaire de séjourner en France un an sans avoir à demander de titre de séjour. Son titulaire devra néanmoins faire valider son visa à son arrivée. Selon la nature du séjour, il existe trois types de visa long séjour : le VLS-TS mention étudiant pour des études de niveau Licence et Master ; le VLS mention passeport talent pour un Doctorat et au-delà ; le VLS-TS mention stagiaire pour faire un stage en France dans le cadre de la formation suivie dans le pays de résidence.

⁹² Liste des pays tiers dont les ressortissants sont exemptés de l'obligation de visa lors du franchissement des frontières extérieures des états membres pour des séjours dont la durée n'excède pas 90 jours sur toute période de 180 jours, selon le Règlement (UE) 2018/1806 du Parlement Européen et du Conseil du 14 novembre 2018 États Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Andorre, Émirats Arabes Unis, Antigua-et-Barbuda Albanie, Argentine, Australie, Bosnie-Herzégovine, Barbade, Brunei, Brésil, Bahamas, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Micronésie, Grenade, Géorgie, Guatemala, Honduras, Israël, Japon, Kiribati, Saint-Christophe-et-Nevis, Corée du Sud, Sainte-Lucie, Monaco, Moldavie, Monténégro, Iles Marshall, Maurice, Mexique, Malaisie, Nicaragua, Nauru, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, Palaos, Paraguay, Serbie [à l'exclusion des titulaires de passeports serbes délivrés par la direction de coordination serbe (En Serbe: Koordinaciona Uprava)], Iles Salomon, Seychelles, Singapour, Saint-Marin, El Salvador, Timor-Oriental, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ukraine, États-Unis, Uruguay, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Venezuela, Vanuatu et Samoa. Source Officielle du Journal Officiel de l'Union Européenne du 28/11/2018 L 3003/39

Le « Visa Long Séjour Temporaire » (VLS-T) : il permet à son titulaire de séjourner en France jusqu'à 1 an, sans avoir à le valider à son arrivée. Il n'est pas renouvelable et ne donne pas les mêmes droits qu'un VLS-TS.

Il faut savoir que la tarification pour les pays à procédure EEF est de 50 € et pour les autres pays est de 99 €⁹³.

Les ambassades participent aussi à promouvoir l'attractivité de la France auprès des étudiants internationaux

La coopération universitaire et la mobilité étudiante vers la France figurent au cœur de l'activité des ambassades,

Les espaces et les antennes Campus France, composantes des SCAC⁹⁴ - Service de Coopération et d'Action Culturelle, constituent un rouage essentiel de la politique d'attractivité internationale dans l'Enseignement Supérieur. Ils ont pour objet l'information et la communication à propos de l'Enseignement Supérieur en France et, le cas échéant, l'animation du réseau local d'anciens étudiants. Ce sont des lieux ouverts au public, essentiellement implantés dans des instituts français ou des Alliances Françaises.

La procédure Centres pour les Études en France⁹⁵ (CEF) a pour objectif de renforcer l'attractivité française auprès des étudiants internationaux. Les CEF sont des plateformes de services mises en place auprès des ambassades pour être les interlocuteurs des étudiants étrangers et faciliter leurs démarches administratives. Ils contribuent à instruire l'évaluation des projets de formation présentés par les étudiants étrangers et mettent un ensemble d'informations à la disposition des établissements d'Enseignement Supérieur⁹⁶.

⁹³ Source Officielle France Visas – Ce montant est donné à titre indicatif, certains cas particuliers pouvant donner lieu à des tarifications différentes.

⁹⁴ Source Officielle Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, France Diplomatie – Les SCAC sont chargés de la conception, de la mise en œuvre et de l'animation des actions de coopération de la France dans ces domaines.

⁹⁵ La Procédure CEF repose sur une convention signée entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère des Affaires Étrangères ainsi que les conférences d'établissements comme la Conférence des Présidents d'Université, la Conférence des Grandes Écoles, la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs.

⁹⁶ Source Officielle Ministère de la Culture – Accueil des étudiants étrangers.

2.1.2 Les formalités à accomplir par l'étudiant international dès son arrivée en France

Depuis le 18 février 2019, les démarches nécessaires pour faire valider le Visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS) sont entièrement dématérialisées⁹⁷, son titulaire doit toutefois valider son visa au plus tard dans les 3 mois suivant son arrivée sur le territoire français.

L'étudiant doit s'inscrire sur le portail de la Direction Générale des Étrangers et renseigner une adresse électronique (e-mail) valide, les informations figurant sur son visa, communiquer sa date d'arrivée et son adresse de résidence en France et s'acquitter⁹⁸ de la taxe de séjour d'une valeur de 60 euros.

Il est obligatoire de valider le VLS-TS dans les 3 mois suivant l'arrivée en France. Cela permet à son titulaire de rester en règle sur le territoire français pendant toute la durée de validité de son visa et de quitter la France, après les 3 mois qui suivent son arrivée, sans avoir besoin d'un visa pour revenir.

Préalablement à son inscription dans un établissement d'Enseignement Supérieur, qu'il soit public ou privé, tous les étudiants, français et internationaux, doivent avoir une attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)⁹⁹.

La CVEC a été décidée dans le cadre de la loi « Orientation et réussite des étudiants » en mars 2018. Son rôle est de financer des actions comme l'accès aux soins, l'accompagnement social, la pratique du sport, l'accès aux arts et à la culture et l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants au cours de leurs études.

⁹⁷ Source Officielle Ministère de l'Intérieur – Étrangers en France Direction Générale des Étrangers en France.

⁹⁸ Il faut fournir un timbre électronique d'une valeur de 60 euros. L'achat peut se faire en ligne par carte de paiement ou dans un bureau de tabac, sur une borne dédiée, avec paiement en espèces.

⁹⁹ Source Officielle Campus France – Les 10 choses à savoir sur la contribution vie étudiante et de campus. Certains étudiants n'ont pas à régler la Contribution Vie Étudiante et de Campus. Il s'agit des boursiers sur critères sociaux gérés par les CROUS (boursiers des Ministères de l'Enseignement Supérieur, de la Culture ou de l'Agriculture), des boursiers du gouvernement français (boursiers du Ministère des Affaires Étrangères) et des boursiers financés par les régions pour des formations paramédicales, sanitaires et sociales, des étudiants réfugiés, des étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire et des étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile. Le CVEC n'est réglé qu'une fois par an et le montant est de 92 euros pour l'année 2020/21.

Dès que l'étudiant international fait son inscription dans son établissement d'enseignement supérieur, il doit obligatoirement s'affilier à la Sécurité Sociale, cette affiliation est gratuite.

A compter du 17 septembre 2020, les étudiants internationaux pourront utiliser la téléprocédure ANEF-séjour (Administration Numérique pour les Étrangers en France), mis en œuvre par la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) pour déposer leurs demandes de titre de séjours (première demande et renouvellement), demandes qui feront l'objet d'un traitement dématérialisé durant toute la procédure d'instruction.

2.2 L'inclusion de l'étudiant international à l'Université. Observations appliquées à l'Université de Nantes

La question de l'inclusion des étudiants est centrale, non seulement dans les établissements d'enseignement, mais aussi dans les structures économiques et sociales de la municipalité d'accueil, tant dans les grandes villes cosmopolites que dans les villes petites ou moyennes. (Gagnon, 2018)

Les conditions de vie et d'études des étudiants en mobilité relèvent de parcours individuels ; nombre de variables entrent en jeu : les ressources financières, sociales, les pays d'origine, etc.

« Les acteurs de la mobilité sont aussi tous ceux qui sont sollicités, d'une manière ou d'une autre, par les individus ou groupes en situation de mobilité : soit du fait de leur profession (enseignants, formateurs, interprètes) ; soit du fait qu'ils interviennent avec d'autres fonctions dans les milieux de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'accueil, social, hospitalier, de l'administration, de l'international, de l'associatif, etc. Ce sont les *co-acteurs* de ces mobilités » (Gohard-Radenkovic, Rachedi, 2009, p. 7)

La plupart des établissements d'Enseignement Supérieur, qu'ils soient publics ou privés, proposent un guide d'Accueil de l'étudiant international sur leur page internet. Ce Guide est notamment envoyé à chaque étudiant dès son inscription.

2.2.1 La ville de Nantes présentée comme « The most liveable city in Europe »¹⁰⁰

Nantes, longtemps qualifiée de « Venise de l'Ouest », est la capitale des Pays de la Loire¹⁰¹ et la 6ème ville de France, elle est au centre d'une métropole de plus de 600 000 habitants qui constitue avec Saint-Nazaire, la métropole du grand Ouest de la France.

Ancienne ville négrière¹⁰², plus tard ville industrielle dont le mouvement ouvrier a été à la pointe des mouvements sociaux, connue pour ses constructions navales, ses conserveries et ses biscuiteries, Nantes est devenue aujourd'hui une ville de cadres supérieurs et de professions intermédiaires (Masson, Cartier, Le Saout, Retière, & Suteau. 2013).

Ville d'art et d'histoire, Nantes se distingue par sa créativité et son offre culturelle : le château des Ducs de Bretagne, les musées, les nombreux événements, comme Le Voyage à Nantes¹⁰³, le parcours touristique estival mettant à l'honneur des œuvres singulières éphémères ou pérennes. Labellisée Métropole French Tech¹⁰⁴ depuis 2014, Nantes attire de nombreuses entreprises qui viennent s'y installer.

Son grand campus universitaire rajeunit le quartier Nantes Nord¹⁰⁵. La moitié des habitants a moins de 29 ans. De nombreux instituts, unités de formation et écoles s'y regroupent avec un large choix de formations.

Selon le magazine l'Étudiant¹⁰⁶, en 2020/2021 Nantes se positionne à la cinquième place dans le classement général des villes où la qualité de vie est la

¹⁰⁰ « La ville la plus agréable d'Europe » par Rosenberg, G., 2004, Times Magazine. Europe, Middle East and Africa. Vol. 164, N° 8.

¹⁰¹ Source Officielle Nantes Métropole et Ville

¹⁰² Masson, P., Cartier, M., Le Saout, R., Retière, J. & Suteau, M. (2013). II. *La construction des mémoires de Nantes*. Dans : Philippe Masson éd., *Sociologie de Nantes* (p. 26 à 46). Paris : La Découverte.

¹⁰³ Source Officielle Le voyage à Nantes. Le Voyage à Nantes, c'est une offre permanente : un « monument dispersé » s'étirant sur plus de 12 kilomètres. Dirigée par Jean Blaise, la Société Publique Locale *Le Voyage à Nantes* est chargée de la promotion du dispositif culturel mis en place par Nantes, et plus généralement de la destination Nantes Métropole.

¹⁰⁴ Source Officielle La French Tech Nantes

¹⁰⁵ Source Officielle Nantes Métropole et Ville Quartier Nantes Nord

¹⁰⁶ Classement général des villes étudiantes 2020-2021 par le magazine l'Étudiant. Source l'Étudiant

meilleure pour étudier. Toutefois, Nantes arrive en tête pour l'emploi, à la troisième place pour la formation et à la quatrième pour le cadre de vie. Elle est en revanche classée troisième en termes d'attractivité et dix-neuvième pour la vie étudiante.

2.2.2 L'Université de Nantes¹⁰⁷ promeut ses avantages

L'origine de l'Université de Nantes remonte au 15^{ème} siècle, l'Université de Bretagne ayant été créée par le duc de Bretagne, François II (EMPTOZ, 2002) ; mais l'université a été créée sous sa forme actuelle par un Décret Officiel du 29 décembre 1961¹⁰⁸.

C'est l'une des grandes universités pluridisciplinaires françaises, qui couvre presque tous les domaines de recherche et de formation, elle intègre le classement du Times Higher Education¹⁰⁹ des universités les plus réputées et prestigieuses du monde et s'inscrit dans une véritable stratégie de développement et de rayonnement international. Elle accueille chaque année 37 000 étudiants, dont 4 210 sont étudiants internationaux de 140 nationalités¹¹⁰.

Les principes de l'Université de Nantes sont l'enthousiasme, l'audace, la générosité et la créativité, réinventant ainsi un nouveau modèle d'université ouvert sur son environnement et attentif aux évolutions sociétales, accordant aux étudiants une place centrale au cœur de sa dynamique et de ses ambitions.

L'Université de Nantes offre à chaque étudiant une formation intégrant les derniers acquis de la recherche, l'étudiant peut s'orienter vers des filières complètes de formation grâce à son développement pédagogique¹¹¹ et à travers le renouvellement des méthodes d'enseignement et d'apprentissage, et souhaite

¹⁰⁷ Source Officielle Université de Nantes Découvrir l'Université

¹⁰⁸ Décret n°61-1519 du 29 décembre 1961 Instituant une université à Nantes à compter du 01/01/1962. Source Officielle Légifrance Le service public de la diffusion du droit. Journal Officiel.

¹⁰⁹ Le classement mondial des universités du Times Higher Education comprend plus de 1 500 universités dans 93 pays et régions, ce qui en fait le classement universitaire le plus diversifié à ce jour. Le tableau est basé sur 13 indicateurs de performance d'une institution dans quatre domaines : enseignement, recherche, transfert de connaissances et perspectives internationales.

L'université de Nantes occupe le poste 600-800 au classement mondial pour 2021 et 151-200 au classement européen. Source The World University Rankings 2001

¹¹⁰ Source Officielle Université de Nantes – Indicateurs internationaux

¹¹¹ Source Officielle Université de Nantes – Étudier et se former. Le développement pédagogique à l'Université de Nantes.

contribuer à la réussite de ses étudiants, leur permettant ainsi de réaliser leur projet et leur insertion professionnelle.

L'Université de Nantes est dotée d'une expertise reconnue dans l'accueil des étudiants étrangers, grâce notamment au Guichet Unique qui existe depuis 2001¹¹². L'objectif consiste à faire bénéficier les étudiants migrants en situation de précarité de ce dispositif personnalisé en leur apportant conseils, aide et orientation.

La Maison des Échanges Internationaux et de la Francophonie¹¹³ (MEIF) est un espace dédié à l'information, à l'accompagnement et à l'écoute pour développer la mobilité des étudiants nantais et l'amélioration de l'accueil des étudiants internationaux. Les étudiants internationaux et étudiants nantais peuvent se rencontrer laissant place également des échanges interculturels et inter-linguistiques.

Le Guichet Unique¹¹⁴, rendez-vous central des étudiants internationaux lors de leur arrivée à Nantes, se situe à la MEIF, dont la mission, entre autres, consiste à informer, orienter et accompagner les étudiants internationaux lors des formalités administratives, ainsi qu'à faciliter leur intégration et leur apporter un soutien linguistique.

2.2.3 Les procédures d'inclusion des étudiants internationaux mises en avant par l'Université de Nantes¹¹⁵

Les étudiants qui veulent faire leurs études à l'Université de Nantes sont accompagnés au moyen de trois types de procédures différentes.

a) Programme d'échange :

Les candidats qui viennent dans le cadre d'un échange, un partenariat/convention, mobilité Erasmus ou même un accord bilatéral, doivent suivre la procédure de candidature en tant qu'étudiants en échange. La candidature

¹¹² Source Officielle Université de Nantes – Article : Accueillir les étudiants migrants, un défi et un engagement pour les universités

¹¹³ Source Maison des Échanges Internationaux et de la Francophonie

¹¹⁴ Source Officielle Université de Nantes. Guichet Unique – Accueil des Étudiants Internationaux

¹¹⁵ Entretien réalisé le 10 juillet 2020 avec Madame Patricia TORRES-GAILLARD, Responsable de pôle, Coordinatrice du Guichet unique et mobilité en échange Europe. Pole mobilité étudiante entrante. Direction Europe et International, Université de Nantes

en ligne est obligatoire pour tout étudiant souhaitant effectuer une mobilité en tant qu'étudiant en échange à l'Université de Nantes¹¹⁶.

b) Procédure CEF/ Campus France :

Cette procédure concerne les candidats en mobilité individuelle qui résident à l'étranger dans un pays disposant d'un espace Campus France¹¹⁷, voir chapitre 2.1 de ce travail.

c) Procédure i-FLE – Institut de Français Langue Étrangère :

Concerne tout étudiant qui veut faire un cours intensif semestriel de Français Langue Étrangère, civilisation, littérature, etc. Ces étudiants ne sont pas inscrits dans l'Enseignement Supérieur.

d) Procédure pour le demandeur d'asile ou réfugié :

Les étudiants migrants qui souhaitent intégrer l'Université et poursuivre leurs études¹¹⁸ sont accompagnés par sept services¹¹⁹ qui se mobilisent pour que leurs chances de réussite et d'insertion soient les meilleurs possibles.

Depuis 2017, l'Université de Nantes établit un partenariat avec des associations qui accompagnent les réfugiés demandeur d'asile. En 2018, 14 étudiants se sont inscrits dans la discipline dans laquelle ils avaient tous déjà un diplôme universitaire.

¹¹⁶ Source Officielle Université de Nantes. Procédure de candidature : étudiant en échange Europe

¹¹⁷ Liste de pays dotés d'espaces Campus France : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, États-Unis, Gabon, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Nigeria, Pérou, République Démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Syrie(*), Taiwan, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam. Source Officielle Université de Nantes. Étudiants internationaux : demande d'inscription à l'Université de Nantes Procédure CEF/Campus France

¹¹⁸ Source Officielle Université de Nantes – Accueillir les étudiants migrants, un défi et un engagement pour les universités

¹¹⁹ Source Officielle Université de Nantes – Accueillir les étudiants migrants, un défi et un engagement pour les universités. La DRI (Direction des Relations Internationales), le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé), la DEVU (Direction des Études et de la Vie Étudiante), le SUIO (Service Universitaire d'Information et d'Orientation), le SUL (Service Universitaire des Langues), la DVE (Direction de la Vie Étudiante) et la DCI (Direction de la Culture et des Initiatives).

Les procédures sont réalisées pour chaque type d'étudiant international à des périodes différentes, ces procédures sont bien encadrées et une plate-forme dématérialisée spécifique est mise à disposition, avec un calendrier spécifique pour chaque type de candidature.

Les étudiants sélectionnés par l'Université de Nantes sont accompagnés pour réaliser les démarches administratives d'inscription sur la plate-forme où ils trouveront tous les documents nécessaires et même faire une demande de logement, car l'Université de Nantes a une convention avec le CROUS (Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires). Une fois que la période d'inscription en ligne est finalisée, la Direction Europe et International centralise et trie les candidatures pour ensuite les soumettre aux coordinateurs pédagogiques de chaque faculté pour la validation finale.

L'étudiant dont la candidature est acceptée reçoit un courrier de la part de l'Université de Nantes avec le calendrier ; une fois encore y il a un calendrier selon le profil de l'étudiant, et les informations nécessaires pour se rendre au dispositif d'accueil des étudiants internationaux, le Guichet Unique.

Le Guichet Unique de l'Université de Nantes a été créé à la rentrée 2000-2001 et est le premier à adopter l'accueil des étudiants internationaux au niveau national. Actuellement, le Guichet Unique est ouvert à deux reprises dans l'année, une fois de fin août à début octobre, pour accueillir les étudiants du premier semestre ou de l'année scolaire, et une autre fois au deuxième semestre pour les étudiants en échange ou i-Fle. À l'occasion du Guichet Unique, les étudiants internationaux peuvent avoir des réponses à toutes les questions qu'ils se posent à leur arrivée et les tuteurs sont là pour les rassurer ainsi lors de leurs premiers pas à Nantes.

e) Le recrutement de tuteurs

Le service des relations internationales recrute à chaque année des tuteurs, étudiants en Master 2 ou Doctorat, pour un travail à temps complet. Ils sont formés une semaine avant l'ouverture du dispositif sur tous les sujets administratifs. Les tuteurs sont là pour accueillir les étudiants tant d'un point de vue administratif et psychologique, que de l'interculturalité. C'est aussi un moyen d'éviter aux étudiants

de commettre certaines d'erreurs et de leur permettre de se sentir davantage en confiance, notamment dans leurs démarches administratives, qui restent nombreuses.

Outre l'aide des tuteurs, le service des relations internationales met à la disposition des étudiants internationaux deux ordinateurs pour qu'ils puissent effectuer les procédures d'inscription à la Sécurité Sociale, CAF (Caisse d'Allocations Familiales), etc. Chaque étudiant reçoit comme cadeau de bienvenue deux tickets TAN (Transports de l'Agglomération Nantaise) de 24 heures pour pouvoir se déplacer, un guide touristique dans leur langue d'origine et des places au musée Machines de l'Île ou pour le Château des Ducs que Bretagne.

La plupart des démarches administratives liées à leur séjour en France peuvent ainsi être faites en un seul lieu. Des agents de la Préfecture sont sur place pour les démarches de demande ou renouvellement de titre de séjour étudiant.

L'accompagnement ne s'arrête pas au Guichet Unique, les étudiants internationaux sont accompagnés tout au long de l'année jusqu'au moment du départ. Le service recrute des tuteurs qui font une permanence en résidence universitaire en dehors des horaires d'ouverture pour prolonger l'accueil.

Par ailleurs, pour éviter que certains étudiants ne se retrouvent en situation d'isolement, le service recrute aussi des tuteurs dans chaque faculté, pour sensibiliser à la méthodologie de son domaine d'études et pour faire le lien entre ces camarades, afin que les étudiants internationaux s'intègrent rapidement.

2.2.4 La vie universitaire et son campus viennent promouvoir la ville

Selon Gherbi & Belkhodja (2018) la vision et les infrastructures de la ville étudiante contribuent au développement des formes de capital intangible ou immatériel et, de ce fait, à l'économie. Il apparaît incontournable aujourd'hui de considérer l'université comme un nouvel enjeu stratégique pour les villes. Dans ce contexte, le campus devient un nouveau critère d'excellence : d'une part il met en scène l'université – comme support efficace de communication – et d'autre part, il constitue le cadre de vie de sa communauté.

L'université apparaît alors comme un acteur du développement local mais aussi global, « un pôle autour duquel peuvent se développer des activités et qui doit se trouver dans des positions stratégiques par rapport aux flux qui traversent la ville » (Vu, 2014, p. 12).

2.2.5 Hébergement, transport et restauration : ils contribuent à l'inclusion des étudiants et au développement de la ville et de sa région

Les étudiants internationaux ont de nombreux choix de logements en France, que ce soit dans le secteur public ou privé, en résidence étudiante ou en appartement, seul ou en colocation, dans une chambre chez l'habitant ou dans un logement indépendant. Les établissements d'Enseignement Supérieur peuvent également proposer des solutions de logement spécifiques.

Dans tous les cas, il est recommandé d'entreprendre les recherches avant l'arrivée sur le territoire français, la plupart des démarches administratives pouvant être faites à distance.

Selon le type de logement qu'occupe l'étudiant international, il peut prétendre à deux types d'aide au logement attribuées par la CAF (APL ou ALS¹²⁰). Les aides financières Logement pour les étudiants sont attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales. L'aide varie en fonction du montant du loyer, des ressources dont l'étudiant dispose, de la nature du logement et du lieu d'habitation.

L'APL (Aide Personnalisée au Logement) est réservée aux logements qui font l'objet d'une convention avec l'État (cités universitaires, foyers, HLM, etc.). L'ALS (Allocation de Logement à caractère Social) vise toutes les autres habitations, sous certaines conditions (surface du logement, WC, chauffage, arrivée d'eau, etc.).

Le montant de l'APL ou de l'ALS est fonction de l'étude précise de chaque dossier par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), seule autorité compétente en la matière.

¹²⁰ Elles ne sont pas cumulables entre elles, ni avec les allocations familiales des parents. Elles ne sont pas rétroactives. Selon la résidence dans laquelle loge l'étudiant international, la CAF versera soit l'APL, soit l'ALS. Le contrat de location doit être au nom de l'étudiant.

L'Université de Nantes, par le biais du Guichet Unique, peut accompagner, administrativement ou financièrement ses étudiants dans le choix de leur logement. En ce que concerne ce point de notre travail, l'Université de Nantes est partenaire de plusieurs institutions et organismes, certains tenant une permanence au Guichet Unique pour faciliter toutes les démarches : Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), Aide logement (Caisse d'Allocations Familiales), Transports publics (SNCF et TAN).

2.2.5.1 Les résidences universitaires des CROUS¹²¹

Logement le plus recherché par les étudiants, les résidences des CROUS (Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires) sont publiques et subventionnées par l'État. Il présente en effet de nombreux avantages : le loyer est bas avec la possibilité de bénéficier des aides au logement de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ; les lieux d'études sont proches et la vie sociale est riche. Il faut noter qu'il y a beaucoup de demandes et il n'y a pas assez de places pour accueillir tout le monde.

Le CROUS de Nantes met à disposition plus de 3500 chambres en cité universitaires ou en résidence universitaire¹²², ces logements sont attribués prioritairement sur la base de critères sociaux ; l'étudiant doit pour cela faire une demande de bourse en constituant un Dossier Social Étudiant (DES).

Les démarches de réservation de logement ainsi que la demande d'un DES sont faites exclusivement sur la plate-forme internet du CROUS¹²³, l'étudiant doit fournir toutes les informations et précisions pour choisir un logement.

¹²¹ Source Officielle – CROUS : Centres régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires. Votre vie étudiante, au quotidien.

¹²² Source Officielle CROUS Nantes – Pays de la Loire

¹²³ Pour toute démarche concernant les logements CROUS

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> et <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

2.2.5.2 Les résidences étudiantes privées¹²⁴

Si l'étudiant n'a pas réussi à obtenir une chambre par le CROUS ou décide d'habiter dans un logement privé, Lokaviz¹²⁵ garantit aux étudiants l'assurance d'être logés décentement et en confiance, les offres de logement sont disponibles on-line, y compris celles proposées chez des particuliers.

Elles constituent une bonne alternative. Les tarifs des résidences privées sont souvent plus élevés que ceux des CROUS mais ils restent compétitifs sur le marché du logement étudiant.

2.2.5.3 Les foyers d'étudiants et de jeunes¹²⁶

Gérés par des associations, parfois religieuses, les foyers proposent des logements aux jeunes âgés en moyenne de 18 à 25 ans. Ils peuvent être réservés aux hommes ou aux femmes ou être mixtes. Le prix des chambres sera moins élevé que celui des résidences privées. Certains foyers proposent la demi-pension.

2.2.5.4 Le parc immobilier privé¹²⁷

De nombreux étudiants font le choix de louer un appartement. Certains choisissent de vivre seul et optent généralement pour un studio. Beaucoup d'étudiants choisissent de louer des appartements plus grands en co-location, à plusieurs. Cela permet de partager le loyer mais aussi les frais d'électricité, de gaz et d'abonnement internet/ téléphone.

Dans ce cas, l'étudiant peut aussi se tourner vers les agences immobilières ou les particuliers pour y louer un logement entier ou une chambre individuelle dans un appartement. Internet est encore un bon moyen de faire les recherches.

¹²⁴ Les sites des organismes qui proposent des chambres par résidences étudiantes privées : PARME, Suitétudes, Les Estudines, NEXITY Studea, Fac-Habitat, Cardinal Campus, Néoresid, Kley, Student Factory, etc.

¹²⁵ Lokaviz est un site de recherche de logement étudiant chez un particulier <https://www.lokaviz.fr/>

¹²⁶ La priorité est donnée aux jeunes travailleurs (apprentis, en alternance) et aux étudiants en stage. Les sites des associations proposant des chambres : l'union nationale des maisons d'étudiants, de l'association des résidences et foyers de jeunes, de l'union nationale pour l'habitat des jeunes.

¹²⁷ Les annonces d'appartements proposées par des agences immobilières Se Loger ou De Particulier à Particulier ou Le Bon Coin. Les annonces de colocations sur les sites appartager, roomlala, immojeune, ou la carte des colocs.

Le loyer d'un logement vide ou meublé est en principe fixé librement par le propriétaire. Toutefois, Nantes étant située en zone tendue¹²⁸, l'*encadrement des loyers* s'applique. Dans ce cas, le loyer d'un logement loué avec un bail d'habitation ou un bail mobilité¹²⁹ est plafonné lors de sa remise en location (cas d'un nouveau locataire) et lors du renouvellement du bail (cas du même locataire)¹³⁰.

Une autre option particulièrement appréciée par les étudiants internationaux est d'habiter avec une famille française. Cela est idéal pour progresser en Français et c'est une solution pratique et économique : une chambre dans un appartement ou une maison, au cœur de la vie quotidienne des Français, avec tout le confort et les équipements nécessaires.

2.2.5.5 Les difficultés pour trouver un logement

Un grand nombre d'étudiants ne parvient pas à trouver de logement. En France, un garant est pratiquement toujours demandé (qui doit être résidant en France et d'être employé en CDI, avec des revenus nets supérieurs à trois fois le montant du loyer) aux personnes souhaitant louer un appartement, qu'elles soient étrangères ou françaises. Un garant est une personne qui se porte caution pour l'étudiant, c'est-à-dire qu'elle s'engage à payer son loyer si l'étudiant n'a plus les moyens de le faire.

Une autre option mise en place par l'État, c'est le dispositif *VISABLE*¹³¹. Le *VISABLE* c'est une caution locative gratuite si l'étudiant loue un appartement ou une chambre en résidence universitaire. Il est conseillé d'entreprendre les démarches le plus tôt possible, même avant d'arriver en France. Il n'est pas nécessaire de connaître l'adresse en France pour obtenir son certificat d'éligibilité à *VISALE* (appelé « *visa VISALE* »). Si l'étudiant n'est pas éligible à *VISALE* ou que

¹²⁸ Source Officielle Service Public – Dans la ville de Nantes, les logements sont situés en zone tendue

¹²⁹ Le bail mobilité est un contrat de location de courte durée d'un logement meublé, ce qui donne plus de flexibilité au bailleur et en facilite l'accès, notamment à des étudiants. Source Officielle Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL)

¹³⁰ Source Officielle Service Public. Le site officiel de l'administration française – Montant du loyer d'un logement du secteur privé

¹³¹ Source Officielle Visible. Ce système de garantie publique rassure les propriétaires en leur garantissant la perception des loyers pendant 36 mois et le remboursement de 2400 € de dégradations.

le propriétaire du logement ne le reconnaît pas, il existe aussi le dispositif Garant Me¹³².

2.2.5.6 Les différents moyens de se déplacer

Dans la plupart des villes françaises, les transports en commun sont généralement assurés par bus et tramway. Les réseaux sont généralement denses en centre-ville et faciles à emprunter. Les sociétés de transport ont souvent un bureau sur le campus, où l'étudiant peut s'abonner en période de rentrée scolaire.

Les campus de l'Université de Nantes sont accessibles, desservis par les transports en commun et disposent d'espaces de stationnement pour vélos et des parkings.

Le réseau de transports en commun de Nantes Métropole (TAN¹³³) est diversifié¹³⁴ : il comprend 3 lignes de tramway qui se croisent en plein cœur du centre-ville, un réseau de bus d'une soixantaine de lignes classiques, 9 lignes de Chronobus et une ligne de Busway, ainsi que des navettes fluviales sur la Loire et l'Erdre.

Les déplacements à vélo sont courants à Nantes, Bicloo¹³⁵ offre des vélos en libre-service et dispose d'un parc de 1000 vélos et de 123 stations entre Nantes et Rezé.

L'association Vélocampus Nantes¹³⁶ a pour mission de promouvoir et d'encourager l'usage du vélo comme moyen de transport écologique, économique, convivial et adapté à la ville. Elle propose le prêt longue durée d'un vélo aux étudiants pour leurs déplacements utilitaires, ainsi qu'un atelier de réparation et des actions et animations sur le campus. La plate-forme Marguerite¹³⁷ met à la disposition de tous des voitures en libre-service à Nantes.

¹³² Source GarantMe louez un appartement avec le meilleur des garants

¹³³ Source Officielle Transports de l'agglomération nantaise

¹³⁴ Source Officielle Nantes Tourisme – Transports publics

¹³⁵ Source Officielle Nantes Métropole – Service des vélos en libre-service de Nantes Métropole

¹³⁶ Source Officielle Université de Nantes – Logement, transport et restauration et Velo Campus Nantes

¹³⁷ Source Officielle Université de Nantes – S'épanouir sur le campus – Logement, transport restauration et Marguerite La voiture qu'on me partage

2.2.5.7 Cafétérias et Restaurants Universitaires¹³⁸

Le CROUS possède huit Restaurants Universitaires sur Nantes, un à la Roche-sur-Yon et deux à Saint-Nazaire. Il existe également sur les lieux d'études des cafétérias ouvertes la journée, offrant des prestations rapides et variées, qui peuvent être payées en tickets ou en espèces. La carte Pass Sup¹³⁹ est la carte d'étudiant de l'Université de Nantes. Elle représente également une carte de paiement pour tous les usagers des Restos U.

2.2.5.8 Aide financière : pour faciliter l'inclusion des étudiants

La question des moyens financiers, à la fois garants de l'accès à un logement qualitatif, le volume des pratiques immersives sociales et culturelles, semble être déterminante parmi les facteurs orientant la mobilité vers une expérience vécue de manière positive, mitigée ou même négative.

Les étudiants internationaux, en fonction de leur pays d'origine et de leur situation peuvent régler des droits différenciés¹⁴⁰

2.2.5.9 Les bourses du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères¹⁴¹

Les bourses du gouvernement français sont allouées par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, pour des études, des stages ou des séjours linguistiques en France. La majorité d'entre elles sont attribuées par les Services de coopération et d'action culturelle des ambassades et des consulats généraux de France à l'étranger. Quel que soit leur pays de résidence, les candidats doivent donc, avant leur départ et suffisamment à l'avance, s'adresser directement à ces services situés dans leurs pays d'origine afin d'obtenir toutes les informations sur ces bourses : conditions d'attribution, calendrier de sélection, dossiers à constituer.

¹³⁸ Source Officielle Université de Nantes – S'épanouir sur le campus – Logement, transport restauration

¹³⁹ Source Officielle Université de Nantes – La carte étudiante Pass Sup'

¹⁴⁰ Montant des droits d'inscription pour les étudiants 2020/2021, fixés par Arrêté du 19 avril 2019. Source Officielle Legifrance Le service public de la diffusion du droit. Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscriptions dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Pour consulter le montant : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038396885/2020-10-02/>

¹⁴¹ Source Officielle Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères – France Diplomatie – Finances son projet d'études en France.

a) Campus Bourses¹⁴²

Cet outil répertorie toutes les aides délivrées par les États (français et étrangers), les collectivités territoriales, les entreprises, les fondations et les établissements d'Enseignement Supérieur. Campus Bourses permet d'obtenir des informations sur les bourses proposées aux étudiants internationaux.

b) Bourses d'excellence Eiffel

Le programme de bourses d'excellence Eiffel, lancé en janvier 1999¹⁴³ par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, est destiné à soutenir l'action de recrutement à l'international des établissements d'Enseignement Supérieur français, dans un contexte de concurrence accrue entre pays développés pour attirer l'élite des étudiants étrangers. Ce programme est un outil offert aux établissements français dans leur recherche des meilleurs étudiants étrangers. Les candidatures sont présentées exclusivement par les établissements français. Les établissements qui présentent des candidats s'engagent impérativement à inscrire ceux-ci dans la formation demandée s'ils obtiennent la bourse Eiffel.

Les objectifs du programme d'excellence Eiffel du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères sont les suivants : - former, dans les établissements d'Enseignement Supérieur français, les futurs décideurs étrangers, du privé et du public, dans trois domaines d'études prioritaires (sciences, économie-gestion, droit et sciences politiques) ; - encourager les candidatures d'étudiants originaires de pays émergents, en priorité d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est, du Moyen Orient et des nouveaux États membres de l'Union Européenne mais aussi, pour le niveau Doctorat, des pays industrialisés.

¹⁴² Répertoire de 692 programmes. Source Officiel Campus France – Annuaire des programmes de bourses

¹⁴³ Volet Master en 1999 et volet Doctorat en 2005, destiné aux doctorants de haut niveau. Dans un souci de meilleure lisibilité le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a décidé de regrouper dans un appel d'offre unique les deux volets du programme. Les formulaires de candidatures sont toutefois différents pour chacun des deux volets.

c) Autres bourses :

Les institutions publiques françaises offrent des nombreuses bourses aux étudiants internationaux pour les aider à financer leurs études en France et en Europe : bourses proposées dans le cadre de programmes européens¹⁴⁴, bourses de l'Agence Universitaire de la Francophonie¹⁴⁵, bourses des institutions internationales des organisations non-gouvernementales, des fondations¹⁴⁶, bourses des collectivités territoriales¹⁴⁷, bourses des gouvernements étrangers¹⁴⁸, bourses d'études en sciences religieuses¹⁴⁹, bourses Excellence-Major¹⁵⁰; ; bourse MOPGA¹⁵¹.

2.2.6 Sécurité Sociale et Mutuelle étudiante

La sécurité sociale permet aux étudiants étrangers de bénéficier d'une couverture sociale pendant leurs études en France¹⁵². Pour obtenir un meilleur remboursement de leurs frais de santé, ils peuvent souscrire une assurance complémentaire santé ou mutuelle.

¹⁴⁴ Le programme Erasmus+ pour l'Enseignement Supérieur contribue à la réalisation d'un espace européen de l'Enseignement Supérieur en favorisant les actions de mobilité en Europe et à l'international pour les étudiants (période d'études ou de stage).

¹⁴⁵ Sud Expert Plantes Développement Durable, programme d'appui au développement et de coopération scientifique opérant dans 22 pays de la zone intertropicale, lance un appel visant à renforcer les capacités techniques et logistiques des Masters axés sur la biodiversité végétale et sciences connexes, mis en œuvre par des institutions publiques d'Enseignement Supérieur. Source Association d'établissement d'enseignement supérieur et de la recherche et opérateur de la Francophonie universitaire

¹⁴⁶ Voir Note 81 Campus Bourses

¹⁴⁷ Les conseils régionaux et autres collectivités territoriales peuvent offrir des bourses de mobilité aux étudiants étrangers. Pour en savoir plus, s'adresser directement au Conseil Général ou Régional de la région dans laquelle l'étudiant souhaite poursuivre ses études. Source Officielle UNESCO.

¹⁴⁸ Certains pays accordent des bourses permettant d'étudier à l'étranger. Les étudiants peuvent se renseigner auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation de leur pays d'origine ou auprès de l'organisme en charge des bourses. Voir Note 81 Campus Bourses.

¹⁴⁹ Ce programme de bourses d'études permet de financer des études en France afin de suivre des enseignements en théologie ou en sciences humaines en lien avec les sciences religieuses. Source Officielle Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

¹⁵⁰ Chaque année, jusqu'à 200 nouveaux boursiers sélectionnés sur des critères d'excellence intègrent ce programme prestigieux.

¹⁵¹ Le programme « Make Our Planet Great Again » peut accueillir des étudiants en Master et des post-doctorats dans les établissements d'Enseignement Supérieur français, afin de suivre un parcours ou d'effectuer leurs recherches en France dans quatre domaines qui sont : les sciences du système terre, les sciences du changement climatique et de la durabilité, la transition énergétique et les enjeux sociétaux des questions environnementales. Source Officielle Campus France

¹⁵² Source Officielle Campus France – Sécurité Sociale et mutuelle

Dans le cadre du projet de loi relatif à l'orientation et à réussite des étudiants, une réforme du système de protection sociale étudiante a été mise en place à compter de la rentrée 2019¹⁵³.

L'étudiant non-européen bénéficie de la sécurité sociale française et du remboursement des frais de santé, quel que soit le type de visa avec lequel le titulaire arrive en France pour faire ses études (VLS-TS ou VLS-T). Dès l'inscription dans l'établissement d'Enseignement Supérieur, l'étudiant international doit s'inscrire gratuitement sur le site de l'assurance maladie dédié aux étudiants étrangers.

L'étudiant a le choix de souscrire une mutuelle¹⁵⁴ qui lui permettra de compléter les remboursements des frais de santé. C'est à l'étudiant de faire les démarches auprès des traditionnelles mutuelles étudiantes, des compagnies d'assurance ou des banques.

Il est important de bien vérifier que la mutuelle choisie propose une responsabilité civile valable pour la vie privée et la vie étudiante. Cela permet d'être couvert sur le lieu d'études et lieu de stage.

Le Service de Santé des Étudiants de l'Université de Nantes¹⁵⁵ propose des consultations médicales de soins, des visites bilan de santé préventif ou spécifiques liées au handicap, des consultations de dépistage bucco-dentaire, des ateliers bien-être, des groupes de paroles animés par des psychologues, la possibilité de se former aux premiers secours, des entretiens avec des assistantes sociales, etc. Des actions de soins et de prévention sont menées tout au long de l'année pour améliorer la condition sanitaire et sociale des étudiants nantais et pour que celle-ci ne soit jamais un frein à leur apprentissage.

2.2.7 Droit au travail

Chaque étudiant étranger a le droit de travailler pendant ses études en France. Ce droit concerne tous les étudiants en France. S'il n'est pas ressortissant

¹⁵³ Tous les étudiants étrangers non-européens seront rattachés au régime général de la sécurité sociale ; les étudiants européens continueront d'être couverts par leur carte européenne d'assurance maladie s'ils en ont une. Source Officielle Campus France – Santé, Sécurité Sociale et Mutuelle.

¹⁵⁴ Ce n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

¹⁵⁵ Source Officielle Université de Nantes – Santé, Social

de l'Union européenne, l'étudiant doit disposer d'un titre de séjour « étudiant ». La loi française autorise les étudiants étrangers à travailler, à titre accessoire, 964 heures par an, soit l'équivalent de 60 % de la durée légale du temps de travail. Il ne peut s'agir que d'un salaire d'appoint.

En France, les étudiants étrangers peuvent aussi travailler au sein de leur établissement ou université d'accueil¹⁵⁶. Ces contrats de travail pour les étudiants durent au maximum douze mois, du 1^{er} septembre au 31 août.

Pour rendre possible la réussite des études et l'insertion professionnelle des étudiants, le travail des étudiants à l'université est adapté aux horaires et au rythme des études. Pour cette même raison, les étudiants qui travaillent dans les universités françaises ne peuvent pas effectuer plus de 670 heures entre le 1^{er} septembre et le 30 juin, et pas plus de 300 heures entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

2.2.8 Cours de Français

L'apprentissage de la langue étrangère est en effet un obstacle majeur permettant d'expliquer des conditions d'étude différenciées d'un étudiant à l'autre (Souto-Otero, 2008).

L'Institut de Français Langue Étrangère (i-FLE) de l'Université de Nantes est un service de formation en Français langue étrangère et un centre d'examen certifié et ouvert à tous. Avec 1000 étudiants internationaux par an de plus de 70 nationalités et 20 enseignants FLE qualifiés, il propose 6 niveaux de diplôme d'études françaises¹⁵⁷.

Le Campus Soir FLE a pour public cible les étudiants en échange Erasmus ou autre programme universitaire de niveau débutant à avancé. Ses objectifs sont définis selon les principes du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et les cours sont pris en charge par la Direction des Relations Internationales de l'Université de Nantes.

¹⁵⁶ Source Officielle Campus France – Travailler pendant ses études en France

¹⁵⁷ Diplôme Universitaire d'Études Françaises (DUEF), Parcours DUEF+, Formation de préparation au DELF (Diplôme d'Études de la Langue Française) B2, Campus Été en ligne et Campus Soir.

2.2.9 Culture et participation aux projets

Les étudiants internationaux sont fréquemment les intermédiaires entre la collectivité d'accueil et les nouveaux étudiants internationaux, notamment au sein des bureaux des étudiants internationaux et dans le parrainage de nouveaux étudiants.

Selon l'association Autour du Monde, à Nantes, un étudiant actif au sein d'une association de jeunes originaires de son pays d'origine évoque son implication dans la constitution d'un milieu social familial et rassurant.

2.3 Permettre aux étudiants internationaux de mieux réussir leur inclusion et leurs apprentissages dans les institutions universitaires

Le contexte contemporain des migrations présente une restructuration des territoires, du marché et des populations, qui s'opère non seulement à l'échelle de la planète mais aussi à celle des villes (Harrison et Hoyler, 2014 ; Sassen, 2010). Les territoires se livrent désormais une forte compétition en vue d'attirer et de retenir les immigrants les plus « qualifiés », notamment les étudiants internationaux.

Les grandes universités dans le monde se veulent compétitives, attractives à la fois pour le rayonnement de l'université et les grandes villes universitaires revendiquent notamment le statut de « cité interculturelle ». Elles relèvent le défi de devenir une « ville accueillante » tant pour les immigrants que pour les étudiants internationaux. Le principe général de la collectivité accueillante vise l'organisation d'un espace inclusif qui se donne les moyens de mettre en présence un ensemble hétéroclite d'acteurs, d'entendre des voix différentes, voire discordantes (Belkoudja, 2009).

2.3.1 Comment réduire les écarts entre les discours officiels prônant l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux et la réalité vécue sur le terrain par ces derniers

Gherbi et Belkoudja (2018) développent la problématique des « villes accueillantes » en discutant des écarts entre les discours institutionnels, les

politiques mises en œuvre et les effets sur les conditions de vie des étudiants internationaux, en mettant en lumière les tensions contraires entre les logiques institutionnelles et les logiques individuelles. Selon les auteurs, malgré les politiques mises en œuvre et les discours attractifs, le vécu quotidien n'est pas toujours facile, car au-delà des mesures institutionnelles, qu'elles soient nationales, universitaires ou municipales, les étudiants comme les migrants de toutes catégories sont confrontés aux préjugés et aux réticences d'une part de la population locale.

2.3.1.1 Mettre en place une éducation à la mobilité

Les degrés de sociabilité avec les autochtones, les voyages, les pratiques culturelles et associatives, les retours dans la famille (Ballatore, 2004), le repli sur soi ou au contraire l'ouverture vers l'autre (Erlund, 2014) sont par ailleurs autant de facteurs qui déterminent la réussite de l'expérience étudiante telle que vécue par les étudiants internationaux.

Les établissements d'Enseignement Supérieur devraient s'impliquer davantage dans l'organisation et l'encadrement des conditions de vie et d'études des étudiants internationaux, faire face à la mobilité internationale en termes éducatifs et élaborer des objectifs spécifiques en fonction de leurs objectifs de formation. Il est évident que la mobilité elle-même ne signifie pas forcément le développement des compétences interculturelles, or le simple fait de se déplacer ne permet pas de doter les étudiants de toutes sortes de compétences, linguistiques, personnelles, interculturelles, etc. Cela peut contribuer au développement de compétences interculturelles (Spitzberg et Changnon, 2009), à une meilleure adaptation au pays d'accueil (Brisset et collab., 2010 ; Murphy-Lejeune, 2000) et à une meilleure connaissance de la langue (Dooley, 2009 ; Gill, 2007). Il s'agit donc d'éduquer à la mobilité, c'est-à-dire de doter les étudiants d'outils leur permettant de transcender leurs expériences.

2.3.1.2 Faciliter les apprentissages de l'étudiant international tout au long de son cursus de formation

a) Mieux adapter les dispositifs d'apprentissage aux objectifs de formation de l'étudiant

Les établissements d'enseignement supérieur devraient s'impliquer davantage dans l'organisation et l'encadrement de conditions de vie et d'études des étudiants internationaux. Ils devraient aussi faire face à la mobilité internationale en termes éducatifs et élaborer des objectifs spécifiques en fonction de leurs objectifs de formation.

b) Permettre à l'étudiant d'acquérir rapidement les codes de la culture académique du pays où il étudie

Le séjour d'études à l'étranger peut être une occasion d'épanouissement personnel, outre l'acquisition de connaissances et de diplômes, cependant les premières expériences ne sont pas toujours une réussite. En cette occasion, la vie de l'étudiant qui s'internationalise entraîne parfois des tensions et il rencontre des obstacles dans sa condition de vie et d'études. Notamment l'étudiant doit rencontrer des solutions, des motivations et des aspirations professionnelles qui seront les piliers pour construire une résilience nécessaire pour franchir toutes les étapes. Selon Favrat¹⁵⁸ (2018), les étudiants internationaux ont des difficultés avec les normes de l'écrit universitaire sans en comprendre toujours le sens et la fonction, et ils doivent apprendre à acquérir une posture de neutralité axiologique dans une culture académique où une posture subjective est controversée.

Ces facteurs s'ajoutent aux difficultés d'adaptation que plusieurs étudiantes et étudiants ressentent face aux habitudes alimentaires, à la rigueur du climat et aux contraintes vestimentaires qui en découlent.

¹⁵⁸ Favrat, S. *Appropriation des cultures académiques dans la mobilité internationale : analyse des difficultés rencontrées par des doctorants internationaux de l'UFC de Besançon*. Journal of international Mobility, 6(1), 135-151, 2018.

2.3.1.3 Une association nantaise qui œuvre pour une mobilité réussite

Une mobilité réussie est celle qui permet aux étudiants internationaux de développer un esprit critique, d'affirmer leur personnalité et de vivre de manière autonome dans un nouvel environnement ; ces étudiants tissent des liens avec les autres étudiants internationaux qui sont dans la même situation de mobilité, et malgré les différences culturelles ils s'investissent aussi en faisant des amitiés ou des relations durables avec des locaux.

L'association ESN (Erasmus Student Network) – Nantes laquelle se nomme « Autour du Monde », a été créée en 2002 à l'initiative d'étudiants internationaux et français pour faciliter l'intégration des étudiants internationaux sur le campus universitaire et au sein de la ville de Nantes et sa région.

« Autour du Monde¹⁵⁹ » incite à la mobilité des jeunes français à l'étranger et propose une journée interculturelle – événement annuel qui permet aux étudiants internationaux de présenter leurs pays et leurs cultures à la population de Nantes et ses environs, propose aussi des cafés polyglottes pour échanger dans une langue, des visites de la ville, ainsi que des excursions et voyages pour découvrir la France et son patrimoine, des rencontres, soirées et débats pour mieux se connaître, la participation à des activités culturelles, sportives et gastronomiques et enfin le parrainage d'étudiants internationaux.

Toutes les universités ne sont pas égales dans ce marché de la mobilité étudiante. Ce désir d'attractivité de la part des universités et leur volonté de favoriser la mobilité de leurs étudiants demandent un investissement structuré de la part des universités.

¹⁵⁹ Source Officielle Association ESN Nantes – Autour du Monde repose sur la mobilisation de nombreux bénévoles actifs, l'action d'une équipe dynamique et internationale et la participation de plus de 400 adhérents et sympathisants, jeunes et moins jeunes, français et étrangers. Une cotisation annuelle de 10€ est demandée.

TERCEIRA PARTE

Introdução

Pandemia da COVID-19¹⁶⁰

Em 2020, a pandemia da COVID-19 tem levado todos os países a uma crise sanitária e humanitária, no caso particular da França, o Presidente Emmanuel Macron decretou em março que todos os estabelecimentos escolares e universitários fossem fechados para mitigar a propagação do vírus e, em seguida, como mais uma medida de proteção, foi determinado uma etapa de confinamento que durou até o mês de maio.

É importante ressaltar que após o confinamento, ao contrário de algumas escolas primárias e secundárias, os estabelecimentos de ensino superior não foram autorizados a abrirem, e, devido a esta interdição, não foi autorizado a realização do estágio necessário para a realização desta terceira parte da monografia.

Com esta nova organização social, onde todos devem se adaptar a uma profunda mudança nas relações entre espaço e tempo, as redes sociais foram de grande ajuda, sem elas, não poderíamos ter realizado este trabalho.

Metodologia

Este trabalho consiste em uma pesquisa qualitativa de caráter exploratório.

O objetivo geral da pesquisa é contribuir para a formação de professores em relação à recepção de estudantes estrangeiros em suas salas de aula. O objetivo específico da pesquisa é verificar se os estudantes internacionais se sentem bem acolhidos tanto por seus pares como pela instituição de ensino superior, de acordo com experiências vividas dentro e fora da universidade na França.

Em primeiro lugar é explicado as etapas de construção do questionário que foi destinado aos estudantes internacionais e finalmente, a conclusão, com a análise dos dados recolhidos.

¹⁶⁰ COVID19, novo corona vírus (SARS-CoV-2)

O Questionário de vivências acadêmicas

Segundo Almeida, Ferreira e Soares (2006), o questionário de vivências acadêmicas é um instrumento de autorrelato que procura avaliar as formas, processos e níveis de adaptação dos estudantes às exigências, pressões e desafios que a abrange vida universitária. Este questionário criado inicialmente para avaliar os estudantes do ensino superior em Portugal, tem sido amplamente utilizado tanto no Brasil como na Espanha¹⁶¹ e está disponível em duas versões (integral – QVA; e reduzida – QVA-r¹⁶²).

Por meio da adaptação realizada do questionário de experiências acadêmicas¹⁶³ de Almeida, Ferreira e Soares, pretende-se conhecer as opiniões e sentimentos em relação a diversas situações e vivências acadêmicas. Algumas delas têm a ver com situações vividas dentro da sua Universidade, outras, com acontecimentos adquiridos por outras experiências fora dela. Todas procuram abranger as experiências cotidianas enquanto estudante de origem estrangeira do que atualmente frequentam diferentes instituições de Ensino Superior na França.

O corpus de dados advém do questionário de experiências acadêmicas adaptado da versão reduzida de Almeida, Ferreira e Soares.

Como mencionamos anteriormente, este trabalho tem como objetivo principal de pesquisa a formação de professores em relação à recepção de estudantes estrangeiros em suas salas de aula, e é importante destacar que a educação multicultural é essencial na sala de aula.

Para melhor compreender a experiência do estudante internacional, consideramos, portanto, a sua história (biografia) migratória, a sua vivência

¹⁶¹ Adaptação e validação das escalas na versão integral (Villar, 2000; Villar & Santos, 2001), e versão reduzida (Granado, Santos, Almeida, Soares & Guisande, 2005).

¹⁶² A versão integral (QVA) possui 170 itens distribuídos por 17 subescalas que procuram avaliar as vivências dos jovens mais centradas em si próprios, e a versão reduzida (QVA-r) possui 60 itens distribuídos em cinco partes.

¹⁶³ A versão reduzida do questionário de vivências acadêmicas (QVA-r) dos autores Leandro S. ALMEIDA, Ana Paula C. SOARES e Joaquim Armando FERREIRA (2006) – Universidade de Minho e Universidade de Coimbra, foi adaptado à realidade dos estudantes internacionais nas diferentes instituições de ensino superior públicas e privadas na França.

intercultural, bem como a evolução de seus projetos de estudos, de imigração e de vida (Bertaux, 2005 & Guilbert, 2004).

Considerando que a educação superior não apresenta só o objetivo de instrução e capacitação profissional, mas também almeja a formação de profissionais capazes de desempenhar habilidades peculiares à sociedade em que estão inseridos (GOMES; REGO, 2001).

De acordo com Almeida, Ferreira e Soares (2006) a adaptação acadêmica é um desafio particularmente exigente, e estas transformações acabam gerando a necessidade de ajustes para atender as novas demandas educacionais, e as universidades assumem um papel não só de se preocupar com a aquisição de conhecimentos, mas também de comprometer-se com estratégias de adaptação às novas situações. Isto se dá por meio do desenvolvimento das competências acadêmicas, cognitivas e sociais, garantindo o sucesso do estudante desde seu ingresso na universidade (SOARES; POUBEL E MELLO, 2009).

Procedimentos

A primeira fase de adaptação dos instrumentos do QVA-r, originalmente de 60 perguntas, consistiu em sua revisão completa e a escolha das perguntas mais pertinentes à realidade dos estudantes internacionais nas diferentes instituições de ensino superior públicas e privadas na França.

Depois de termos selecionado 21 perguntas, adequamos o vocabulário, sem modificar as respostas. A tradução desde seu idioma original, o português europeu, ao francês foi feita pela mestrandia e a revisão final foi feita por uma colaboradora de nacionalidade francesa, professora aposentada do ensino médio.

Como já mencionamos anteriormente, devido a pandemia da COVID-19, este questionário foi enviado via e-mail e por Facebook. O trabalho de publicação nos diferentes grupos Facebook dedicados a estudantes estrangeiros¹⁶⁴ foi relativamente lento, pois tivemos que fazer um pedido de adesão aos grupos e em

¹⁶⁴Os grupos que aceitaram a adesão e a publicação do questionário em seu feed: CAEN/NORMANDIE entre-aide et solidarité étudiants et étudiantes étrangers ; Etudiants étrangers à Bordeaux 2019/2020 ; Etudiants Etrangers à Limoges ; Estudiantes Colombianos en Nantes ; Estudantes Brasileiros na França ; Brasileiros em Nantes ; Estudiantes en Francia.

seguida esperar que os administradores aprovassem o conteúdo. Não podemos deixar de apontar que estávamos em pleno verão, no mês de agosto, e muitos estudantes internacionais dedicam este tempo para viajar ou trabalhar, além do mais o que também dificultou a visualização da publicação, foi que a partir do momento que outras pessoas iam publicando, deixamos de estar visíveis.

O questionário está dividido em duas partes:

A primeira parte refere-se a perguntas relativas aos dados sociodemográficos dos participantes para a caracterização do perfil da amostra.

Na segunda parte pretende-se conhecer as opiniões e sentimentos em relação a diversas situações e vivências acadêmicas, todas as perguntas procuram abranger as experiências cotidianas enquanto estudante do Ensino Superior na França. Nesta parte o aluno deve escolher numa escala de até 5 pontos, a alternativa que ele achar mais adequada, sendo: (1) Nada a ver comigo, totalmente em desacordo, nunca acontece; (2) Pouco a ver comigo, muito em desacordo, poucas vezes acontece ; (3) Algumas vezes de acordo comigo e outras não, algumas vezes acontece, outras não; (4) Bastante a ver comigo, muito de acordo, acontece muitas vezes; (5) Tudo a ver comigo, totalmente de acordo, acontece sempre. Os itens são agrupados em cinco dimensões, quais sejam: pessoal, interpessoal, carreira, estudo e institucional (Granada, 2004).

Sexe:
50 responses

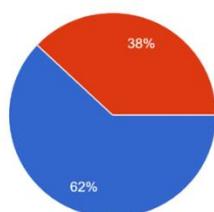


Figura 1: Sexo dos participantes

Âge:
50 responses

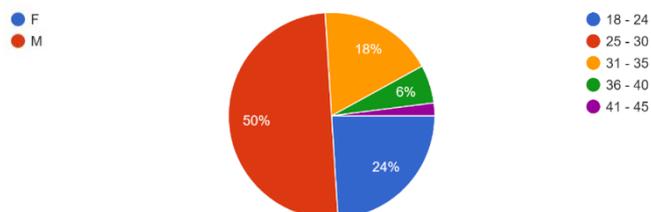


Figura 2: Idade dos participantes

Nationalité:

50 responses

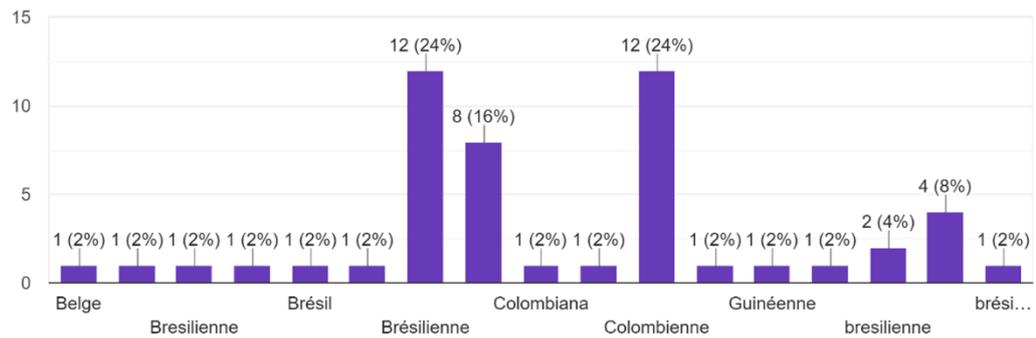


Figura 3: Idade dos participantes

A maioria dos estudantes (64%) estão cursando Mestrado (figura 4) e 84% têm um visto de estudante (figura 5).

Parcours actuel:

50 responses

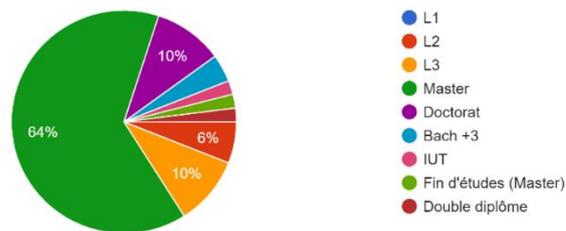


Figura 4: Curso dos participantes

Type de visa de long séjour :

50 responses

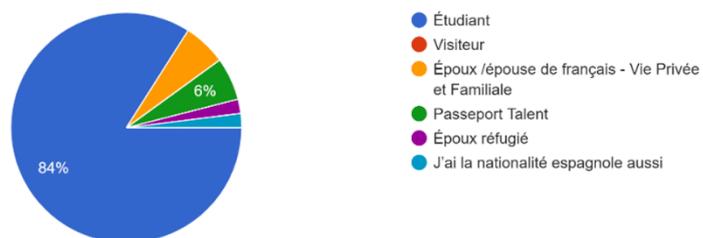


Figura 5: Tipo de visto dos participantes

A maior parte dos estudantes (72%) relataram que escolheram vir estudar na França para se prepararem a uma profissão, e 22% responderam que querem tornar-se uma pessoa mais preparada e com mais formação (figura 6) e em sua grande maioria estes estudantes moram numa república/pensão/casa ou apartamento com estudantes (figura 7). É importante ressaltar que a quase a totalidade dos participantes não desempenha nenhum tipo de função acadêmica ou associativa na universidade (figura 8).

Je suis venu à l'université pour / parce que (choisissez UNE seule option):
50 responses



Figura 6: Motivo de vinda dos estudantes

Type de logement :
50 responses

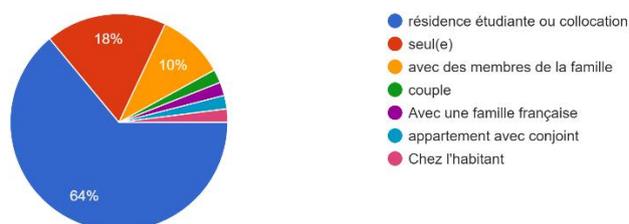


Figura 7: Tipo de moradia

Avez-vous un rôle académique ou associatif à l'université ?
50 responses

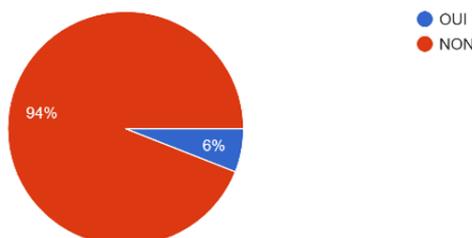


Figura 7: Participação em eventos ou associação universitária

2.4 Segunda Parte: Análise de cada resposta obtida

Como já foi dito anteriormente, a segunda parte do questionário é específica as opiniões e sentimentos em relação as diversas situações e vivências acadêmicas. Nesta versão do QVA-r, foram feitas 21 perguntas que abrangem as experiências cotidianas do estudante internacional.

Pergunta 1: Nos estudos não estou conseguindo acompanhar o ritmo dos meus colegas de turma.

Dans mes études, je n'arrive pas à suivre le rythme de mes camarades de classe.

50 responses



Este é um dos pontos mais importantes do questionário, os estudantes internacionais entram em uma nova cultura acadêmica e a dificuldade de acompanhar o ritmo dos colegas também tem que ver com sua adaptação e com as exigências do papel como estudante no novo país

De acordo com os participantes, 42% deles responderam que estão conseguindo acompanhar relativamente bem os cursos ministrados seus professores nas diferentes universidades onde estudam. Portanto, isso significa que mais da metade deles não tem sucesso.

Pergunta 2: Escolhi bem o curso que frequento

J'ai bien choisi mon cours.

50 responses



A importância deste gráfico é a constatação de que 62% dos alunos estão satisfeitos com o curso de escolheram. A motivação pelos estudos é importante para o bom desenvolvimento do conhecimento em sua área de estudo.

Pergunta 3: Sinto-me envolvido com o meu curso

Je me sens impliqué(e) dans mon cours.

50 responses



Este gráfico aponta resultados semelhantes as respostas da pergunta anterior sobre se estão satisfeitos com a escolha do curso. Segundo Bowlby (1969), DeCharms (1984) e White (1975), para que uma pessoa se sinta intrinsecamente motivada, ela necessita que três elementos fundamentais sejam atendidos: autonomia, competência e senso de pertencimento. E no contexto acadêmico, Guimarães e Boruchovitch (2004) afirmam que a interação na sala de aula precisa ser fonte de satisfação dessas três necessidades.

Pergunta 4: Conheço bem os serviços oferecidos pela minha Universidade

Je connais bien les services offerts par mon université

50 responses

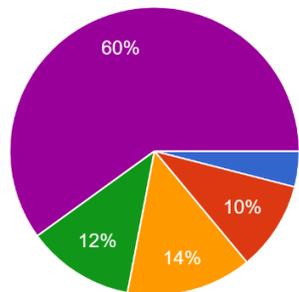


De acordo com White (1975) o ser humano, devido a sua pouca aptidão inata, precisa aprender a desenvolver capacidades exigidas pelo ambiente em que está inserido. Os estudantes internacionais deveriam tomar a iniciativa de buscar saber mais sobre a instituição de ensino superior que frequentam, pois em sua grande maioria, esta informa os estudantes sobre os diferentes serviços oferecidos, muitas vezes o departamento de relações internacionais é encarregado desta divulgação, enviando guias com informações. Ainda mais, a página web das universidades contém muitas informações que são de interesse dos estudantes.

Pergunta 5: Gostaria de concluir o meu curso na instituição que agora frequento

Je voudrais terminer mon cours dans l'institution que je fréquente maintenant.

50 responses



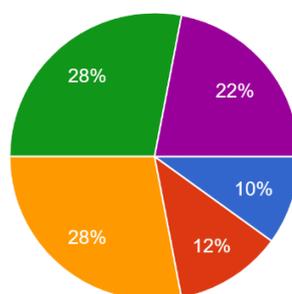
- Rien à voir avec moi, totalement en désaccord, ça n'arrive jamais.
- Peu à voir avec moi, très en désaccord, ça arrive rarement.
- Parfois à voir avec moi et parfois non, parfois ça arrive, parfois non.
- Beaucoup à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive souvent.
- Tout à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive toujours.

O fato de que a maioria dos estudantes gostariam de concluir o curso na instituição que frequenta atualmente é satisfatória, isso pode corresponder a fazer algo pela satisfação de aprender e por entender o que eles imaginam para seu futuro. Mas também pode significar que é mais fácil perseverar em um mesmo setor, mesmo não estando completando satisfeito, do que buscar ingressar em um novo segmento, dado aos novos obstáculos que teriam de ser superados.

Pergunta 6: Meus colegas têm sido importantes para meu crescimento pessoal

Mes collègues sont importants pour ma progression personnelle.

50 responses

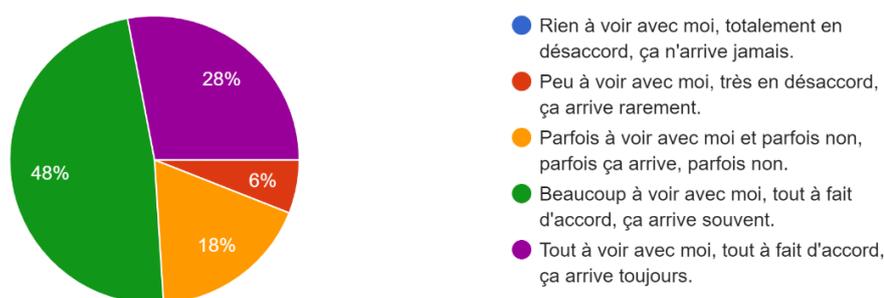


- Rien à voir avec moi, totalement en désaccord, ça n'arrive jamais.
- Peu à voir avec moi, très en désaccord, ça arrive rarement.
- Parfois à voir avec moi et parfois non, parfois ça arrive, parfois non.
- Beaucoup à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive souvent.
- Tout à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive toujours.

A maioria dos participantes responderam que os colegas são importantes para seu crescimento pessoal. Segundos os autores da Teoria da Autodeterminação Richard M. Ryan e Edward I. Deci (2000), da Universidade de Rochester, Estados Unidos, a busca da atividade de amar e ser amado origina-se da necessidade de vínculo social – relacionamento com outras pessoas, grupos ou comunidades. Esta necessidade é importante para a aquisição das normas, regras e valores sociais, pois é através dos vínculos com outros que ocorre a aprendizagem.

Pergunta 7: Acredito que o meu curso me possibilitará realização profissional

Je crois que mon cours me permettra d'atteindre un épanouissement professionnel.
50 responses

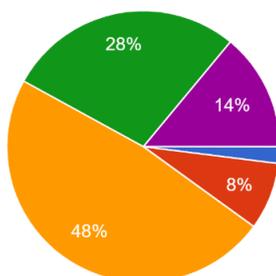


A maioria (72%) dos estudantes que participaram da amostra confiam na realização profissional com o conhecimento adquirido nos cursos escolhidos. Portanto, o sucesso profissional é um objetivo importante para os alunos, independentemente da área de conhecimento, um profissional realizado é aquele que tem consciência de seu valor, que atua num segmento com o qual se identifica e é engajado.

Pergunta 8: Sinto confiança em mim próprio(a)

J'ai confiance en moi.

50 responses



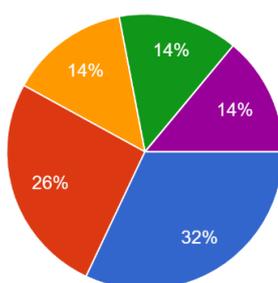
- Rien à voir avec moi, totalement en désaccord, ça n'arrive jamais.
- Peu à voir avec moi, très en désaccord, ça arrive rarement.
- Parfois à voir avec moi et parfois non, parfois ça arrive, parfois non.
- Beaucoup à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive souvent.
- Tout à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive toujours.

De acordo com as respostas, os participantes têm confiança em si próprios, o que é um dos principais fatores para a realização de suas metas. Demonstrando confiança, os estudantes fazem reflexões e tomam boas decisões, tornando seu ambiente de vida mais agradável, o que garante mais leveza a sua rotina.

Pergunta 9: Tenho desenvolvido amizades satisfatórias com os meus colegas franceses de curso

J'ai développé des amitiés satisfaisantes avec mes camarades de classe français.

50 responses



- Rien à voir avec moi, totalement en désaccord, ça n'arrive jamais.
- Peu à voir avec moi, très en désaccord, ça arrive rarement.
- Parfois à voir avec moi et parfois non, parfois ça arrive, parfois non.
- Beaucoup à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive souvent.
- Tout à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive toujours.

A pergunta 6 está relacionada com a pergunta 9, no que diz respeito a necessidade de vínculo. Cada pessoa pode adaptar-se de forma diferente a esta necessidade. A experiência acadêmica internacional não é somente uma ocasião de enriquecer a formação, de aprender um novo idioma, é também a melhor maneira de medir forças de adaptação a uma nova cultura.

O resultado negativo das respostas a esta pergunta pode ter a ver com que os estudantes internacionais fiquem entre eles, e não entrar em contato com os colegas franceses. Dialogar, perguntar, pedir ajuda, “quebrar o gelo” com os colegas franceses com o objetivo de favorecer o intercâmbio de culturas e aprendizagens, parece uma etapa difícil nesta aventura internacional.

Pergunta 10: Utilizo a biblioteca da Universidade

J'utilise la bibliothèque universitaire.
50 responses



A biblioteca ainda parece ser uma infraestrutura importante, é um apoio as atividades de ensino, pesquisa e extensão acadêmica. O fluxo intenso de informações, o processo de globalização, a competição com a mídia virtual e o acesso a bibliotecas virtuais, são alguns exemplos de motivos para que os estudantes já não frequentem as bibliotecas nas universidades como antes.

Pergunta 11: Tenho dificuldades em achar um(a) colega francês que me ajude na minha inclusão social

J'ai des difficultés à trouver un(e) collègue français (française) pour m'aider dans mon intégration sociale.
50 responses



A maioria dos participantes responderam que têm dificuldades de encontrar um colega francês que o ajude na inclusão social. Comparados com os resultados das perguntas 6 e 9, ela demonstra a importância de estar rodeado de colegas para seu desenvolvimento pessoal. Assim, dificuldade do estudante em criar vínculo social parece real e mesmo crucial. Desenvolveremos um projeto de engenharia de formação na quarta parte deste trabalho com estratégias para que esta situação melhore.

Pergunta 12: Quando conheço novos colegas franceses, não sinto dificuldade em iniciar uma conversa

Lorsque je rencontre de nouveaux collègues français, je n'ai aucune difficulté à entamer une conversation.
50 responses



Se bem que os estudantes não apontam dificuldades de iniciar uma conversa com os colegas franceses, existe uma incoerência de respostas entre as perguntas 6, 9 e 11, quando se trata de vínculo dentro e fora da universidade com estes mesmos colegas. Portanto, parece mais fácil criar um vínculo informal (como uma simples conversa) do que uma amizade com os colegas franceses para a ajudá-lo na sua inclusão social.

Pergunta 13: Procuo conviver com os meus colegas franceses fora dos horários das aulas

J'essaie d'entretenir des relations avec mes collègues français en dehors des heures de cours.
50 responses



As amizades, dentro e fora do espaço acadêmico, têm muito a ver com afinidades. As pessoas escolhem conviver com outras que tenham características em comum, costuma-se optar por ser amigo(a) de alguém da mesma idade, etnia, nível educacional ou classe. No caso dos estudantes internacionais, não é raro de ver grupos da mesma nacionalidade juntos, o que é absolutamente normal. O importante é que aqui estamos buscando a integração com seus pares franceses, e como dizemos na resposta a pergunta 9, a adaptação a uma nova cultura também passa a adaptação a sociedade e em ter amizades com as pessoas do país para uma melhor experiência.

Pergunta 14: Tive tratamento discriminatório por parte de professores e/ou funcionários da universidade

J'ai subi un traitement discriminatoire de la part d'un / des professeurs et / ou d'un / des employés universitaires.
50 responses



O departamento de relações internacionais que é o responsável pelos processos de inscrição dos estudantes internacionais e zela para que estes sejam recebidos da melhor forma em suas instituições de ensino. Culturas diferentes se encontram e uma má interpretação por não entender o que o outro diz pode ocorrer.

Pergunta 15: Tive tratamento discriminatório por parte de algum colega de classe

J'ai subi un traitement discriminatoire de la part d'un camarade de classe
50 responses



Foi contatado que existe pouco tratamento discriminatório vindo de um colega de classe, mas infelizmente este sentimento não está totalmente ausente.

Pergunta 16: Faço boas anotações das aulas

Je prends de bonnes notes en classe.
50 responses

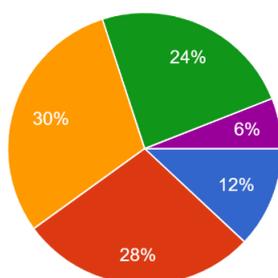


Esta pergunta tem a ver com o nível de francês que o estudante internacional tem. Isso demonstra que muitos deles estão inseguros em suas anotações, este é um ponto negativo que pode atrapalhar seu aprendizado. Segundo a responsável do departamento et coordenadora do *Guichet Unique* e intercâmbio na Europa, da direção Europa e Internacional da Universidade de Nantes, Senhora Patricia

Torres-Gaillard, é necessário que o estudante tenha o nível C1/C2 para seguir uma formação na Universidade de Nantes. Isso pode valer para outras instituições, já que a compreensão do idioma é fundamental para um melhor aprendizado.

Pergunta 17: Tenho dificuldade para compreender o enunciado e elaborar as respostas de prova seguindo o critério francês

J'ai du mal à comprendre l'énoncé et à préparer les réponses aux examens selon les critères français
50 responses

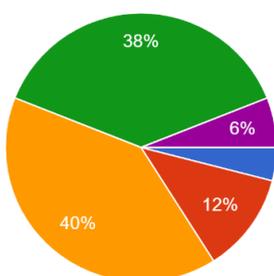


- Rien à voir avec moi, totalement en désaccord, ça n'arrive jamais.
- Peu à voir avec moi, très en désaccord, ça arrive rarement.
- Parfois à voir avec moi et parfois non, parfois ça arrive, parfois non.
- Beaucoup à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive souvent.
- Tout à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive toujours.

Cada cultura possui sistemas e códigos diferentes de ensino e aprendizagem, isso também é o caso das universidades. O importante, como foi mencionado na pergunta 16, é o conhecimento da língua, para a compreensão e entendimentos das perguntas e se informar com os colegas franceses sobre os critérios dos diferentes professores.

Pergunta 18: Consigo ser eficaz na minha preparação para as provas

Je réussis à être efficace pour préparer les examens.
50 responses



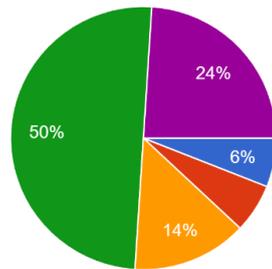
- Rien à voir avec moi, totalement en désaccord, ça n'arrive jamais.
- Peu à voir avec moi, très en désaccord, ça arrive rarement.
- Parfois à voir avec moi et parfois non, parfois ça arrive, parfois non.
- Beaucoup à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive souvent.
- Tout à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive toujours.

É importante seguir o ritmo da universidade e estar o mais atento possível. Como nas respostas anteriores (perguntas 16 e 17) o conhecimento da língua é essencial.

Pergunta 19: Simpatizo com a cidade onde se situa a minha Universidade

J'apprécie et me sens bien dans la ville où se trouve mon université.

50 responses



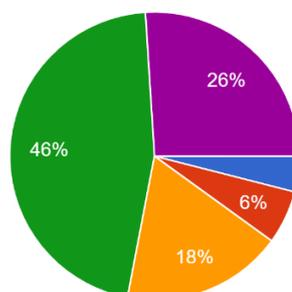
- Rien à voir avec moi, totalement en désaccord, ça n'arrive jamais.
- Peu à voir avec moi, très en désaccord, ça arrive rarement.
- Parfois à voir avec moi et parfois non, parfois ça arrive, parfois non.
- Beaucoup à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive souvent.
- Tout à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive toujours.

A importância de se sentir bem onde se está vivendo é um imperativo relacionado à adaptação ao ambiente e se refere à aprendizagem e ao desenvolvimento pessoal. Segundo Deci e Ryan (2000), isto engloba desde a procura da sobrevivência, a execução de atividades práticas, a exploração do ambiente até a competência em uma participação social afetiva.

Pergunta 20: A minha Universidade tem boa infraestrutura

Mon université a de bonnes infrastructures.

50 responses



- Rien à voir avec moi, totalement en désaccord, ça n'arrive jamais.
- Peu à voir avec moi, très en désaccord, ça arrive rarement.
- Parfois à voir avec moi et parfois non, parfois ça arrive, parfois non.
- Beaucoup à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive souvent.
- Tout à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive toujours.

A estrutura da universidade é um fator preponderante para o bom aprendizado, oferecendo suporte para acolhimento e desenvolvimento científico.

Pergunta 21: Me sinto integrado entre os meus colegas franceses de classe

Je me sens intégré(e) avec mes camarades de classe français.

50 responses



Estes resultados negativos têm relação direta com as respostas das perguntas 9, 11 e 13. Há, portanto, muito trabalho a ser feito por e com as autoridades universitárias para mudar esta realidade.

A integração é um processo lento e progressivo e exigirá ações firmes para obter uma melhora gradual.

3.4 Conclusão

A identidade cultural de cada um dos participantes e o privilégio, apesar das dificuldades, de ser um estudante estrangeiro num país como a França, faz parte deste estudo. Cada aprendizagem e o desenvolvimento de capacidades de adaptação e inserção faz com que cada um seja único e complexo.

Com o propósito de identificar se os estudantes estrangeiros estão se sentindo bem acolhidos por seus colegas franceses, por seus professores e bem como pela instituição de ensino superior escolhida, foram feitas várias perguntas de caráter pessoal e sobre suas experiências na universidade.

Uma das fontes utilizadas para a análise foi a Teoria da Autodeterminação de Richard M. Ryan e Edward I. Deci (2000). Analisamos as experiências dos participantes quanto a suas relações com os colegas franceses dentro e fora da universidade, sem deixar de lado o aspecto vinculado à instituição que frequentam.

Depois de analisar as respostas contidas neste questionário, poderemos propor estratégias para orientar professores para melhor acolher os estudantes imigrantes.

Apesar de situações pessoais favoráveis para o êxito no percurso universitário, apenas um em cada dois alunos consegue acompanhar o ritmo de seus colegas de classe franceses. O domínio insuficiente das ferramentas que facilitam a aprendizagem é parcialmente a origem desta situação, mas outras explicações podem ser encontradas.

A maioria dos participantes indica que é importante contar com seus colegas para evoluir mais facilmente e, ainda assim, se sentem pouco integrados aos seus colegas franceses. Deste modo, constatamos que existe uma falta de interação entre estudantes franceses e estudantes estrangeiros em suas aulas. Também existindo este aspecto fora do âmbito universitário.

Esta última observação também pode constituir uma explicação importante para as dificuldades de aprendizagem e sucesso dos alunos internacionais.

Por que tais dificuldades de interação?

Embora a necessidade de um vínculo social seja importante para a adaptação e aprendizagem no ambiente universitário, o estudante pode se sentir sozinho e isolado dos demais colegas. A dificuldade de estabelecer vínculos com os estudantes franceses pode vir principalmente da diferença de cultura, além disso, como foi dito na primeira parte do questionário, a maioria dos participantes são latino-americanos, e são conhecidos por serem calorosos e muito receptivos e, portanto, exigentes nesse aspecto.

O choque de culturas pode ser vivenciado de diferentes maneiras, dependendo do nível de linguagem, autoconfiança, personalidade e adaptação a essa nova cultura. Também podemos colocar a hipótese de que há um fluxo muito

grande de estudantes nas universidades, com uma importante fusão de cultura estudantil nas salas de aula, corredores, o que também pode tornar a interação mais difícil. Além de que muitos estudantes estrangeiros não estão acostumados com os códigos acadêmicos e sociais existentes nas instituições de ensino superior na França.

Dentre esses códigos, citemos a forma como o professor ministra suas aulas (na maioria das vezes de forma magistral ou cátedra); que não é um modelo muito comum nas universidades da América Latina, por exemplo. Citemos também a maneira de se comportar diante do professor: podemos interrompê-lo durante a aula? Podemos pedir ajuda a ele depois da aula?

Citemos também a forma de responder às questões das provas: a dissertação é um exercício muito difundido na França (com seus códigos precisos), o que é difícil de dominar para esses estudantes estrangeiros.

Todos esses códigos acadêmicos e sociais não são ensinados nos guias enviados aos alunos ou entregues durante a semana de integração, mas são aprendidos por meio de erros e acertos. Estes códigos essenciais para o êxito da integração acadêmica e social serão adquiridos, na maioria das vezes, de forma lenta e muitas vezes despendendo muita energia no dia a dia, fazendo perguntas, ficando mais perto dos colegas. Portanto, aprender esses códigos desde o início do curso universitário permitiria aos alunos economizar erros e acelerar as interações com seus professores e colegas

Essa falta de interação, bem como a ignorância dos códigos acadêmicos e sociais, alimentam o sentimento de isolamento experimentado pelos estudantes estrangeiros de seus colegas e professores franceses. Esse sentimento diminuirá quando o estudante estrangeiro encontrar maneiras, muitas vezes por conta própria, de se integrar, porém não se pode negligenciar a responsabilidade do departamento de relações internacionais.

Consequentemente, a inclusão dos estudantes estrangeiros deve ser uma das prioridades das instituições de ensino superior, quer seja na França, ou em qualquer lugar do mundo. Estes jovens e adultos estão se preparando melhor para, talvez voltar a seus países e, utilizar o que foi aprendido, de uma forma ou de outra.

Na Quarta Parte deste trabalho e como complemento deste questionário, será proposta uma estratégia de formação de professores, que infelizmente não será experimentada.

Será proposto um projeto para melhorar essas situações de não integração, que muitas vezes são muito desconfortáveis para todos. Estratégias simples podem ajudar e orientar os professores a garantir que esses alunos estrangeiros tenham todas as ferramentas para progredir em suas áreas. Vamos propor como com a ajuda de monitores, os professores podem melhorar a integração de seus alunos.

Como escreveu Benjamin Disraeli “A arte da conversação consiste no exercício de duas qualidades superiores: você deve estabelecer contato e deve simpatizar; deve possuir ao mesmo tempo o hábito de comunicar e o hábito de ouvir. A união é rara, mas irresistível”

QUARTA PARTE

“um conhecimento que transforme alunos e professores
não em meros repetidores, mas em autores,
autores de suas palavras, criadores
de novas possibilidades”
(FREITAS, 2013, p.105).

Introdução: Projeto de Engenharia de Formação

A crise sanitária e humanitária causada pela Covid-19¹⁶⁵ em 2020 tem criado situações inéditas, exigindo em um curto espaço de tempo uma reestruturação do modo em que as pessoas vivem e trabalham.

No caso específico das escolas e universidades, professores e alunos estão desde então se adaptando a novas formas de ensinar e aprender, encontrando-se muitas vezes com obstáculos e se esforçando para criar diferentes formas de melhor se encaixarem a esta nova realidade.

Segundo Moran (2009), o ensino a distância é o processo de ensino-aprendizagem realizado pelo uso de TDICs¹⁶⁶, podendo ou não apresentar momentos presenciais e atende a um grande número de alunos. Trata-se de uma modalidade mais recomendada para adultos, principalmente, aqueles que já têm experiência com aprendizagem individual e de pesquisa.

Durante este cenário de pandemia que exige que o professor experimente outros canais para interagir com seus alunos, várias plataformas de gestão de aprendizagem estão oferecendo ferramentas para otimizar o ensino a distância, com vistas ao desenvolvimento de aulas interativas síncronas (*Microsoft Teams, Google for Education, Zoom*, entre outras).

¹⁶⁵ Covid-19 é o nome da doença causada pelo novo coronavírus, cujos primeiros casos foram reportados ao escritório da OMS na China no dia 31 de dezembro de 2019 (WHO, 2020b). A palavra é a junção de *Coronavírus Disease* (Doença por Coronavírus), reportada em 2019.

¹⁶⁶ Tecnologias Digitais da Informação e Comunicação.

A utilização das TDICs (fóruns de discussão, chats, vídeo e web conferências, redes sociais, entres outros) contribui para que o processo de produção de conhecimento aconteça no ciberespaço, já que existe uma flexibilização de horários e ausência de deslocamento geográfico.

Segundo Rojo (2012), com o avanço tecnológico, surgem novas ferramentas para além da escrita manual e impressa. Somam-se áudio, vídeo, tratamento da imagem, edição, diagramação, exigindo, também, novas habilidades de produção e de análise crítica. As habilidades de leitura e escrita adquirem maior expansão para associar todos esses recursos na construção de significados¹⁶⁷.

Ademais, podemos constatar que a crise surpreendeu a todos, engendrando inúmeras adversidades e exigindo mudanças extremas e repentinas na estrutura de ensino, neste contexto, o papel do professor é muito importante, pois proporciona condições de ensino-aprendizagem, continuando a desencadear autonomia, envolvimento e motivação no processo de mobilidade acadêmica dos alunos.

No entanto, nem todos os professores têm familiaridade com o amplo universo de possibilidades interativo existente na atualidade. Desta forma, é fundamental buscar alternativas para que os professores abracem este desafio e garantam um ensino de qualidade durante esta luta contra a Covid-19.

Este projeto tem como objetivo propor estratégias para orientar um grupo de formadores na organização de suas aulas virtuais, assim como direcionar e conservar o contato com os alunos, assegurando-se que durante as diferentes etapas de aprendizagem os estudantes tenham as ferramentas necessárias para progredir na formação.

A Engenharia de Formação Pedagógica

A engenharia de formação é um processo de criação ou de modificação de dispositivos de formação, é um conjunto coordenado de atividades para a concepção de um dispositivo de formação (curso ou ciclo de formação, plano de

¹⁶⁷ Santos, E. Educação digital em tempos de crise.

formação, sessão, estágio etc.) a fim de otimizar o investimento que constitui e garantir as condições da sua viabilidade. (Boterf, 1999)

A engenharia de formação consiste em analisar as necessidades, conceber, implementar e avaliar o sistema de formação¹⁶⁸. A primeira etapa é a análise de necessidades, que consiste em coletar e compreender suas necessidades de formação expressas ou induzidas, traduzi-las em objetivos pedagógicos e dividi-los em sistemas de formação. A análise pode desencadear em uma nova formação ou fazer evoluir um dispositivo já existente.

A segunda etapa é a concepção do projeto, que consiste em orientar os objetivos pedagógicos em dispositivos de formação que serão geralmente expressados na ficha de formação detalhada. Esta fase deve levar em conta a escolha do formato de formação, a modalidade pedagógica adaptada (presencial ou a distância) realizar a arquitetura da formação (público, programa, etc.), estabelecer o modelo econômico e escolher as fontes de financiamento para o projeto.

A seguinte fase é a realização da formação, que se traduz em um programa de desenvolvimento que descreve a organização, as sessões, os profissionais e os meios pedagógicos aplicados. Devem ser considerados nos seguintes modos operacionais: estabelecer a estratégia de comunicação e contratação dos estagiários e a recepção do público específico na formação contínua.

No final do projeto, deve ser feita uma avaliação que medira as diferenças entre os objetivos fixados e os resultados obtidos, determinando as causas e formulando as preconizações para melhorar o dispositivo de formação.

A seguir, vamos apresentar nossa proposição de engenharia da formação, tendo em conta que não poderemos demonstrar as fases de realização e análise da formação.

¹⁶⁸ Programa de engenharia de formação da Universidade de Lorraine, França.

As diferentes plataformas de gestão de aprendizagem

Antes mesmo da pandemia da Covid-19, as redes sociais estavam ganhando destaque, mas a partir do momento onde a crise se acentuou, estas passaram a ter maior notoriedade e adesão, sobretudo pelo fato de reunirem uma ampla gama de recursos que permitem interações assíncronas e síncronas por meio de compartilhamento de textos, imagens, vídeos, vídeos chamadas (lives) e chats (espaço para bate-papos) privativos.

Segundo Almeida Del Vecchio, Cerny e Krüger (2007), os recursos oferecidos nos ambientes virtuais devem levar em consideração os conhecimentos dos sujeitos, e do modo como se relacionam com a tecnologia e com as pessoas. Já que os processos de aprendizagem no ambiente virtual possuem estágios, e cada um deles deve ser cuidadosamente planejado e proposto para os estudantes por profissionais que compreendam e consigam executá-los.

A Organização das Nações Unidas para a Educação, a Ciência e a Cultura (UNESCO) disponibilizou em abril de 2020, uma lista de aplicativos, plataformas e recursos educacionais para o aprendizado no meio digital em vários idiomas. Esta lista está dividida com base nas necessidades de ensino a distância¹⁶⁹. Dentre estas plataformas as mais conhecidas e divulgadas são:

a) Google Classroom: é uma sala de aula online do Google, que ajuda professores no gerenciamento de atividades e criação de aulas. Alunos e professores podem se conectarem remotamente e se comunicarem. Os professores podem criar diferentes salas de aula e assim criar tópicos de conteúdos didáticos, adicionar perguntas aos alunos e anexar atividades. Esta ferramenta é gratuita e pode ser acessada pelo computador, versão web, ou pelo celular¹⁷⁰.

b) Moodle¹⁷¹: software livre e de código aberto de aprendizagem, qualquer pessoa ou instituição pode fazer o download do programa e adaptá-lo a suas necessidades, porém, na maior parte dos casos, a plataforma é usada como

¹⁶⁹ Fonte UNESCO – UNESCO's COVID-19 Education Response. Distance learning solutions.

¹⁷⁰ Fonte Techtudo et Google Classroom

¹⁷¹ Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment (Ambiente de Aprendizado Modular Orientado ao Objeto)

sistema de apoio as disciplinas da universidade, então, é preciso ser aluno matriculado na instituição para ter acesso aos materiais. Também conhecida como Ambiente Virtual de Aprendizagem (AVA), funciona como uma sala de aula online onde professores podem disponibilizar material didático e propor tarefas interativas.

c) Hangouts Meet: ferramenta para realizar chamadas de vídeo integradas a outras ferramentas do G-Suites do Google. Entretanto, é preciso ter uma conta Google para utilizar o serviço.

d) Teams¹⁷²: é um hug digitam que reúne recursos de bate-papo, conteúdos, tarefas. Cria salas de aula colaborativas e permite que os educadores criem seus próprios ambientes de aprendizagem e está integrado ao software Microsoft Office.

e) Skype: permite fazer chamadas de vídeo e áudio com recursos de conversa, bate-papo e colaboração a partir de um computador, tablet ou smartphone. Skype está sendo substituído pouco a pouco pelo Teams.

f) Whatsapp: aplicativo móvel de chamadas de vídeo e áudio, mensagens e compartilhamento de conteúdo.

g) Zoom: plataforma em nuvem para videoconferência e áudio, colaboração, bate-papo e webinars. O foco do Zoom são as empresas, mas existe uma versão gratuita e de livre acesso para usuários individuais com menos recursos.

As plataformas digitais, tanto pagas como gratuitas, são ferramentas muito importantes em momentos como o que estamos vivendo agora. Elas oferecem diversas coisas para que professores e alunos continuem avançando no aprendizado, mas não podemos deixar de lado que o fato de termos a nossa disposição tantos recursos tecnológicos, digitais ou não, que os alunos irão aprender automaticamente o conteúdo disponibilizado.

O Estudante:

¹⁷² Fonte : Support Microsoft – Microsoft Teams

O verbo estudar resume diversos comportamentos, como a organização do material, sentar-se para ler um texto, responder perguntas, fazer as tarefas para alcançar o desempenho acadêmico exigido pela instituição de ensino. (HUNBER et MARINOTTI, 2000)

Como dissemos anteriormente, as instituições de ensino superior na França permaneceram fechadas desde o confinamento, que começou em março, até final do ano letivo 2019/2020. Vários estudantes retornaram à casa de seus pais e tiveram que adaptar-se aos novos desafios impostos como conciliar os estudos com o convívio intenso com a família, o respeito dos espaços individuais, a divisão das tarefas domésticas por exemplo. É provável, que a reorganização de sua rotina e espaço de estudos tenham gerado dificuldades para se manter engajados em atividades acadêmicas. Portanto, houve muitos estudantes, em sua grande maioria estudantes internacionais, que tiveram que enfrentar este período de distanciamento social longe de sua família, tendo que priorizar os compromissos acadêmicos com o iminente isolamento.

Apesar da complexa situação, onde o comportamento de estudar envolve um conjunto de habilidades que podem ser aprendidas, os estudantes tiveram o auxílio dos professores que, embora tivessem suas dificuldades de adaptação a esta nova maneira de dar aulas, implementaram diferentes ambientes virtuais para seguir com o calendário de seus cursos.

Tanto professores como as instituições de ensino superior devem ter em conta que os estudantes, que estejam na casa dos pais ou não, muitas vezes não têm um espaço favorável para realizar suas atividades acadêmicas. As interrupções são frequentes nestes casos, a fibra não está disponível em todos os lares, muitas vezes a conexão pode falhar, além das outras tentações como ter uma televisão ligada, celulares e até animais de estimação.

Os professores, em geral, enviam o link de acesso aos recursos como Zoom, Skype e outros e o estudante deve estar atento a estas reuniões e organizar, se possível antecipadamente, o material que irá utilizar durante a atividade para evitar distrações desnecessárias que possam deslocar sua atenção no momento do curso online.

O Professor:

Como mencionamos anteriormente, nem todos os professores têm a mesma facilidade em ambientes virtuais, muitas vezes foram confrontados a certas exigências de sua instituição de ensino, que impuseram alguma plataforma de aprendizagem online onde, repetindo, em um curto espaço de tempo, eles tiveram que se familiarizar. Outros tiveram que encontrar uma maneira de entrar em contato com seus estudantes utilizando outras ferramentas disponíveis na internet.

Neste contexto de pandemia, os professores também estavam confinados, tendo que se dividir entre trabalho e o intenso convívio familiar, as vezes não possuindo um espaço propício para dar suas aulas.

Muitos destes professores adaptaram seus materiais, se engajaram a implementar novas técnicas para ensinar e aprender, estudaram e descobriram diferentes ferramentas para dar mais produtividade e realizar suas aulas, buscando ao máximo incentivar e motivar os estudantes para manter o desempenho acadêmico.

Mesmo com todo este engajamento, alguns professores tiveram dificuldade de manter contato com seus estudantes, pois os estudantes se viam afogados de informações e durante as aulas magistrais, onde tinham muitos colegas online, se sentiam perdidos e não desejavam participar, encontrando-se isolados e perdidos, ainda mais quando alguns professores não seguiam seus trabalhos, ou tarefas, enviando somente a resposta do exercício¹⁷³.

Proposição de Engenharia de Formação:

O objetivo desta proposição é de orientar um grupo de professores que, durante de uma crise sanitária como a Covid-19, possam melhorar suas sessões virtuais, conservando o contato com os estudantes, assegurando, dentro dos diferentes tempos da formação, que os alunos tenham a sua disposição todas as

¹⁷³ Testemunho dos estudantes de 1º e 3º ano de Engenharia de Alimentos da Escola de Veterinária, ONIRIS, Nantes.

ferramentas necessárias para seguir suas aulas e acolher estudantes internacionais em suas classes.

1. Os estudantes quando estão presente nos bancos da universidade, apreciam o contato com os demais colegas, assim como estão mais atentos ao que o professor está dizendo, sendo até então, a maneira mais adequada para se ensinar e aprender na França.

No contexto da pandemia da Covid-19, este cenário mudou, resumindo a sala de aula, tanto para professores e alunos, as janelas das diferentes plataformas digitais.

Sentimos a necessidade de orientar os professores para que nestas aulas virtuais, continuem propiciando momentos de ensino-aprendizagem e para que possam preencher as lacunas que o distanciamento social criou com esta pandemia.

2. Sabendo que algumas dificuldades com o uso das ferramentas virtuais é o principal motivo para que uma aula virtual não tenha sucesso, achamos que as diferentes instituições de ensino superior tenham a responsabilidade de formar professores a partir deste ano letivo, oferecendo cursos de capacitação para que eles possam se familiarizar com a plataforma digital escolhida e que seu planejamento de aulas seja o mais adequado para um curso virtual.

3. O professor, com ajuda das plataformas como Madoc (*Plate-forme d'Enseignement*) da universidade de Nantes, pode antecipadamente, enviar os textos das aulas para que os estudantes possam estar preparados para a aula virtual, propiciando um ambiente no qual os estudantes se sintam motivado e encorajados a ingressar na aula e permanecer. Um exemplo de trabalho do professor seria que ele possa, em vez de ler seu texto aos alunos como ele faria em suas aulas presenciais, explicar os pontos principais da leitura, dando exemplos práticos e possibilitando que os alunos possam fazer perguntas e tirar dúvidas.

Outra forma de facilitar a interação entre os estudantes, é durante os TD (*travaux dirigés*), o professor poderia criar grupos pequenos e orientar os alunos a

trabalharem com os estudantes internacionais, mantendo seguimento e correção dos trabalhos.

4. Conscientes de que o professor não tem somente uma classe, que seu tempo muitas vezes é curto, e não tem a possibilidade de ficar online depois de sua aula, propomos a designação de um monitor para cada curso, e seu papel seria de interagir com os alunos tendo uma função diferente daquela executada pelo professor.

O monitor pode ser um estudante francês, ou um estudante internacional, que voluntariamente se ponha a disposição do professor e dos alunos para promover a troca de informações. Mantendo um contato direto com o professor e os alunos, ele tem a possibilidade de estabelecer e manter um canal ativo de comunicação.

O monitor pode criar grupos no WhatsApp para propiciar a interação entre os estudantes franceses e internacionais, assim evitando que os últimos se sintam isolados. Ele também poderia ajudar os professores durante os TDs para verificar se os estudantes compreenderam o enunciado, lembrar as observações feitas e algo muito importante, seria que o monitor possa informar o docente sobre as dúvidas e inquietudes de seus estudantes, pois não podemos deixar de lado o papel essencial do professor no processo de ensino e aprendizagem.

Conclusion

A l'issue de ce travail de recherche qui a nécessité à la fois une grande documentation, de nombreuses lectures et un questionnement méthodique, nous avons réussi à mieux comprendre la complexité de plusieurs sujets liés à l'internationalisation de notre monde actuel.

C'est ainsi que nous avons exposé la variété des enjeux économiques, sociaux et politiques qui poussent les êtres humains à quitter leur propre pays (les conflits mondiaux, les crises économiques, les crises politiques).

Nous avons aussi montré les stratégies des pays d'accueil qui mettent en œuvre toute une panoplie juridique et administrative pour accélérer ou freiner ces flux.

Nous avons mesuré la grande complexité administrative et juridique à laquelle sont confrontés les candidats à l'immigration pour réussir leur parcours d'intégration.

En orientant notre recherche sur la question de l'internationalisation des flux d'étudiants vers la France, nous avons là aussi réussi à mieux comprendre un certain nombre des enjeux actuels qui se posent aux universités françaises.

Celles-ci mettent en œuvre des stratégies pour accueillir et gérer d'importants flux d'étudiants et ceci dans un contexte de concurrence entre elles.

Aidées par les autorités officielles (ministère de l'Europe et des relations étrangères, les mairies, les conseils régionaux, les ambassades etc.), elles communiquent de façon très positive et promotionnelle vers les pays d'émigration pour attirer leurs étudiants. Elles financent des infrastructures de transport, d'hébergement, de restauration etc. qui rejaillissent le plus souvent sur la prospérité de leur propre territoire ainsi que sur sa notoriété, laquelle permettra d'attirer de nouveaux publics (entreprises, cadres supérieurs, touristes).

En agissant de la sorte, ces autorités officielles réussissent à offrir aux étudiants internationaux des conditions de vie confortables qui sont les garants de bonnes conditions pour acquérir des connaissances, expériences etc.

Cependant, le questionnaire adressé aux étudiants internationaux par le biais des groupes d'étudiants sur Facebook, nous a permis de mesurer un certain nombre de faiblesses dans les performances d'apprentissage de ces étudiants : difficulté à suivre le rythme des enseignements malgré leur forte implication et leur désir de progresser professionnellement.

Les réponses des étudiants nous ont aussi donné des pistes de solution pour améliorer ces performances : il s'agit d'accroître les interactions de ces étudiants avec leurs collègues français et avec leurs enseignants.

Ces solutions doivent remonter au niveau des autorités académiques lesquelles doivent consentir à ajuster leurs dispositifs d'enseignement pour proposer aux étudiants des dispositifs favorisant les interactions multiculturelles.

L'enjeu fondamental de cet ajustement consiste à rompre le principal écueil que les étudiants internationaux rencontrent pendant leurs cursus : le risque d'isolement vis-à-vis de leurs pairs et vis-à-vis des enseignants au risque de perdre pied dans leurs apprentissages.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES

Ali, M. (2014) « Sayad Abdelmalek, *L'immigration ou Les paradoxes de l'altérité*. Tome 1, *L'illusion du provisoire*. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [version en fichier PDF]

<https://journals.openedition.org/remmm/9132>

Bernardot, M. (2002) *Camps d'étrangers Bellecombe-en-Bauges* : Ed. du croquant, 223p. (coll. Terra) [version en fichier PDF]

<https://journals.openedition.org/lectures/3989>

Coulon, A et Paivandi, S. (2003). *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*. Université de Paris 8. Centre de Recherches sur l'Enseignement Supérieur. Rapport pour L'Observatoire de la Vie Étudiante. [version en fichier PDF]

http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2019/01/872e_rap_tr_ove.pdf_-1.pdf

Cornuau, F. et Dunezat, X. (2008) *L'immigration en France : concepts, contours et politiques*, Espace populations sociétés [version en fichier PDF]

<https://journals.openedition.org/eps/3330#quotation>

Charbit, Y. (2005) *Français et immigrés en temps de crise (1930-1980)*, Schor Ralph, *Revue européenne des migrations internationales*.

<https://journals.openedition.org/remi/4276>

Esses, V. M., Hamilton, L. K., Bennett-Abuayyas, C. et Burstein, M. (2010). *Characteristics of a Welcoming Community*.

<http://p2pcanada.ca/wp-content/uploads/2011/09/Characteristics-of-a-Welcoming-Community-11.pdf>

Favrat, S. (2018). *Appropriation des cultures académiques dans la mobilité internationale : analyse des difficultés rencontrées par des doctorants internationaux de l'UFC de Besançon*. *Journal of international Mobility*, 6(1), 135-151.

<https://doi.org/10.3917/jim.006.0135>

Gherbi, A. & Belkhouja, C. (2018). *Montréal, « collectivité accueillante » pour les étudiants internationaux ?* *Journal of international Mobility*, 6(1), 17-43.

doi:10.3917/jim.006.0017

Granado, J. I. F. (2004). *Vivência acadêmica de universitários brasileiros: Estudo de validade e precisão do QVA-r*. Dissertação de mestrado. Universidade São Francisco (USF), Itatiba, São Paulo.

<https://repositorium.sdum.uminho.pt/bitstream/1822/12089/1/Granado%2C%20Santos%2C%20Almeida%2C%20Soares%20%26%20Guisande%2C%202005.pdf>

Guélamine, F. (2009). *Action sociale et immigration en France : Repères pour l'intervention*. Paris : Dunod.

doi:10.3917/dunod.guela.2009.01.

Harzoune, M. (2012). *Qu'est-ce qu'un réfugié ?* Questions contemporaines. <https://www.histoire-immigration.fr/questions-contemporaines/les-mots/qu-est-ce-qu-un-refugie>

Kronenberger, S. (2014). *Les étrangers, l'immigration et la citoyenneté républicaine (1789-1899)*. *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 22(3), 41-47.
doi:10.3917/parl1.022.0041.

Kotzamanis, B. et Parant, A. (2018). *Apport démographique de l'immigration : questions de méthode* : Regards sur la population de l'Europe du Sud-Est. Demobalk, 55-72.
http://www.demobalk.org/Publications/books/docs/Demobalk_Books_Doc_00033.pdf

Leblanc G. (2010). *Dedans, dehors : la condition d'étranger*, Paris : Seuil.

Belkaïd, N. & Guerraoui, Z. (2003). *La transmission culturelle : Le regard de la psychologie interculturelle*. *Empan*, n°51(3), 124-128.
doi:10.3917/empa.051.0124.

Bruter, A. (2017). *FALAIZE (Benoît), L'histoire à l'école élémentaire depuis 1945*, *Histoire de l'éducation*.
<https://journals.openedition.org/histoire-education/3810>

Fassin, É. & Fassin, D. (2006). *De la question sociale à la question raciale : Représenter la société française*. Paris: La Découverte.
<https://www.cairn.info/de-la-question-sociale-a-la-question-raciale--9782707158512.htm>

Guilbert, L. (2018). Introduction. *Journal of international Mobility*, 6(1), 3-15.
doi:10.3917/jim.006.0003.

Gherbi, A. & Belkhodja, C. (2018). *Montréal, « collectivité accueillante » pour les étudiants internationaux ?* *Journal of international Mobility*, 6(1), 17-43.
<https://doi.org/10.3917/jim.006.0017>

Harzoune, M. (2013). Michèle Tribalat, *Les Yeux grands fermés. L'immigration en France*, *Hommes & migrations*.
<https://journals.openedition.org/hommesmigrations/1223>

Le Bras, H. (1998). *La France, pays d'immigration*. *Hommes & Migrations*, 1114, p. 13-16 [version en fichier PDF]
https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1988_num_1114_1_1188?q=histoire+immigration+en+france

Leschi, D. (2018) *Migrations : la France singulière*. La Fondation pour l'innovation politique. [version en fichier PDF]
http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2018/11/133-FRANCE-IMMIGRATION_2018-10-10_w2.pdf

Liauzu, C. (2000). *Immigration, colonisation et racisme : pour une histoire liée*. Hommes & Migrations, 1228, p 5-14 [version en fichier PDF]

https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2000_num_1228_1_3594?q=histoire+immigration+en+france

Lochak, D. Immigration choisie, immigration subie : rien de nouveau sous le soleil ? Ecart d'identité, ADATE, 2006. hal-01671434. [version en fichier PDF]

<https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/hal-01671434/document>

MICHEL M. (2003). *Les Africains et la Grande Guerre : Appel à l'Afrique (1914-1918)* Paris : Karthala (coll. Hommes et société). Compte Rendu par Bertrand Arribe [version en fichier PDF]

[https://horizon14-](https://horizon14-18.eu/wa_files/compte_rendu_du_livre_de_Marc_Michel_Les_Africains_et_La_.pdf)

[18.eu/wa_files/compte_rendu_du_livre_de_Marc_Michel_Les_Africains_et_La_.pdf](https://horizon14-18.eu/wa_files/compte_rendu_du_livre_de_Marc_Michel_Les_Africains_et_La_.pdf)

Masson, P., Cartier, M., Le Saout, R., Retière, J. & Suteau, M. (2013). *Sociologie de Nantes*. Paris: La Découverte.

<https://www.cairn.info/sociologie-de-nantes--9782707170088.htm>

Moulinier, P. (2014) *Les étudiants étrangers à Paris en 1900*, Hommes & migrations URL :

<https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3011>

Noriel, G. (2005). *Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir*. Hommes & Migrations, 1255, p. 38-48. [version en fichier PDF]

[https://www.persee.fr/doc/homig_1142-](https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2005_num_1255_1_4348?q=histoire+immigration+en+france)

[852x_2005_num_1255_1_4348?q=histoire+immigration+en+france](https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2005_num_1255_1_4348?q=histoire+immigration+en+france)

Paquin, M. et Hock S.-C. (2014). *Les rencontres interculturelles entre étudiants internationaux dans le cadre d'un séjour d'études universitaires à l'étranger*. Alterstice, 4(1), 3-16.

[https://www.journal.psy.ulaval.ca/ojs/index.php/ARIRI/article/view/Paquin_Alterstic_e4\(1\)](https://www.journal.psy.ulaval.ca/ojs/index.php/ARIRI/article/view/Paquin_Alterstic_e4(1))

Parmantier, C. (2008). *L'ingénierie de la formation. Outils et méthodes*. Editions d'Organisation Groupe Eyrolles. [version en fichier PDF]

http://www.institutdesfinances-ci.com/media/filer_public/02/ad/02ada446-7698-458d-bc04-fc427800794f/lingenierie_formation.pdf

Rabut, O. (1973). *Les étrangers en France*. Population, p. 620-649.

https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1973_num_28_3_15470

Richard, J. (2014). Migrations, intégration : regard sur la recherche française contemporaine. Dans : Marie Poinot éd., *Migrations et mutations de la société française : L'état des savoirs* (pp. 38-46). Paris : La Découverte.

<https://www.cairn.info/migrations-et-mutations-de-la-societe-francaise--9782707177117-page-38.htm>

Rivera, A. (2015). Sexisme, racisme, spécisme : notes introductives à une dialectique complexe. Dans : Daniela Cerqui éd., *Mélanges en l'honneur de Mondher Kilani* (pp. 133-144). Bangkok, Thailand: BSN Press.

<https://www.cairn.info/melanges-en-l-honneur-de-mondher-kilani--9782940516223-page-133.htm>

Rémy, J. (2005). Ronald HUBSCHER, L'immigration dans les campagnes françaises (19^e-20^e siècle), Paris, Odile Jacob, 2005, *Ruralia*.

<https://journals.openedition.org/ruralia/1105>

Rygiel, P. (1997). La formation de la colonie polonaise de Rosières. Cahiers d'archéologie et d'Histoire du Berry, *Société d'archéologie et d'histoire du Berry*, pp.40-51. fffalshs-00116210f

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00116210/document>

Schor, R. (1996). *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle nos jours*, Paris, Armand Colin.

https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1998_num_53_4_6954

Soares, A. P., Almeida, L. S., & Ferreira, J. A. (2006). Questionário de Vivências Académicas: Versão integral (QVA) e versão reduzida (QVA-r). In M. M. Gonçalves, M. R. Simões, L. S. Almeida, & C. Machado (Coords.), *Avaliação psicológica: Instrumentos validados para a população portuguesa*, Vol. I (pp. 101-120). Coimbra: Portugal.

<https://www.researchgate.net/publication/236983199>

Streiff-Fénart, J. (2006) A propos des valeurs en situation d'immigration. : Questions de recherche et bilan des travaux. *Revue française de sociologie*, Presse de Sciences Po / Centre National de la Recherche Scientifique, 47-4, pp.851-875. fffalshs-00125491f

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00125491/document>

Terrier, E. (2009). Les mobilités spatiales des étudiants internationaux. Déterminants sociaux et articulation des échelles de mobilité. *Annales de géographie*, 670(6), 609-636. doi:10.3917/ag.670.0609.

Tribalat, M. (1991) Combien sont les français d'origine étrangère ? In: *Economie et statistique*, n°242. Dossier : Les étrangers en France / Conditions de travail et santé des ouvriers. pp. 17-29; doi :

<https://doi.org/10.3406/estat.1991.5560>

Tribalat, M. (2011). « Immigration et multiculturalisme. À propos du "Déni des cultures", d'Hugues Lagrange », *Futuribles*, n° 371, p. 47-55.

<https://www.futuribles.com/fr/revue/371/immigration-et-multiculturalisme-a-propos-du-deni/>

Thierry, X. (2004). Évolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni. *Population*, vol. 59(5), 725-764. doi:10.3917/popu.405.0725.

Travet, M. (2011). L'immigration professionnelle choisie. *Plein droit*, 91(4), p.8.
doi:10.3917/pld.091.0008.

Viprey, M. (2010). Immigration choisie, immigration subie : du discours à la réalité. *La Revue de l'Ires*, 64(1), 149-169.
doi:10.3917/rdli.064.0149.

Wadbled, P. (2014). Mémoires Plurielles, *Panorama historique des migrations en région Centre*. Musée de l'histoire de l'immigration.
http://www.histoire-immigration.fr/sites/default/files/musee-numerique/documents/rapport_v10_bd.pdf

PUBLICATION GOUVERNEMENTALE

Archives nationales. (1966-2007). France. Direction de la population et des migrations.

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/producteur/consultationProducteur.action?notProdId=FRAN_NP_004511

Campus France. (2020). *Les différents types d'établissement d'enseignement supérieur en France*.

<https://www.campusfrance.org/fr/etablissemments-enseignement-superieur-France>

Campus France. (2020). *Bienvenue en France > Article > Séjour universitaire en France : Une aventure inoubliable*

<https://www.campusfrance.org/fr/sejour-universitaire-France>

Cours des Comptes. (2019). Rapport thématique. *La mobilité internationale des étudiants*.

https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-09/20190916-rapport-mobilite-internationale-etudiants_0.pdf

Erasmus + Programme Européen pour l'éducation la formation la jeunesse et le sport. (2014-2020) *Qu'est-ce qu'Erasmus ?*

<https://info.erasmusplus.fr/erasmus/qu-est-ce-qu-erasmus/les-secteurs/135-enseignement-superieur.html>

France Éducation international. Centre international d'études pédagogiques. *Les critères de reconnaissance des diplômes*.

<https://www.ciep.fr/mobilite-internationale/expertise/reconnaissance-diplomes>

France Visas. Règlement (UE) 2018/1806 du Parlement Européen et du Conseil du 14 novembre 2018 a liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation

<https://france-visas.gouv.fr/documents/66002/47558281/reglement+CE+2018-1806+FR.pdf/c4c20600-df48-f268-bc70-9fe65ad7892d>

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. *Définitions, méthodes et qualité. Définitions*. Récupéré le 04 août 2020
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1796>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. (1939). *Décret-loi du 21 avril 1939 tendant à réprimer les propagandes étrangères*. Récupéré le 2 juillet 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071069&dateTexte=20110518>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit (1945). Ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Récupéré le 2 juillet 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000699737&categorieLien=cid>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit *Loi CESEDA – Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*. Récupéré le 4 août 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070158&dateTexte=20080116>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit (2011). Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité (1). Récupéré le 4 août 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT00024191380&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit (2016). Loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France (1) Récupéré le 4 août 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032164264&categorieLien=id>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. *Code civil : Chapitre II : De la nationalité française d'origine (Articles 18 à 20-5) Article 19-3 et Article 19-4*. Journal officiel de la République française. Lois et décrets (version papier numérisée) n° 0189 du 14/08/1927 – Texte en accès protégé. Récupéré le 23 septembre 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
[https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=ijNMfJfvNnic8mQV\\$m e8](https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=ijNMfJfvNnic8mQV$m e8)

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. *Loi du 26 juin 1889, article 8-4° du Code Civil*. Récupéré le 23 septembre 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
<https://www.senat.fr/rap/l97-162/l97-1628.html>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets (version papier numérisée) n° 0189 du 14/08/1927 – Texte*

en accès protégé. Récupéré le 23 septembre 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
[https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=ijNMfJfvNnic8mQV\\$m e8](https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=ijNMfJfvNnic8mQV$m e8)

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. *Loi du 22 juillet 1940 Révision des naturalisations depuis la loi du 10 août 1927. Journal officiel de la République française. Lois et décrets (imprimé à Vichy) (version papier numérisée) n° 0179 du 23/07/1940 - Texte en accès protégé.* Récupéré le 23 septembre 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=eJo8ODvrBKdMusFm QzpP>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. *Ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française. Journal officiel de la République française. Lois et décrets (version papier numérisée) n° 0247 du 20/10/1945 - Texte en accès protégé.* Récupéré le 23 septembre 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
[https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=EfY2Mij5sHkJ0iH\\$6t H](https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=EfY2Mij5sHkJ0iH$6t H)

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. *Loi n° 73-42 du 9 janvier 1973 complétant et modifiant le code de la nationalité française et relative à certaines dispositions concernant la nationalité française.* Récupéré le 23 septembre 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000684539/2020-09-23/#:~:text=la%20nationalit%C3%A9%20fran%C3%A7aise-.Loi%20n%C2%B0%2073%2D42%20du%209%20janvier%201973%20compl%C3%A9tant,dispositions%20concernant%20la%20nationalit%C3%A9%20fran%C3%A7aise>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. *Loi n° 84-341 du 7 mai 1984 modifiant et complétant la loi n° 73-42 du 9 janvier 1973 en matière d'acquisition de la nationalité française par mariage.* Récupéré le 23 septembre 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000692729/2020-09-23/#:~:text=fran%C3%A7aise%20par%20mariage-.Loi%20n%C2%B0%2084%2D341%20du%207%20mai%201984%20modifiant,la%20nationalit%C3%A9%20fran%C3%A7aise%20par%20mariage>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. *Loi n° 93-933 du 22 juillet 1993 réformant le droit de la nationalité (1). Chapitre 1^{er} : Dispositions modifiant le droit de la nationalité articles 1 à 49.* Récupéré le 23 septembre 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000362019/>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. *Loi n° 98-170 du 16 mars 1998 relative à la nationalité (1). Chapitre I et II, Section 1 à 4 – Dispositions modifiant les règles d'acquisition de la nationalité française. Articles 1 à 36.* Récupéré le 23 septembre 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000754536/>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. *Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité (1). Titre 1^{er} : Dispositions modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (Articles 1 à 55).* Récupéré le 23 septembre 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000795635/>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. *Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration (1). Titre II : Dispositions relatives à l'immigration pour des motifs de vie privée et familiale (Articles 30 à 47).* Récupéré le 23 septembre 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000266495/2020-09-23/>

Légifrance Le service public de la diffusion du droit. *Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité (1). Titre 1^{er} : Dispositions relatives à la nationalité et à l'intégration (Articles 1 à 9). Titre II : Dispositions relatives à l'entrée et au séjour des étrangers (Articles 10 à 35).* Récupéré le 23 septembre 2020 sur le site Légifrance Le service public de la diffusion du droit

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000024191380/>

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. (2018/19). *Les étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur.*

https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T194/les_etudiants_en_mobilite_internationale_dans_l_enseignement_superieur/#EESR13_ES_15

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. *Le baccalauréat, premier grade universitaire*

<https://www.education.gouv.fr/le-baccalaureat-premier-grade-universitaire-12020>

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. *Etudes en France.*

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentification/login.html>.

Ministère de l'Intérieur. Direction Générale des Étrangers en France.

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>

Ministère de l'Intérieur. Immigration, asile, accueil et accompagnement des étrangers en France. Les missions de la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité. Récupéré le 05 août 2020.

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Les-missions-de-la-direction-de-l-accueil-de-l-accompagnement-des-etrangers-et-de-la-nationalite>

Ministère de l'Intérieur. Immigration, asile, accueil et accompagnement des étrangers en France. Historique du droit de la nationalité Française. Récupéré le 23 septembre 2020.

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Archives/Les-archives-du-site/Archives-Integration/Historique-du-droit-de-la-nationalite-francaise>

Ministère du Travail. Validation des Acquis de l'Expérience.
<http://www.vae.gouv.fr/>

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. (2016). Le contrat d'Intégration Républicaine. Récupéré le 04 août 2020
<http://www.ofii.fr/le-contrat-d-integration-republicaine>

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. (2016). l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration : un établissement public aux multiples facettes au service de la politique migratoire. Cahiers d'administration. Collection l'Etat en mouvement. Récupéré le 04 août 2020.
http://www.ofii.fr/IMG/pdf/Espace%20communication/PREFETS_OFII.pdf

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (2016). Loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France. Récupéré le 04 août 2020.
<http://www.ofii.fr/le-contrat-d-integration-republicaine>

Senat. (2006). *Rapport d'information fait au nom de l'Observatoire de la décentralisation (1) sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Par M. Philippe DALLIER, Sénateur.* Récupéré le 4 août 2020
<https://www.senat.fr/rap/r05-193/r05-1931.html>

UNESCO. (2020). La mobilité des étudiants internationaux.
<http://uis.unesco.org/fr/uis-student-flow>

Documentaire

Cite Nationale de l'Histoire de l'Immigration. (2006). *Deux siècles d'histoire de l'immigration en France* Éditeur Cite Nationale de l'Histoire de l'Immigration. Film online.
<https://www.histoire-immigration.fr/ressources/histoire-de-l-immigration/le-film-deux-siecles-d-histoire-de-l-immigration-en-france>

ANNEXE

ANNEXE 1

Flux d'immigration permanente par motif en 2003

Nationalité	Travailleurs permanents	Regroupement familial	Familles de Français*	Vie privée et familiale	Réfugiés	Visiteurs	Autres**	Ensemble
Europe (hors EEE) et ex-URSS	1 144	1 032	624	4 499	3 097	906	485	11 787
Afrique	2 097	19 014	13 122	43 938	4 314	3 259	4 318	90 062
Algérie	397	5 367	4 105	15 884	226	1 441	1 134	28 554
Maroc	707	7 775	2 366	10 789	0	448	254	22 339
Tunisie	194	3 068	3 610	2 265	16	163	109	9 425
Afrique hors Maghreb	799	2 804	3 041	15 000	4 072	1 207	2 507	26 923
Asie	2 013	4 772	1 517	8 779	1 960	1 949	1 202	22 192
Turquie	339	2 768	372	3 882	857	112	283	8 613
Vietnam	84	58	80	582	16	46	43	909
Chine	222	339	149	1 132	39	381	149	2 411
Japon	386	450	81	192	0	250	46	1 405
Liban	364	157	64	246	5	156	12	1 004
Amérique, Océanie	1 244	1 948	961	4 927	366	1 496	316	11 258
Autres (divers, apatrides)	2	2	4	28	53	6	1	96
Ensemble	6 500	26 768	16 228	62 171	9 790	7 616	6 322	135 395
Rappel 2002	7 469	27 267	21 020	43 681	8 495	9 985	5 560	123 477
Rappel 2001	8 811	23 081	18 765	34 682	7 323	8 968	5 026	106 656
Rappel 2000	5 990	21 404	15 992	31 140	5 185	8 424	3 596	97 083

* Conjoints, enfants et ascendants de Français, parents d'enfants français.

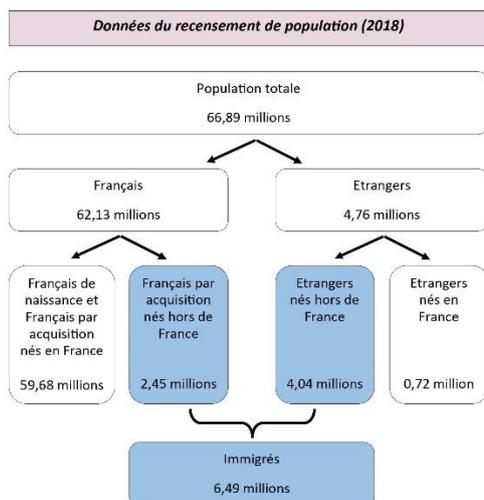
** Titulaires d'une rente accident du travail, bénéficiaires de l'asile territorial, étrangers malades, actifs non salariés, familles de réfugiés et apatrides.

Champ : hors entrants de l'Espace économique européen (EEE).

Sources : OMI, OFPRA et ministère de l'Intérieur.

ANNEXE 2

Les principales données de l'immigration en France



Source : Insee / Recensement de la population 2018
Champ : France, hors Mayotte

Données du recensement de population 2018, Insee, champ « France, hors Mayotte ». Au 1er janvier 2018, l'Insee estime à 4,76 millions le nombre d'étrangers (toutes nationalités, tous âges) résidant en France. Ils représentent alors 7,1 % de la population. Parmi ces 4,76 millions, 4,04 millions sont immigrés, c'est-à-dire nés à l'étranger. Les autres sont nés en France, très majoritairement mineurs et pourront devenir Français à leur majorité. La population immigrée comprend aussi 2,45 millions de français nés étrangers hors de France mais ayant obtenu la nationalité française au cours de leur vie.

Chiffres arrêtés au 15 janvier 2019

Les principales données de l'immigration en France

Publication du 21 janvier 2020

Premiers titres de séjour délivrés (métropole, pays tiers)

Motifs d'admission	2018	2019 (estimé)	Évolution 2019 / 2018
Economique	33 675	38 843	+ 15,3 %
Familial	91 017	88 778	- 2,5 %
Etudiants	83 700	91 495	+ 9,3 %
Divers	15 558	19 303	+ 24,1 %
Humanitaire	34 979	38 158	+ 9,1 %
Total	258 929	276 576	+ 6,8 %

Source : DGEF - DSED / AGDREF

Premiers pays d'origine en 2018 (premiers titres, métropole, définitif)

Maroc	32 054
Algérie	29 207
Tunisie	18 844
Chine (y.c. Hong-Kong)	14 204
Sénégal	8 384

Source : DGEF - DSED / AGDREF

Titres valides (France, pays tiers)

Titres valides au 31 décembre	2018	2019	Évolution 2019 / 2018
Métropole	3 123 148	3 292 684	+ 5,4 %
DOM-COM	108 675	119 549	+ 10,0 %
France	3 231 823	3 412 233	+ 5,6 %

Source : DGEF - DSED / AGDREF

Visas : demandes et délivrance

	2018	2019 provisoire	Évolution 2019 / 2018
Demandes	4 291 040	4 284 660	- 0,1 %
Demandes refusées	674 798	687 082	+ 1,8 %
Visas délivrés			
Court séjour ou transit	3 348 269	3 298 750	- 1,5 %
Long séjour	224 057	236 246	+ 5,4 %
Total délivrés	3 572 326	3 534 996	- 1,0 %

Source : DGEF - SDV, DSED

Éloignement (métropole, tous pays)

Mesures d'éloignement exécutées :	2018	2019	Évolution 2019 / 2018
Total des éloignements, dont	19 957	23 746	+ 19,0 %
éloignements forcés, dont	15 677	18 906	+ 20,6 %
retours forcés des ressortissants de pays tiers vers les pays tiers	7 105	8 858	+ 24,7 %

Source : MI - DCPAF

Demande d'asile

	2018	2019	Évolution 2019 / 2018
Demandes (y.c. réexamens), dont :	123 625	132 614	+ 7,3 %
premières demandes hors mineurs accompagnants	92 338	101 762	+ 10,2 %
Décisions OFPRA	93 598	95 577	+ 2,1 %
Attribution de l'asile (Ofpra, CNDA)	33 330	36 512	+ 9,5 %

Source : Ofpra, CNDA

Cinq premiers pays d'origine en 2019

Premières demandes (hors mineurs accompagnants)	2018 position	2019 demandes	Évolution 2019 / 2018
Afghanistan	1 ^{er}	9 163	- 3,1 %
Guinée	2 ^{ème}	6 027	- 2,6 %
Géorgie	4 ^{ème}	5 780	+ 20,3 %
Albanie	3 ^{ème}	5 599	- 3,3 %
Bangladesh	7 ^{ème}	5 457	+ 49,3 %

Source : Ofpra

Acquisition de nationalité

	2018	2019	Évolution 2019 / 2018
Total (par décret et par déclaration, mariage, ascendant et fratrie)	77 778	76 710	- 1,4 %
- dont par décret	55 830	49 671	- 11,0 %
- dont par déclaration : mariage	21 000	25 262	+ 20,3 %

Source : Ministère de l'intérieur - DGEF - SDANF, DSED

ANNEXE 3

Top 25 des pays d'origine des études étrangères en France (2018/2019)

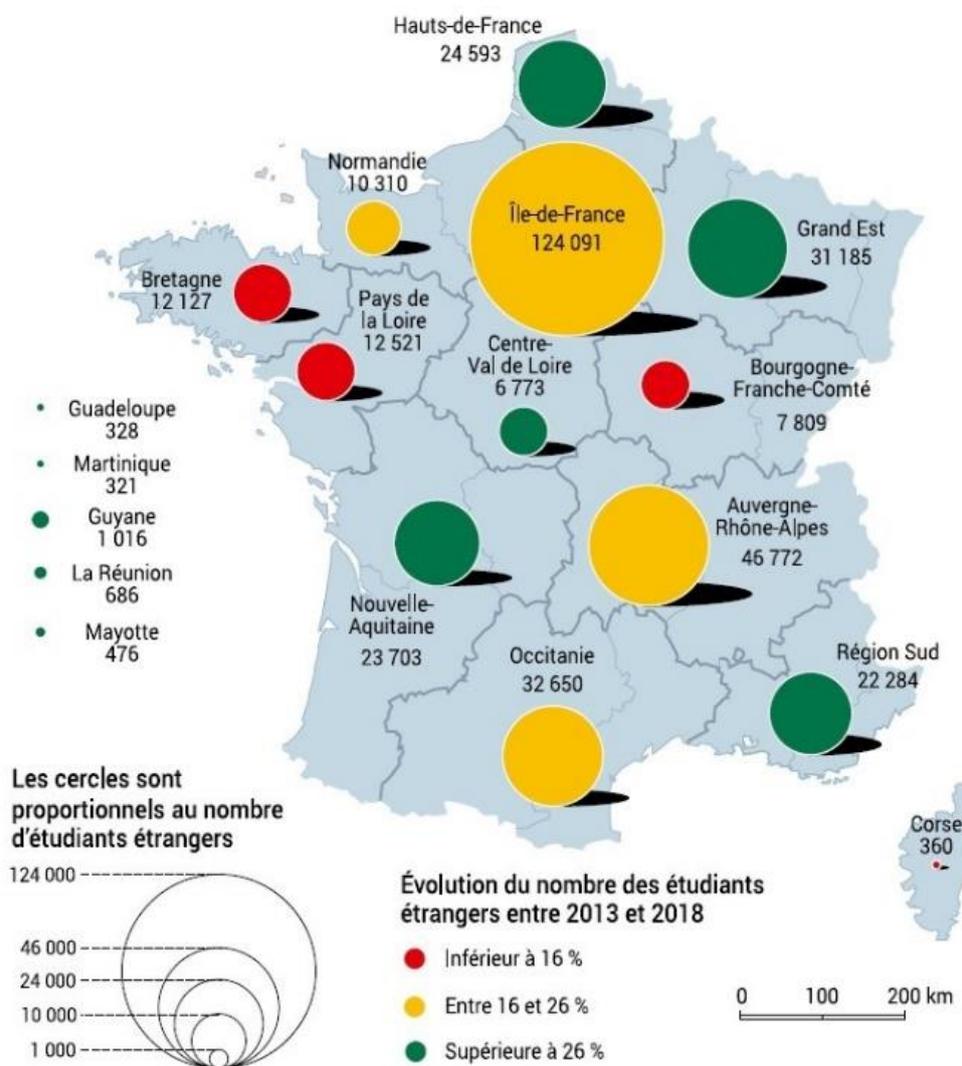
► Top 25 des pays d'origine des étudiants étrangers en France (2018-2019)

Pays d'origine	Nombre d'étudiants	Part	Évolution sur 5 ans (2013-2018) ^[4]	Rang	
				2013	2018
Maroc	41 729	12 %	+23 %	1	1
Algérie	31 196	9 %	+42 %	3	2
Chine	28 436	8 %	-6 %	2	3
Italie	14 692	4 %	+58 %	5	4
Tunisie	13 025	4 %	+10 %	4	5
Sénégal	12 415	3 %	+39 %	7	6
Côte d'Ivoire	8 924	2 %	+77 %	13	7
Espagne	8 418	2 %	+32 %	9	8
Allemagne	8 326	2 %	-7 %	6	9
Cameroun	7 445	2 %	+2 %	8	10
Portugal	6 521	2 %	+58 %	18	11
États-Unis	6 422	2 %	+31 %	14	12
Liban	5 914	2 %	+28 %	15	13
Brésil	5 808	2 %	+13 %	11	14
Vietnam	5 593	2 %	-10 %	10	15
Inde	5 591	2 %	+130 %	31	16
Congo	5 546	2 %	+64 %	23	17
Russie	5 177	1 %	+1 %	12	18
Gabon	4 970	1 %	+18 %	17	19
Belgique	4 691	1 %	+16 %	19	20
Madagascar	4 383	1 %	+11 %	21	21
Colombie	4 361	1 %	+30 %	24	22
Turquie	4 244	1 %	+39 %	25	23
Guinée	4 199	1 %	+19 %	22	24
Royaume-Uni	4 112	1 %	+3 %	20	25
<i>Autres pays</i>	<i>105 867</i>	<i>30 %</i>	<i>+19 %</i>	-	-
Total	358 005	100 %	+21 %	-	-

Source : MESRI-SIES, 2019.

ANNEXE 4

La mobilité internationale étudiante à l'échelle régionale



Source : MESRI-SIES, 2019.

ANNEXE 5

Schéma du système d'Enseignement Supérieur français harmonisé sur le système du LMD

ANNÉES D'ÉTUDES	GRADES DIPLOMES	LE SYSTÈME LMD			
	9	18 semestres (+ 9 années)	Diplôme d'État de Docteur en Médecine		
8	DOCTORAT 16 semestres (+ 8 années) 480 ECTS	• Doctorat Le Doctorat est délivré au sein d'une École Doctorale rattachée à une université, après avoir obtenu le diplôme national ou le grade de Master ou équivalent.	ÉCOLES DOCTORALES		
7					
6	12 semestres (+ 6 années)	• Diplôme de Docteur en Chirurgie dentaire • Diplôme de Docteur en Pharmacie	• Mastère spécialisé - MS • Master of Business Administration - MBA	• HMONP (Habilitation à exercer en son nom propre la maîtrise d'œuvre)	
5	MASTER 10 semestres (+ 5 années) 300 ECTS	• Master recherche • Master professionnel • Titre d'ingénieur	• Titre d'ingénieur • Master of Science - MSc • Diplômes des écoles de commerce • Diplômes des Grandes Écoles	• Diplôme des Écoles d'art - DNSEP • Diplôme d'État d'architecte • Diplômes des écoles spécialisées (paramédical, social, tourisme...)	
4					
3	LICENCE 6 semestres (+ 3 années) 180 ECTS	• Licence • Licence professionnelle		• Diplômes des Écoles d'art - DNAT - DNAP • Diplôme d'études en architecture	
2	4 semestres (+ 2 années) 120 ECTS	• Diplôme Universitaire de Technologie - DUT	• Admission en première année des Grandes Écoles • Classes préparatoires aux Grandes Écoles - CPGE	• Diplôme des Écoles d'art - DMA • Brevet de Technicien supérieur - BTS, Brevet de Technicien supérieur Agricole - BTS	
1		Universités	Grandes Écoles Écoles de commerce Écoles d'ingénieur	Écoles d'art Écoles d'architecture Autres établissements (lycées, écoles spécialisées)	

Fin d'études secondaires + Baccalauréat ou équivalent = entrée dans l'enseignement supérieur

*Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : système européen de transfert de crédits académiques capitalisables et transférables en Europe (60 ECTS pour une année).

ANNEXE 6

QUESTIONNAIRE D'EXPÉRIENCE ACADÉMIQUE

Adapté à la réalité des étudiants internationaux dans différentes institutions d'enseignement supérieur publics et privés en France.

Auteurs : Leandro S. ALMEIDA; Ana Paula C. SOARES; Joaquim Armando FERREIRA

Adaptation : Barbara LARA & Doris AQUINO

Traduction : Doris AQUINO

Sexe :

() F

() M

2. Nationalité :

3. Âge :

() 18 – 24

() 25 – 30

() 31 – 35

() 36 – 40

() 41 – 45

() autres

4. Type de visa de long séjour :

() étudiant

() visiteur

() époux/épouse de français – vie privée et familiale

() passeport talent

() autres

5. Niveau de français :

() A1 – A2

() B1 – B2

() C1 – C2

6. Parcours actuel :

() L1

() L2

() L3

() Master

() Doctorat

() autre

7. Période d'inscription à l'institution :

8. Université d'origine (si vous avez un accord ou double diplôme) :

9. Année d'entrée dans l'institution :

10. Année de début des études en France :

11. Avez-vous déjà été transféré d'un cours ou d'une institution d'enseignement supérieur ?

() Oui

() Non

12. Je suis venu à l'université pour / parce que (choisissez UNE seule option)

() me préparer à la vie professionnelle.

() devenir une personne cultivée et d'atteindre un épanouissement professionnel.

() mes parents attendaient cela de moi.

() avoir plus d'opportunités sociales.

() mes amis sont également dans l'enseignement supérieur.

() mieux me connaître.

() autre

13. Type de logement :

() résidence étudiante ou collocation

() seul(e)

() avec des membres de la famille

() autre

14. Avez-vous un rôle académique ou associatif à l'université ?

() Oui

() Non

15. Si oui, lequel / lesquels ?

16. Suivrez-vous un cours de langue ?

() Oui

() Non

17. Si oui, quelle langue :

Instructions pour remplir le questionnaire ci-dessous :

A travers ce questionnaire, nous souhaitons connaître vos opinions et vos sentiments en ce qui concerne diverses situations et expériences académiques. Certaines questions ont à voir avec des situations au sein de votre université, d'autres avec des événements à l'extérieur de votre université. Les questions cherchent à accéder à vos expériences quotidiennes en tant qu'étudiant international de l'enseignement supérieur en France. Afin de garantir la confidentialité des réponses, nous vous demandons de remplir le questionnaire en fonction de votre trajectoire et du moment académique actuel. Nous comptons sur une honnêteté totale dans vos réponses.

Répondez selon votre opinion ou votre sentiment en choisissant l'alternative que vous jugez la plus appropriée d'après l'échelle ci-dessous allant de 1 à 5.

- (1) Rien à voir avec moi, totalement en désaccord, ça n'arrive jamais.
- (2) Peu à voir avec moi, très en désaccord, ça arrive rarement.
- (3) Parfois à voir avec moi et parfois non, parfois ça arrive, parfois non.
- (4) Beaucoup à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive souvent.
- (5) Tout à voir avec moi, tout à fait d'accord, ça arrive toujours.

IMPORTANT :

- Ne laissez aucune question sans réponse.
- Avant de commencer, assurez-vous de bien comprendre à la fois ce que nous proposons ainsi que la manière d'y répondre.
- Il n'y a pas de limite de temps pour remplir, cependant, essayez de ne pas consacrer trop de temps à répondre.

1. Dans mes études, je n'arrive pas à suivre le rythme de mes camarades de classe
2. J'ai bien choisi mon cours
3. Je me sens impliqué(e) dans mon cours
4. Je connais bien les services offerts par mon université
5. Je voudrais terminer mon cours dans l'institution que je fréquente maintenant
6. Mes collègues sont importants pour ma progression personnelle
7. Je crois que mon cours me permettra d'atteindre un épanouissement professionnel.
8. J'ai confiance en moi
9. J'ai développé des amitiés satisfaisantes avec mes camarades de classe.
10. J'utilise la bibliothèque universitaire
11. J'ai des difficultés à trouver un(e) collègue pour m'aider dans mon intégration sociale
12. Lorsque je rencontre de nouveaux collègues français, je n'ai aucune difficulté à entamer une conversation.
13. J'essaie d'entretenir des relations avec mes collègues en dehors des heures de cours.
14. J'ai subi un traitement discriminatoire de la part d'un collègue, des professeurs et / ou des employés universitaires
15. J'ai subi un traitement discriminatoire de la part d'un camarade de classe
16. Je prends de bonnes notes en classe.
17. J'ai du mal à comprendre l'énoncé et à préparer les réponses aux examens selon les critères français
18. Je réussis à être efficace pour préparer les examens.
19. J'apprécie et me sens bien dans la ville où se trouve mon université.
20. Mon université a de bonnes infrastructures.
21. Je me sens intégré(e) avec mes camarades de classe français.

Résumé en Français :

Ce travail nous a permis, malgré la situation de l'actuelle pandémie de la Covid-19, d'appréhender un certain nombre de faiblesses dans l'inclusion des étudiants internationaux au sein des institutions universitaires. Ce travail nous a également permis de mieux comprendre la complexité de plusieurs sujets liés à l'internationalisation de notre monde actuel. Grâce à l'analyse des réponses à un questionnaire proposé à des étudiants d'origine étrangère et une réflexion sur la conception de la formation, des propositions sont formulées pour encourager les institutions académiques à s'adapter au mieux aux besoins spécifiques des étudiants internationaux afin d'améliorer leurs conditions d'apprentissage tout au long du cursus universitaire.

Resumo em Português :

Apesar da situação atual da pandemia de Covid-19, este trabalho nos permitiu apreender uma série de fragilidades na inclusão de estudantes internacionais em instituições acadêmicas. Este trabalho também nos permitiu compreender melhor a complexidade de diversos temas relacionados com a internacionalização do nosso mundo atual. Graças à análise das respostas do questionário oferecido a estudantes de origem estrangeira e à reflexão sobre a concepção da formação, são formuladas propostas para incentivar as instituições acadêmicas a se adaptarem da melhor forma às necessidades específicas dos estudantes internacionais, a fim de melhorar as suas condições de aprendizagem ao longo do curso universitário.

Résumé en Anglais :

This work has allowed us, despite the current Covid-19 pandemic situation, to apprehend several weaknesses in the inclusion of international students in academic institutions, and also to better understand the complexity of several topics related to the internationalization of our current world. This happens through the analysis of the responses to a questionnaire offered to students of foreign origin and a reflection on the design of the training, proposals are formulated to encourage academic institutions to best adapt to the specific needs of international students in order to improve their learning conditions throughout the university course.

Mots clés : ingénierie de la formation, étudiants internationaux, inclusion, université, apprentissage